

N° 70
OCTOBRE 2019

PASSION ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

Unifa
L'UNION DES ARCHITECTES

50 ANS

Unifa

1969

2019

À Charenton-le-Pont,

le bailleur social Immobilière 3F a transformé 7 000 m² de bureaux vides en 90 logements sociaux atypiques et vertueux pour l'environnement.

Il fallait avoir l'œil pour repérer le potentiel de ces deux bâtiments impersonnels, typiques des années 70, construits à proximité de l'autoroute A4 à la sortie de Paris ! Fin 2013, le bailleur social Immobilière 3F (groupe Action Logement) signe une promesse de vente pour ces deux immeubles, alors aux trois quarts vides.



© 3F - Michel Denancé

Sur le papier, l'opération "Quai des Carrières" est originale : "La localisation des bâtiments, leur orientation plein-sud, leur morphologie, nos compétences pour réhabiliter des bureaux en logements nous ont conduit à nous lancer", explique Maud Collignon, directrice de la construction Île-de-France au sein d'Immobilière 3F. "Nous avons voulu nous placer dans la perspective de construire la ville sur la ville pour éviter l'étalement urbain". Les travaux démarrent pour une durée de 16 mois.

Une deuxième façade créée en retrait de la première

Plusieurs facteurs rendent cette opération emblématique. "Le fait d'acquérir deux bâtiments de bureaux, l'un pour le transformer en logements et l'autre rénové mais conservant son usage premier, constitue l'élément clé qui a permis d'équilibrer financièrement toute l'opération", indique Maud Collignon. Ensuite, le projet architectural, signé de l'agence Moatti-Rivière, s'est révélé à la hauteur du défi. Des ouvertures ont ainsi été réalisées pour rompre la monotonie des 260 m de façade en blocs

béton. Une seconde façade a été créée, en retrait de 70 cm par rapport à la première, végétalisée et aménageant des loggias en bardages de bois. Objectif : offrir un recul par rapport à l'autoroute et assurer une isolation phonique, renforcée par des fenêtres à triple vitrage. À l'arrière du bâtiment, les volumes existants ont été partiellement démolis pour agrandir la cour intérieure, qui accueille un jardin en terre végétale allégée pour respecter la dalle en-dessous. Un défi relevé puisque le projet est lauréat du 1^{er} prix international de la transformation de bureaux en logements, attribué par la Maison de l'architecture Île-de-France et Paris Île-de-France Capitale économique en 2019.

Le gaz retenu pour ses faibles variations de prix

Sur le plan énergétique, "le bâtiment fonctionnait au gaz à l'origine ; nous retenons la solution collective plutôt qu'individuelle à partir de 15 logements. En-deçà, nous privilégions des chaudières individuelles. Parce que le gaz, peu onéreux, garantit des charges maîtrisées pour nos

CHIFFRES CLÉS	CEGIBAT
16,3 millions d'euros	
coût d'acquisition des deux bâtiments	
630 000 euros	
de curage et désamiantage pendant 4 mois	
5,35 millions d'euros	
de travaux pour la transformation	
16 mois	
de travaux	
140 kWh EP/m² annuel	
de consommation énergétique	
Environ 200	
personnes logées	

locataires, avec de faibles variations de prix" souligne Maud Collignon. Ce choix a permis au bâtiment d'obtenir la certification Patrimoine Habitat & Environnement. "Nous avons acquis une certaine expérience dans ces transformations, aujourd'hui dans l'air du temps avec la récente Loi Elan et son bonus de réversibilité", reconnaît Maud Collignon. Sans constituer la solution unique, ces transformations apportent un début de réponse à la rareté du foncier.

**GRDF EST DE RETOUR
AU CONGRÈS DE L'UNSA !**
Retrouvez-nous sur notre stand



Quel que soit votre fournisseur
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros. Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511



FRANCK RIESTER,
MINISTRE DE LA CULTURE

PRÉFACE

En tant que ministre de la Culture, je souhaite affirmer avec force que l'architecture fait partie des politiques publiques fondamentales, car le cadre de vie est au croisement de nombre de défis de société actuels.

Tout d'abord, le défi écologique. La transition énergétique des bâtiments est en effet un levier essentiel pour tenir nos engagements environnementaux. Grâce aux capacités créatives et techniques des architectes et aux innovations dans la conception architecturale, les bâtiments construits ou réhabilités sont de plus en plus économes en énergie, et certains même en produisent. Réutiliser l'existant, enjeu contemporain majeur, s'inscrit également dans une démarche environnementale, que ce soit dans le cadre du programme "Action Cœur de ville", dans lequel le ministère de la Culture est pleinement impliqué, ou dans la transformation des grands ensembles architecturaux du ^{xx}e siècle.

Ensuite, le défi du logement de qualité pour tous, dans un espace urbain maîtrisé. Là encore, les architectes témoignent d'une très grande capacité d'innovation et d'expérimentation. Le "plan architecture nouvelle" (PAN, 1971-1987), prolongé depuis 1989 à l'échelle européenne par EUROPAN, tous deux initiés et soutenus par l'État, ont ainsi permis l'émergence d'un vivier de jeunes architectes, souvent reconnus aujourd'hui comme nos plus grands talents.

Enfin, une architecture de qualité appliquée au logement social constitue un des meilleurs instruments de la lutte contre la déqualification de certains quartiers. Un logement social réussi et bien inséré dans son environnement permet en effet de donner une identité culturelle positive et une fierté commune à un quartier et à ses habitants.

Le logement est aussi au cœur des enjeux de revalorisation du patrimoine bâti en centres-villes. Les interventions contemporaines pour le réaménagement de logements dans le bâti ancien offrent des solutions spatiales et intègrent des innovations

techniques qui permettent l'adaptation aux usages et aux attentes des habitants tout en étant respectueuses de la valeur historique et esthétique initiale du bâti et en répondant aux enjeux de la transition énergétique.

Par ailleurs, je rappelle que le ministère de la Culture est pleinement impliqué au quotidien pour développer les compétences des architectes, en particulier celles des jeunes diplômés, sur l'ensemble de ces champs.

La stratégie nationale pour l'architecture prévoit ainsi de consolider la formation initiale et continue des architectes dans le domaine de l'intervention sur l'existant. Dans le cadre global de l'objectif de développement durable de "reconstruction de la ville sur la ville", il s'agit de prendre encore davantage en compte la montée en puissance de la réhabilitation dans l'économie de la construction.

Cette formation d'excellence des architectes à la reconnaissance et à l'intervention sur le patrimoine récent favorisera également la valorisation de l'architecture des ^{xx}e et ^{xxi}e siècles.

Je sais enfin que tous ces défis ne pourront être relevés que par l'alliance de toutes nos forces, celles de l'État, des collectivités territoriales mais aussi bien entendu celles de la profession. Le ministère de la Culture travaille ainsi au quotidien avec les instances professionnelles et syndicales. Il est et sera pleinement à vos côtés pour accompagner au plan national et territorial la modernisation de l'organisation et des conditions d'exercice des architectes.

Le congrès de l'Unsfa questionnera cette année le rôle des architectes dans la transition du patrimoine bâti. Je ne doute pas que la profession soit garante de l'équilibre entre la préservation de ce qu'il y a de meilleur dans le patrimoine, et la recomposition en continu du tissu urbain, grâce à la création architecturale.



**Sinistres. Chantier bloqué.
Pendant que certains jouent la faute...**



...la MAF joue le jeu.

PARCE QUE VOTRE CHANTIER PEUT S'ARRÊTER À TOUT MOMENT
À CAUSE D'ÉVÉNEMENTS IMPRÉVUS, L'ASSURANCE TRC
(TOUS RISQUES CHANTIER) VOUS APORTE DE SOLIDES GARANTIES :

- > Indemnisation rapide des travaux de réparations
- > Contrat sur-mesure souscrit chantier par chantier
- > Garantie de prise en charge du coût total des travaux réalisés*
- > Protection pour pallier les insuffisances des garanties des constructeurs
- > Garanties spécifiques pour le maître d'ouvrage : Responsabilité Civile à l'égard des Tiers (RCT) et Perte d'Exploitation et de Loyer (PEL)

Maîtres d'ouvrages, passez aussi maîtres dans l'art d'éviter les risques
avec notre nouvelle Assurance Professionnelle *Tous Risques Chantier*.

Découvrez notre offre sur maf.fr ou contactez-nous au 01 53 70 30 00

Mutuelle des Architectes Français assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 189, boulevard Haussmann, 75006 Paris Cedex 12. www.maf.fr

NOUVEAU !

ASSURANCE CONSTRUCTION

**TOUS RISQUES
CHANTIER**

MAF

Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE. NOUS AVONS L'ASSURANCE.



JULIEN DENORMANDIE
MINISTRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

PRÉFACE

Notre modèle de développement des territoires et de la ville est désormais à la croisée des chemins. L'année que nous venons de vivre montre à quel point ces modèles sont déterminants pour notre société. Ils sont au cœur des crises sociales, économiques et écologiques que nous traversons. Ils en sont également la réponse. Il nous faut réinventer la ville, car faire la ville, c'est faire la société.

Je sais que les architectes sont engagés et en pointe pour imaginer la ville et faire émerger de nouveaux modèles. C'est un projet collectif qui doit tous nous mobiliser au plus près des habitants et de leurs aspirations. Les architectes sont au centre de ce collectif, à l'interface entre les porteurs de projet, les collectivités et les habitants. Les 50 ans de l'Unsa doivent marquer cet engagement essentiel au service d'une ville plus sobre et plus désirable qui répond aux urgences du moment. Ensemble, nous devons trouver les solutions au sentiment d'empêchement qui s'empare de nos concitoyens à cause de l'éloignement des services et des emplois et des coûts de transports toujours plus élevés. Pour réussir ces transformations, nous devons être exigeants quant à la qualité de l'habitat, des espaces publics et du patrimoine, au respect de l'environnement.

Repenser la ville, c'est la redynamiser en requalifiant les commerces, les espaces publics et le logement. La qualité architecturale est essentielle pour rendre ces territoires attractifs. Si un cœur de ville moyenne se porte bien, c'est l'ensemble du bassin de vie qui en bénéficie. C'est le fondement de notre programme "Action cœur de ville" dans lequel les architectes mettent

leur compétence au service des élus pour des projets de revitalisation et d'aménagement responsables des territoires.

Repenser la ville, c'est apporter des réponses concrètes à l'urgence écologique. Nous devons diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, grâce à des bâtiments sobres en énergie et une ville plus dense, et plus désirable, à la proximité des transports en commun et des lieux d'emploi. Nous devons aussi nous adapter au changement en prenant en compte les épisodes caniculaires dans notre manière d'aménager la ville en misant sur le retour de la nature. Il est indispensable d'innover pour réussir et surmonter ces contraintes. En cela, nous avons besoin de toute la rigueur et la créativité des architectes.

Repenser la ville, c'est enfin la rénover en profondeur. Qu'elle porte sur une copropriété dégradée ou sur l'isolation de son logement, la rénovation n'est jamais un acte anodin. L'architecte a un rôle fondamental dans l'élaboration et le suivi des projets. C'est un acteur de confiance pour le particulier et un des garants de la bonne exécution des travaux.

La manière de faire la ville, demain, n'est pas celle que nous connaissons. Nous devons nous adapter et anticiper. L'évolution des formations mais aussi du rôle et du statut de l'architecte se trouve au centre de ces enjeux et c'est tout naturellement qu'il est au cœur de votre prochain congrès. Je sais pouvoir compter sur votre engagement et vous souhaite un excellent congrès des architectes.



ÉDITO p.7

PRÉAMBULE

Pourquoi se syndiquer ?	p.9
Syndicats et Ordre	p.12
50 ans de l'Unsa : quelles leçons tirer de son histoire ?	p.14
Le paritarisme, d'hier à nos jours	p.17
L'union fait notre force : fonctionnement de l'Union et des syndicats	p.20

50 ANS, 14 PRÉSIDENTS

- 1969-1973 : Pierre Glénat	p.24
- 1973-1977 : Alain Gillot	p.26
- 1977-1981 : Joseph Bremond	p.28
- 1981-1985 : Michel Delaporte	p.32
- 1985-1987 : Jean Causse	p.34
- 1987- 1990 : Alain Vaconsin	p.36
- 1990-1993 : Alain Huber	p.38
- 1993-1997 : Jean-Louis Lissalde	p.40
- 1997-2001 : Dominique Riquier-Sauvage	p.42
- 2001-2005 : François Pélegrin	p.47
- 2005-2009 : Michel Roulleau	p.51
- 2009-2011 : Philippe Klein	p.54
- 2011-2015 : Marie-Françoise Manière	p.58
- 2016-2019 : Régis Chaumont	p.62

50 ANS D'ACTIONS : L'UNION FAIT LA FORCE

Loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture	p.67
Loi 85-704 du 12 juillet 1985 dite "Loi MOP"	p.69
Réforme des sociétés d'architecture	p.72
La représentation des professions libérales	p.74
2004 : Le Livre Blanc des architectes	p.75
2008 : Réforme de l'enseignement et Carnet métier	p.76
3 lois, 3 combats : Loi LCAP, Loi ESSOC, Loi ELAN	p.77
Formation initiale et formation continue	p.79
L'Unsa à l'international, une présence indispensable	p.83
Prix du projet citoyen, la concertation récompensée	p.86
Passion Architecture, vecteur de communication de l'Unsa	p.87
La rénovation énergétique, une préoccupation majeure pour les architectes	p.88
L'Unsa, précurseur du numérique	p.90
Réflexion sur nos enjeux professionnels et notre devenir	p.92
Le Club Prescrire	p.93

BRÈVE

Le label "Architecture contemporaine remarquable" distingue le patrimoine xx^e siècle. Merci au ministère de la Culture qui le décerne, car les bâtiments de notre époque qui le méritent n'apparaissent pas toujours spontanément comme patrimoniaux aux yeux de nos concitoyens...

La "pyramide du CIC" a été conçue par Jean-Luc André avec l'apport de Jean Prouvé. Cet édifice, labellisé il y a trois ans, marque l'entrée Est de Nancy depuis

le début des années 70. Cela n'empêche pas son propriétaire de vouloir le démolir... mais cela légitime la mobilisation d'un groupe d'architectes et d'universitaires pour s'y opposer ! Car si on dit que l'architecture d'aujourd'hui fait le patrimoine de demain, on ne peut pas rester sans réaction quand on détruit le meilleur de ce qui a été fait hier !

Nicolas Depoutot, architecte



L'UNION DES ARCHITECTES

29, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél.: +33 (1) 45 44 58 45 Fax: +33 (1) 45 44 93 68
E-mail: contact@unsa.fr
passionarchitecture@unsa.fr
Site: www.syndicat-architectes.fr

→ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Régis Chaumont
→ RÉDACTRICE EN CHEF : Marie-Françoise Manière
→ ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO : Régis Chaumont, Marie-Françoise Manière, François Pélegrin, Joseph Bremond, Michel Delaporte, Gilbert Ramus, Dominique Riquier-Sauvage, Patrick Julien, Nathalie Briard, Laure-Anne Geoffroy, Christophe Bury, Marie-Pascale Blein, Isabelle Chinardet-Cantineau, Philippe Klein, Yves Monnot, Antoine Daudré-Vignier, Michel Jarleton, Gérard Sénior, Thierry Parinaud, Lionel Blancard de Léry, Jean-Michel Woukoff, Michel Hordé, Ruth Mnamani.

→ ABONNEMENT (4 numéros par an) |
tél./fax Unsa : 01 45 44 58 45
→ CONCEPTION ET RÉALISATION :
ÉDITIONS PC - Philippe Chauveau, Sophie Chauvin |
Tél.: +33 (1) 42 73 60 60
→ RÉGIE COMMERCIALE : Éditions PC (Philippe Chauveau, Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité
Passion Architecture est une publication de l'Unsa
ISSN : 1637-2735 / Imprimerie : JJ Production
→ COUVERTURE : conception graphique Éditions PC
Est encarté dans ce numéro un dépliant
"50 ans de l'Unsa".



50 ANS DE L'UNSA QUE DE RICHESSES, QUE D'EXPÉRIENCES, QUE DE PROJETS...



RÉGIS CHAUMONT,
PRÉSIDENT DE L'UNSA

Prenez le temps de lire en détail ce numéro **exceptionnel**... Conservez le précieusement. Merci à toute l'équipe de Passion Architecture d'apporter l'un des meilleurs éclairages médiatiques sur notre profession.

La même année où l'homme a marché sur la lune, l'année de Woodstock où la jeunesse du monde occidental s'est libérée de ses contraintes, les architectes constituaient l'Unsa, le premier syndicat de la profession reconnu en tant que tel par le Ministère du travail. Cela fait 50 ans : une microseconde à l'échelle du temps humain ; mais des années-lumière d'analyses, de rencontres, de combats, de négociations, de propositions pour faire l'histoire récente de notre métier et pour son "à venir".

Vous trouverez dans ce numéro les grands moments de l'Unsa, et le formidable travail fait par vos consœurs et confrères pour servir **TOUTE** la profession. On s'inscrit à l'Ordre par **obligation**, on adhère à l'Unsa par **conviction**.

- Oui, soyez-en convaincus, l'Unsa est de toutes les batailles et défend tous les architectes, notamment au paritarisme pour faciliter le développement de nos agences et minorer ses contraintes.
- Oui, la loi de 1977, la loi MOP, la réforme des sociétés d'architecture, la formation continue, la loi LCAP, la lutte contre les signatures de complaisance ont été initiées par l'Unsa.
- Oui, la loi ELAN est combattue par l'Unsa et nous dénoncerons sans cesse ses effets délétères pour faire reconsidérer

son esprit, ses dispositions et ses champs d'application.

Oui, nous devons inventer l'avenir de notre métier, nous devons devenir des facilitateurs de projets. Certes, la complexité de notre travail nous amène à embrasser le champ de tous les possibles. Mais, cette opiniâtreté que nous avons à étudier les détails doit être mise en phase avec l'évolution des pratiques.

Organisés en compétences et en réseaux, nous apporterons toutes les garanties et les savoir-faire de notre profession indépendante et réglementée. Faire appel à un architecte, à des architectes, doit être une évidence pour assurer la qualité et les garanties des projets de nos maîtres d'ouvrage.

Le **Congrès de Strasbourg, du 24 au 27 octobre 2019**, est l'occasion unique d'y travailler tous ensemble.

L'Unsa défend les architectes, pour rendre nos pratiques professionnelles efficaces, au service de tous et de chacun. Les architectes doivent être reconnaissants aux confrères et consœurs qui se sont impliqués dans l'action syndicale, notamment tous ceux qui, depuis 50 ans, ont assumé des responsabilités au sein des conseils nationaux et des bureaux de l'Unsa.

Je ne doute pas que ceux qui me succéderont auront la même énergie pour accompagner les architectes dans leur exercice professionnel et leur fournir les outils pour être toujours en avance sur le futur.

Préparons ensemble les cinquante prochaines années.

Réparer

- Bailleurs, Syndics, Collectivités
- Architectes, Experts, BET, Économistes

Nous vous proposons des solutions spécifiques pour la maintenance, la réparation et le renforcement des bâtiments.

Freyssinet, votre spécialiste de la réparation des structures, béton, bois, maçonnerie vous accompagne.

www.freyssinet.fr

Retrouvez-nous sur :



Freyssinet France
france@freyssinet.com

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

En juin 2014, nous écrivions déjà : combien ça rapporte d'être à l'Unsfa ? Cette phrase est un peu terre à terre, mais certains d'entre vous (d'entre nous ?) peuvent encore se la poser (ou se la reposer) !

5 années

se sont écoulées, nous avons gagné une première bataille de la représentativité en obtenant un taux de 70 % de la représentation patronale en 2016.

2019

est à nouveau une année cruciale où il faut absolument que vous soyez régulièrement adhérents à l'Unsfa, soit par un syndicat proche de chez vous rattaché à l'Unsfa, soit en adhésion affiliée.



RÉGIS CHAUMONT,
PRÉSIDENT DE L'UNSFA

Inscrit à l'Ordre par obligation, je rejoins l'Unsfa par conviction.

Le Conseil national de l'ordre des architectes (CNOA) contrôle l'exercice de la profession et concourt à sa représentation sous la tutelle du ministère de la Culture.

Le syndicat est un groupement de personnes qui gère des intérêts communs. Il est basé sur un principe de libre adhésion.

Emmanuel Macron disait dans sa campagne en 2017 : "On ne peut accepter que 70 % des surfaces produites en France le soient sans architecte, c'est une réalité à combattre. (...) Le rôle de l'architecte, quand il en a un, se limite désormais trop souvent à l'obtention d'un permis de construire. Sur ces questions, les lignes doivent bouger."

Le rôle des corps intermédiaires, dont bien évidemment celui de notre syndicat, l'Union nationale des syndicats français d'architectes, tend à diminuer par le concours de deux vecteurs :

- le désintérêt des individus pour l'action collective en laquelle ils ont difficulté à croire ou s'investir ;
- la mise à l'écart de ces corps intermédiaires par nos élus et ce, tout particulièrement depuis les dernières élections.

Pourtant, c'est dans un syndicat professionnel que naissent les idées, se développent la contradiction et la réflexion. Les proposi-

tions se construisent et deviennent l'expression d'un groupe et non l'agrégation imprécise d'opinions dispersées.

C'est elle qui est **représentative de la profession**,

C'est elle qui **mène le combat au quotidien**, C'est elle qui **formule des propositions en toute liberté**,

C'est elle qui permet de **mener une réflexion issue des réalités et de construire des propositions raisonnées et novatrices**.

Combien cela rapporte d'être syndiqué ?

Il ne s'agit pas ici de détailler les actions de la représentation professionnelle seule à même de répondre à toutes les sollicitations des pouvoirs publics, organismes et institutions liés à la profession, ni d'énumérer les réunions et les réflexions auxquelles les architectes participent. Par leur présence, leur participation, par notre réactivité, c'est l'existence même de notre métier qui est affirmée chaque jour par nos représentants syndicaux.

Alors !!! Combien ça rapporte ?

1. La question ne doit même pas se poser pour les architectes employeurs.

Seul un syndicat reconnu par le ministère du Travail est à même de les représenter au paritarisme, de discuter de la convention col-



47^e congrès des architectes à Biarritz, en présence d'Emmanuelle Cosse.

REPORTAGE PHOTO - ANJOLITE PASC

lective, des conditions de rémunération, de la formation et de toute la réglementation afférente au droit social des salariés dans les agences d'architecture.

Le service juridique de l'Unsa, par la réponse cadrée qu'il apporte à toute question concernant le droit social, rembourse plus d'une année complète de cotisation sur un simple appel téléphonique, une seule question, un seul cas de figure.

Modèles de contrat de travail, lecture de la convention collective, procédure de licenciement, grille de qualification, obligation de l'employeur... On peut citer à l'infini les questions auxquelles doit faire face tout employeur et qui nécessitent une réponse précise. Nathalie ou Patrick, nos permanents de l'Unsa, sont là pour répondre à chacun avec la connaissance très affûtée qu'ils ont du droit social, concernant notre exercice et en proposant la mise à disposition de documents soigneusement élaborés. Leur expérience dépasse souvent celle des professionnels du conseil qui sont par obligation généralistes et ne connaissent pas les spécificités de notre métier. Il n'est pas inutile de rappeler leurs coordonnées au siège : Unsa 29, Boulevard Raspail – 75007 Paris – Tél. : 01 45 44 83 03 – e-mail : juridique@unsa.com. N'hésitez pas à faire appel à leurs services.

2. Oui mais alors, combien ça rapporte quand on n'est pas employeur ? Et tout d'abord, l'Unsa s'occupe-t-elle de nous ?

En premier lieu, nous ne pouvons compter ni sur nos élus, ni sur nos dirigeants ministériels pour porter en avant la profession d'architecte, faire valoir sa spécificité, sa nécessité et son utilité. Chaque jour est un combat pour le rappeler. L'Ordre a vocation à pro-

téger l'architecture, dans sa mission de délégation de service public et sous la tutelle de l'État ; les syndicats sont là pour défendre les architectes et porter leurs propositions. Nicole Sitruk, avec des dizaines d'années d'expérience sur les marchés publics au sein de la MIQCP, est en mesure de vous apporter des réponses précises sur des questions complexes.

3. Oui, mais de façon plus concrète, combien cela rapporte-t-il d'être syndiqué ?

Il n'est pas inutile de rappeler les avantages tarifaires attachés à un certain nombre de services :

- l'abonnement au REEF à 249 € HT au lieu de 609 € HT ;
- le pack logiciel ELODIE - eveBIM à 700 € HT au lieu de 1 109 € HT ;
- des entrées gratuites dans plusieurs salons (en 2014, Maison & Objet (Paris) : tarif 45 €, Innovative City (Nice) : tarif 300 €, Bim Bang Event (Lyon) : tarif 150 €).
- droit d'entrée à l'assurance GSC, l'assurance chômage des chefs et dirigeants d'entreprise ;
- à la rentrée, acquisition de logiciels professionnels à tarif préférentiel (REVIT light...) ;
- le KIT BIM (ordinateur + logiciel + formation) qui, avec le soutien de nos partenaires, va être proposé à chacun de nos adhérents.

4. Oui, être adhérent de l'Unsa, cela (r)apporte.

J'aime à rappeler la réponse de jeunes syndiqués, quand on leur demande ce que leur (r)apporte le syndicat. Très spontanément, ils répondent : "mais, je dois tout au syndicat...". Ils insistent sur le réseau de relations et d'entraide qui leur a permis de gagner en expérience professionnelle, de trouver des moyens, d'obtenir des réponses pour

leur installation professionnelle qui se sont pourtant faites en pleine période de crise. Toujours au courant des questions d'actualité, ils les commentent, proposent des réponses et reçoivent en retour celles de tous les architectes qui communiquent entre eux. Informés, actifs et consciencieux, ils sont des architectes qui devancent leur parcours professionnel, qui suscitent cet esprit d'entraide et qui ne subissent pas les difficultés dans un isolement réducteur. Tout naturellement, leurs carnets de commandes se sont remplis.

C'est également un vecteur pour rapprocher nos agences isolées et créer des structures les mieux à même pour répondre aux exigences de la commande, qu'elle soit publique ou privée.

Par-delà les avantages comptables directs dont chaque adhérent peut bénéficier, le regroupement dans une structure syndicale est une nécessité qui permet :

- de donner un écho à nos questions et à nos problèmes ;
- de se tenir informé sur nos droits ;
- de défendre notre profession ;
- de participer à l'élaboration des règles qui encadrent notre métier, pour recevoir et donner l'information en temps réel ;
- d'améliorer nos conditions d'exercice et de répondre à l'attente de nos concitoyens sur la qualité architecturale ;
- de développer un espace d'échange et de partage des expériences.

Oui, adhérer à l'Unsa ça apporte autant que cela rapporte.

Soyons-en chacun convaincus et sachons convaincre nos consœurs et confrères.

Renforçons nos syndicats territoriaux, rassemblons-nous au sein de l'Union nationale des syndicats français d'architectes. Forts d'être ensemble, les architectes seront gagnants.



SAINT-ASTIER

LA CHAUX, L'EXCELLENCE POUR LA VIE

CHAUSABLE[®] FORTE ÉPAISSEUR **PREMIUM**

LE MORTIER DE CHAUX POUR LES
SOUS-ENDUITS FORTE ÉPAISSEUR

IDÉAL POUR LA RÉNOVATION



ÉLU INNOVATION
PAR LES PROFESSIONNELS DU BTP
2019

RENCONTRE TECHNIQUES
2019



PRIX INNOVATION
PARTENAIRES

www.saint-astier.com

SYNDICATS ET ORDRE

“Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.”

**CONSTITUTION
DU 27 OCTOBRE 1946**
ARTICLE PRÉAMBULE

Le droit de se syndiquer

“Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.”

Par cette phrase de son préambule, la Constitution française du 27 octobre 1946 ouvre le droit de se syndiquer à tous les citoyens, qu'ils soient salariés, fonctionnaires, entrepreneurs, commerçants, artisans, professionnels indépendants ou libéraux.

Le droit de se syndiquer constitue une liberté constitutionnelle majeure.

De plus, dans le domaine des relations du travail, le code du travail attribue un certain nombre de prérogatives aux seuls syndicats légalement reconnus.

Le fait que certaines activités soient étroitement encadrées par la loi, voire s'exercent dans le cadre d'une profession réglementée dotée d'un “Ordre” (comme c'est le cas pour les architectes), ne change rien au droit de se syndiquer.

Et, comme on verra que le rôle des “Ordres” n'est pas de défendre les intérêts des professionnels dont il assure le contrôle, ces professionnels ont les mêmes raisons d'adhérer à un syndicat que tout autre personne désireuse de défendre collectivement ses intérêts.

Les syndicats d'architectes

Comme tous les citoyens, les architectes sont libres de leurs pensées et de leurs affinités politiques, confessionnelles ou professionnelles. C'est donc en toute logique que la Constitution les laisse libres de choisir leur syndicat (on observera par la suite que les architectes n'ont pas le choix de leur Ordre). En outre, rien n'interdit à un groupe d'architectes insatisfaits des positions philosophiques ou matérielles des syndicats existants, d'en créer un nouveau. Il semble que l'Union nationale des syndicats français d'architectes (Unsa) et le Syndicat de l'architecture (SA) couvrent un champ suffisant pour les architectes.

Les domaines d'action des syndicats d'architectes

On rappellera d'abord que les relations du travail (entre employeurs et salariés) sont du domaine exclusif des syndicats. L'ensemble des architectes devrait être reconnaissant aux centaines de confrères et de consœurs qui, depuis cinquante ans, apportent leur contribution à ces tâches nécessaires dans ce cadre officiel du “paritarisme”.

Quant à la multitude des autres domaines d'actions des syndicats, il est impossible d'en faire une énumération exhaustive. On citera notamment :

- les rôles très importants joués par les architectes auprès des pouvoirs publics pour veiller à la pertinence des textes officiels ou normatifs en cours perpétuel de création, de modification, d'enrichissement... voire de “transposition” quand il s'agit de directives européennes ;
- les innombrables domaines où l'architecte intervient et pour lesquels les conditions de ses interventions ne doivent pas être laissées au hasard ou à la discrétion des autres acteurs : modèles de contrats par exemple ;
- le nombre et la diversité des personnes et organismes publics ou privés avec lesquels lesdites conditions d'intervention doivent être discutées, voire négociées, quels qu'en soient les objets et interlocuteurs : partenaires, clients, entreprises, administrations, assurances, tribunaux, etc. ;
- les organismes publics ou privés qui ont besoin des architectes : on citera en exemple les multiples commissions de qualification de divers acteurs.

Il est dommage que les architectes non syndiqués ne soient pas suffisamment conscients de l'ampleur des tâches accomplies par leurs confrères syndiqués au bénéfice de tous.

Dans le chapitre consacré à la loi MOP, on lira que les négociations autour de cette loi, de ses décrets puis du guide MIQCP, ont mobilisé des confrères syndiqués pendant



GILBERT RAMUS,
ARCHITECTE
COMMISSION JURIDIQUE DE L'UNSA

plus d'une douzaine d'années (1981 à 1994), sans oublier leurs actions les décennies suivantes pour la mise en application de ces textes et encore en 2018 pour le "transfert" des dispositions "MOP" dans le livre IV du code de la commande publique.

Pourquoi une profession "réglementée" ?

Il n'existe en France que quelques dizaines de professions "réglementées".

Le loi de 77 sur l'architecture motive parfaitement ce choix pour la profession d'architecte.

Cela faisait sans doute longtemps que les Français avaient pris conscience de l'importance, pour leur vie, de leur environnement urbain et naturel, mais c'est seulement en 1977 que le législateur a inscrit dans une loi que la qualité du cadre de vie était d'intérêt public.

Les suites de cette prise de conscience de l'intérêt public de l'architecture en découlent logiquement :

- le Parlement a considéré que la création du cadre de vie devrait être confiée à des professionnels spécialement formés. Seules les écoles d'architecture dispensent une suite d'enseignements couvrant le spectre des savoirs utiles : art, histoire, sociologie, géographie, urbanisme, démographie, ergonomie, sécurité, hygiène, etc, etc, évidemment en plus des techniques et économie de la construction ;
- ces professionnels doivent être indépendants des puissances financières, y compris dans le cadre de société ;
- ils ont dû apporter la preuve de leur intégrité ;
- ils doivent avoir accepté (serment) : de respecter les règles fixées par un code des devoirs professionnels ; et d'être sous le contrôle d'une autorité pouvant infliger des sanctions ;

- pour permettre aux maîtres d'ouvrage de choisir parmi les acteurs reconnus officiellement compétents, ceux-ci doivent avoir été recensés par un organisme ad-hoc et figurer sur des listes à la disposition du public.

L'Ordre des architectes

Le législateur aurait pu choisir de créer une entité administrative chargée des tâches citées ci-avant.

En France, il est coutumier de confier à ceux qui exercent une profession réglementée l'organisation et l'exécution des dites tâches. Ce qui a l'avantage de ne rien coûter à l'État.

Telle est la raison d'être de l'Ordre des architectes.

L'Ordre est une personne morale de droit privé, chargée d'une mission de service public sous tutelle du ministre chargé de l'architecture.

Ses tâches sont importantes :

- établir et tenir à jour les tableaux après vérification des titres et autres justifications à fournir par les professionnels. Le contrôle des statuts et fonctionnement des sociétés d'architecture en fait partie ;
- vérifier le respect par les architectes inscrits sur un tableau, des dispositions du code des devoirs professionnels, notamment sur leurs assurances et leurs formations tout au long de leur carrière ;
- organiser le fonctionnement des chambres de discipline qui sont présidées par un magistrat de l'ordre administratif ;
- alors que les architectes ont le choix de leur syndicat, il n'y a qu'une institution ordinale, sous tutelle de l'État, et l'adhésion (qui n'est pas gratuite) y est obligatoire. En conséquence, l'Ordre ne peut pas "représenter" les "architectes" dans leur diversité. Il peut seulement "concourir" à la représentation de la "profession" auprès des pouvoirs publics.

On constate ainsi que les fonctions ordinales sommairement évoquées ci-dessus sont exercées dans l'intérêt public et pour la sécurité des maîtres d'ouvrage et autres clients des architectes.

Ceux qui croient encore que l'Ordre a pour vocation de servir et de défendre les architectes ont tout faux.



À propos de la "Charte Ordre - Unsfa"

La distinction entre les fonctions d'un Ordre professionnel créé par la loi et placé sous tutelle ministérielle, et les rôles des syndicats évoqués par la Constitution, a semblée si évidente que les nouveaux conseillers ordinaires (désignés conformément aux termes de la loi de 77) et les membres de l'Unsfa n'ont eu aucune difficulté à clarifier dans une "charte" les tâches que devrait accomplir chacune de nos organisations.

La complémentarité entre l'Ordre et l'Unsfa, aux termes de cette charte a été grandement profitable à toute la profession pendant un certain nombre d'années.

Et puis, au fil des ans, les nouvelles équipes de conseillers ordinaires ont préféré faire croire aux architectes qu'ils étaient leurs défenseurs plutôt que les garants du bon comportement professionnel de leurs confrères.

L'Ordre national et les Conseils régionaux ont "oublié" les termes de la charte.

La preuve la plus évidente de cette tentative des conseillers ordinaires d'être "aimés" de leurs confrères plutôt que "respectés" concerne la formation continue tout au long d'une carrière professionnelle.

C'est au congrès de Villeneuve les Avignon en 1976 que l'Unsfa a pris position pour une formation continue des architectes "obligatoire", comme la mettront en œuvre toutes les autres professions dans les deux dernières décennies du XX^e siècle. L'Unsfa réitérera cette demande régulièrement...

Hélas pour la profession d'architecte, les conseillers ordinaires, rechignant à "contrarier" leurs confrères avec le contrôle de cette obligation de formation, ont traîné les pieds pendant quatre décennies (!), et il a fallu la "piqûre de rappel" du Livre blanc en 2004 pour mettre enfin en œuvre ce contrôle par l'Ordre, d'une formation continue... mais encore dix ans plus tard : 2014-2019 !



50 ANS DE L'UNSFa

QUELLES LEÇONS TIRER DE SON HISTOIRE ?



L'UNION DES ARCHITECTES

Depuis près de 50 ans, l'UnsfA a mené bien des combats pour défendre les intérêts des architectes, veiller à leur indépendance, et essayer de leur obtenir les meilleures conditions possibles d'exercice de leur activité.

COAUTEURS :
JOSEPH BREMOND,
MICHEL DELAPORTE,
DOMINIQUE RIQUIER-SAUVAGE,
FRANÇOIS PÉLEGRIN

Reprendre pas à pas l'histoire événementielle de l'UnsfA est sans doute une belle idée.

C'est en même temps le risque de la sècheresse d'une chronique dont la signification ne sera pas toujours très évidente pour tous les lecteurs.

Il resterait à faire une lecture diachronique des grands dossiers de la vie syndicale. Et, ainsi, apporter des réponses plus pertinentes à des questions que nous devrions nous poser très concrètement pour mieux orienter les actions futures de notre organisation syndicale.

L'UnsfA qu'il faut redynamiser avec des ambitions motivantes.

Que l'on nous permette, à titre d'exemples, de formuler quelques unes de ces interrogations :

- Quel est le bilan du caractère "universitaire" de l'enseignement de l'architecture ?
- Ne s'est-il pas trop éloigné de la formation des architectes pour les préparer à la pratique de la création architecturale ? L'HMO, comment l'améliorer ?
- Le souci de la création architecturale au sein de notre ministère de tutelle est-il dans un mouvement de progrès ?
- Comment pourrait-on prendre en compte la dispersion "interministérielle" des problématiques qui conditionnent l'émergence d'une architecture au service du bien commun ?
- La primauté du "financier" chez certains acteurs du bâtiment favorise-t-elle la finalité humaine du développement de la Ville ?
- Comment équilibrer la production règle-

mentaire pour assurer l'amélioration du processus de construction ?

Prendre le risque de regarder comment ces dossiers (et bien d'autres) ont évolué pendant 50 ans permettrait de mieux scruter le passé et ainsi de mieux choisir nos angles d'approche des combats pour demain. Cela implique aussi un regard, si non critique, du moins interrogatif, sur nous-même les architectes.

- Avons-nous bien lu la Loi de 77 ? Avons-nous pris conscience que si elle nous donne des droits, elle implique pour nous encore plus de devoirs ?
- Pour quelles raisons la désaffection syndicale a progressé et a amenuisé les moyens de l'UnsfA ?
- L'Ordre est-il devenu le lieu respecté de l'excellence déontologique, de la garantie des compétences et de leur entretien chez les inscrits au tableau ?
- Ne serait-il pas temps de faire un bilan du

De par ses statuts, l'Unsa est une union nationale qui regroupe des syndicats territoriaux et des syndicats à exercice spécifique.

Les décisions sont prises lors de **conseils nationaux** (en moyenne 5 par an), auxquels participent les représentants locaux, et d'**assemblées générales** annuelles, qui se tiennent dans le cadre des Congrès.

L'exécutif est assuré par **un bureau comprenant cinq membres élus pour deux ans** par l'assemblée générale (dont le président, le trésorier

et le secrétaire général), et sept membres cooptés. Le mandat du président est renouvelable une fois.

Un **Conseil des Régions**, composé des présidents des unions régionales constituées, assure le relais entre les syndicats territoriaux, les unions régionales et le Bureau national de l'Union. Il a un rôle consultatif

Conformément au statut légal des syndicats, l'Unsa est totalement indépendante à l'égard du pouvoir politique. C'est, de fait, sa très grande force.

"Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix."

**PRÉAMBULE
DE LA CONSTITUTION
DE LA V^E RÉPUBLIQUE**

LA NAISSANCE DE L'UNSA : L'UNITÉ DE LA PROFESSION

L'Unsa est née lors d'une assemblée constituante le 9 novembre 1969, sur les cendres encore chaudes de la Confédération générale des architectes français (CGAF). Cet événement représente une date importante pour les architectes : désormais, un seul organisme représente les intérêts de tous les architectes, quels que soient leur âge, leur statut, leur type d'activité, leurs revenus, l'école qu'ils ont fréquentée. L'Unsa est la traduction syndicale moderne de l'unité de pensée et de l'histoire commune qui rassemblent les architectes, au-delà de la diversité de la profession, qui est aussi sa richesse.

Albin Chalandon, ministre de l'Équipement, assiste au 1^{er} congrès de l'Unsa, à Strasbourg, en 1970 : pour la première fois, la présence du ministre en charge de l'architecture atteste de la reconnaissance au plus haut niveau du syndicalisme architectural par les pouvoirs publics. Pierre Glénat, militant syndicaliste au sein de l'ancienne Association provinciale et de la FNSA est élu premier président de la toute nouvelle Union.

retour sur investissement des fonds considérables issus des cotisations ordinaires et non affectés aux deux missions fondamentales ?

– Depuis quarante ans, l'Unsa s'est saisie du dossier "Informatique". Le BIM, en quelques années a pris le devant de la scène, mais insuffisamment adopté par les architectes. Aujourd'hui, l'exploitation des "mégadonnées", le "big data", nous provoque : serons-nous capables d'initiatives collectives pour rester "sujets" et ne pas laisser d'autres nous manipuler comme "objets" ?

À l'occasion de ce cinquantenaire, sous sommes convaincus que les architectes doivent faire l'effort de se poser ce genre de questions. Ne gâchons pas l'occasion de mettre au service de l'avenir une lecture intelligente du passé.

Pour nous, quatre anciens responsables de l'Unsa, il y a plus de quinze ans, nous faisons le choix de dire deux leçons de notre expérience et de notre lecture des années "après nous" :

– Les textes législatifs et réglementaires, aussi favorables soient-ils, ne peuvent jamais dispenser les architectes de faire

des efforts d'adaptation dans leur vie professionnelle, notamment pour assumer leur véritable responsabilité vis-à-vis du bien commun. Et il serait illusoire de croire que ces efforts pourraient rester individuels. La dimension collective est aussi importante. Notre image d'architecte dans la société dépend de chacun et de tous à la fois. Nos deux institutions, syndicat et Ordre, ont des rôles fondamentaux, spécifiques et irremplaçables, l'Unsa, en priorité, du côté des "droits", l'Ordre sur le versant des "devoirs".

– Nos études initiales d'architecte valorisent la conscience individuelle de la création architecturale. Une formation à la dimension collective de l'action, en particulier dans nos instances, est indispensable pour exploiter au mieux des moyens qui ont nécessairement leurs limites. Nous rêvons d'une formation qui comporterait une séquence commune pour les candidats syndicaux et ordinaires, ne serait-ce que pour faire une lecture commune de la Loi qui nous régit... Séquence commune à laquelle il ne serait pas inutile d'inviter les représentants de notre tutelle dans les conseils...



VELUX®

Commercial

Bâtiments tertiaires

Lycée AUGUSTE RENOIR
Cagnes-sur-Mer (06)

Maître d'ouvrage : AREA et Région PACA
Installateur : Société Lorillard
Architecte : SARL ACTOM Architecture & Paysage



VERRIERES MODULAIRES VELUX

Un projet unique et moderne

C'est prouvé, la lumière naturelle et l'air frais favorisent notre bien-être, stimulent nos performances et contribuent à un climat intérieur sain.

Dans ce bâtiment inondé de lumière naturelle, les verrières modulaires doubles en shed, offrent un "effet de grandeur" et une sensation d'immersion.

Grâce à l'ouverture automatique programmable, l'effet de tirage thermique est facilité et le bâtiment est ventilé en toute sérénité.

- ▶ Une verrière sur mesure à partir de modules préfabriqués
- ▶ Un design discret avec des ouvrants invisibles et des profilés fins
- ▶ Une rapidité d'installation

Contactez-nous :

01 64 54 24 69

verrieres.modulaires@velux.com

www.veluxcommercial.fr

LE PARITARISME, D'HIER À NOS JOURS

À la suite des lois Auroux de 1982 modifiant de manière importante le droit du travail en France, puis des lois Aubry de 1998 et 1999 sur les 35h, la Convention Collective Nationale (CCN) des "cabinets d'architectes", signée par la Confédération Générale des Architectes Français¹ le 1^{er} juin 1962, était devenue totalement obsolète.

Il aura fallu près de 15 ans de dialogue paritaire et tout l'engagement de Gérard Valduga (Unsa Lorraine Sud) et d'Alain Masson (UA 91) pour aboutir à la signature d'une nouvelle convention collective le 27 février 2003. Cette durée est la conséquence des changements profonds à cette période de l'organisation du travail des agences avec leur informatisation et la reconnaissance en 1996 par le ministère des affaires sociales d'une seconde organisation patronale représentative dans la profession, le Syndicat de l'Architecture, qui a demandé à réouvrir des négociations sur des chapitres de la CCN précédemment paritairement validés.

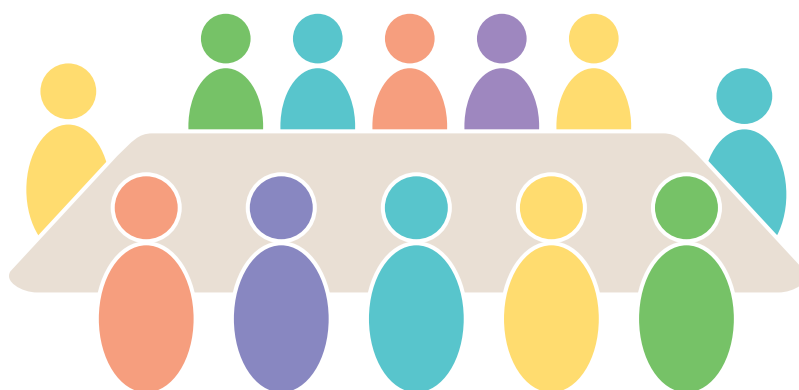
27 février 2003 – Signature par l'Unsa de la CCN des "entreprises d'architecture", texte (re)fondeur du dialogue social de la branche

À compter de son entrée en vigueur le 16 janvier 2004, date de sa publication au J.O.,

paritaire de branche relatif à la formation des salariés des entreprises d'architecture. Ses dispositions relatives aux contrats de professionnalisation seront empreintes des négociations de l'époque, avec le ministère de la Culture, sur la question de la durée et de la prise en charge de l'Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en Nom Propre (HMONP)³. L'Unsa, critiquant la durée réduite et le contenu insuffisant de la HMONP, rejette tout financement de celle-ci par les cotisations patronales formation des entreprises d'architecture.

Signature des accords prévoyance du 24 juillet 2003 et frais de santé du 5 juillet 2007

L'accord prévoyance définissait les garanties qui viennent compléter ce qui est déjà pris en compte par la sécurité sociale en matière de maintien du salaire en cas d'absence pour maladie, maternité, accident de travail, d'invalidité ou même de décès du salarié. L'accord frais de santé définissait quant à lui



Une convention collective est un accord écrit qui résulte de la négociation entre syndicats représentatifs de salariés et d'employeurs. Elle met en place pour les salariés des avantages non prévus par le code du travail et, dans les domaines où le code du travail ne fixe pas de règles impératives, elle permet pour les entreprises la mise en œuvre de règles particulières au secteur d'activité¹.

1 } La gestion des périodes de suractivité (les "charrettes" par exemple)

l'Unsa-Social a alors mis au point, sur l'ensemble de la nouvelle convention, des fiches de synthèse exposant concrètement les notions nouvelles et les choix à faire en matière de reclassification et d'aménagement du temps de travail. Elle a également réalisé un long tour de France de présentation des nouvelles dispositions conventionnelles.

20 janvier 2005 – Signature du 1^{er} accord formation des entreprises d'architecture

Consciente du nécessaire développement des compétences des salariés, l'Unsa signe le 20 janvier 2005, le premier accord

les montants des différents remboursements complémentaires des frais de soins.

L'Unsa a toujours défendu en matière de protection sociale complémentaire la plus grande mutualisation possible au sein de la branche, nécessaire dans un secteur composé essentiellement de TPE.

La qualité du dialogue social et des diffé-

2 } Organisme dissout et auquel s'est substitué, en novembre 1969, l'Unsa

3 } créée par décret en juin 2005 dans le cadre de la réforme des études d'architecture conduisant à la structure européenne dite LMD (Licence-Master-Doctorat).



PATRICK JULIEN,
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'UNSA

rents accords paritaires de cette période aurait toutefois pu être tout autre si les règles d'engagement du collège patronal avaient reposé sur le poids réel respectif de chacune des deux organisations patronales.

26 avril 2017 – L'Unsa gagne la bataille de la représentativité

Cela faisait 17 ans que la profession des architectes était représentée au paritaire à égalité au sein du collège employeurs par l'Unsa et le Syndicat de l'Architecture. Mais la réforme de la représentativité patronale et la publication le 26 avril 2017

par le ministère du Travail de la nouvelle répartition syndicale de la profession a changé la donne.

L'Unsa a obtenu 70 % de la représentation professionnelle, un changement majeur aux conséquences multiples. Avec une telle représentativité, notre Union allait pouvoir peser avec bien plus de forces sur les négociations de la branche.

Gilles Lefébure (SAY), chargé des affaires sociales au Bureau National de l'Unsa, en précisait l'importance dans la négociation des futurs accords collectifs : " Pour pouvoir être étendu, un accord collectif doit avoir

été négocié par des organisations professionnelles d'employeurs représentatives. En outre, peuvent s'opposer à l'extension d'un accord collectif une ou plusieurs organisations professionnelles d'employeurs représentatives dont les entreprises adhérentes emploient plus de 50 % de l'ensemble des salariés des entreprises adhérant aux organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives. "

Avec une représentativité de 70 %, l'Unsa allait pouvoir donner le "la" dans les négociations. Une influence dont le syndicat saura profiter.

ET AUJOURD'HUI

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Plus de 100 adhérents de l'Unsa s'impliquent dans les différentes commissions paritaires, qu'elles soient nationales,

comme la CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation) et la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) ou territoriales (CTP).

Ces commissions sont des lieux de négociations entre les organisations syndicales représentant de salariés, CFDT-Synatpau, UNSA, CGT, FO et CFE-CGC, et les organisations d'employeurs, l'Unsa (majoritaire) et le Syndicat de l'Architecture, où sont abordés :

- en CPPNI, les avenants de la Convention Collective Nationale (que nous coprésidons) ;
- en CPNEFP, la formation et l'emploi ;
- en CTP, entre autres, les négociations de valeurs de point et les membres bénéficiant d'informations sur l'emploi et la formation.

L'investissement des négociateurs est primordial pour être représenté, entendu et défendu.

Nous pouvons tous les remercier pour leur engagement.

Les négociations de la branche à ce jour, sont :

- le CDI d'opération ou de chantier,
- le télétravail salarié,
- l'égalité femmes-hommes,
- la fusion des textes et avenants de la CCN,
- la réforme de la santé (Reste à charge à 0) et la prévoyance,
- l'accord "Formation" (taux de cotisation conventionnelle pour 2019 et 2020, contrats de professionnalisation...).

Par ailleurs, l'Unsa a géré les **implications de la loi "Choisir son avenir professionnel" du 5 septembre 2018, relative à la formation professionnelle.**

Pour plagier Edmond Rostand, "Ceci n'est pas une réforme ! C'est un bouleversement, C'est une mutation !... Que dis-je une mutation ? C'est une révolution !"

Cette loi redéfinit les opérateurs devant des OPCO (OPérateur de COmpétences), et crée France compétences, financeur des formations.

Le choix entre les différents OPCO a été difficile.

La DGT (Direction Générale du Travail) nous a placés le 1^{er} avril 2019 dans l'OPCO EP (Entreprises de Proximité).

L'OPCO EP, choisi par l'Unsa et représentant les entreprises de proximité, de même taille que les nôtres et nous assurant la continuité de services avec ACTALIANS dont il est l'une des composantes, au contraire de l'OPCO 3, Constructys, correspondant à la filière "bâtiment" où se trouvent les grands constructeurs.

Notre **"contribution légale"** à la formation sera bientôt collectée par les URSSAF et sera utilisée par l'État pour financer l'apprentissage et la formation des demandeurs d'emploi.

Nous savons depuis peu que les **contributions conventionnelles** des branches seront versées et gérées par leur OPCO pour 2019 et 2020.

Pour mémoire, la contribution conventionnelle de la branche architecture est de 0,05 % de la masse salariale brute pour les entreprises ayant moins de 11 salariés et de 0,55 % pour les autres. Cette contribution est soumise à négociation et **donc qu'en sera-t-il pour les années suivantes ? Nous ne le savons pas, par contre un facteur influencera le choix "qui gèrera le conventionnel" : France Compétences ou l'OPCO ?**

Toutes ces transformations font que, dorénavant, France compétences choisit le financement des formations avec l'aval des branches concernées.

Sont prioritaires les formations des personnes peu ou pas formées via l'alternance (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, Pro-A) et le CPF (Compte Personnel de Formation).

La formation dans notre branche devient alors un investissement de la part des entreprises et la contribution à la formation légale, un impôt supplémentaire.

Affaire à suivre ...



NATHALIE BRIARD,
SERVICE JURIDIQUE DE L'UNSA

FÉDÉRATION FRANÇAISE
**TUILES &
BRIQUES**

Cité des Electriciens
BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Patrice Prost - AMAP
© Lucas Monsiegeon

Terre Cuite,

Le plus contemporain
des matériaux durables

Le plus durable des matériaux
contemporains

Résidence sociale Lorraine,
PARIS 19^e

Projet d'architectes
© Lucie Bouilly

→ Croissance verte,
économie circulaire :
où en est la filière Terre Cuite ?

RENDEZ-VOUS sur L'ESPACE FORUM

50^{ÈME}
CONGRÈS DES
ARCHITECTES
À STRASBOURG

JEUDI 24 OCTOBRE 2019,
14H45-15H15

www.latuileterrecuite.com
www.briques.org
www.briquedepartement.com



L'UNION FAIT NOTRE FORCE

FONCTIONNEMENT DE L'UNION ET DES SYNDICATS

L'Unsa est une formidable organisation dont tous les organes et fonctionnements sont issus de la notion d'union.

L'Unsa rassemble 54 syndicats territoriaux, ainsi qu'un syndicat à exercice spécifique : les Architectes. Les syndicats peuvent être de deux natures différentes : des syndicats départementaux et régionaux, mais également territoriaux – certains syndicats départementaux étant réunis dans des unions régionales.

Ces entités locales fonctionnent de manière autonome et développent des actions à l'échelle de chaque territoire, répondant aux besoins de tous les architectes qui y adhèrent, quel que soit leur type d'exercice. Cet ancrage local fait la richesse de l'Union qui se nourrit des travaux et idées

qui émanent des différents territoires, et qui s'appuie sur ces réseaux d'influence locaux pour agir pour la profession.

Les syndicats affiliés à l'Union sont régis par les articles L.21 31 et suivants du Code du travail.

Ils s'obligent à respecter les règles communes définies par les statuts de l'Unsa. Leurs statuts et leur règlement intérieur doivent être en accord avec les principes fondamentaux de l'Unsa.

L'union de ces syndicats à part entière trouve dans le Code du travail une définition qui lui confère tous les droits d'un syndicat professionnel (article L.21 33-1 et suivants).

Ainsi, l'appartenance à l'Union confère à ses membres la reconnaissance et la représentativité de l'union nationale tout en profitant de toute la richesse des territoires, à l'inverse de ce que pourrait être une organisation centralisée.

Pour permettre ces échanges entre l'échelle locale et l'échelle nationale qui font sa force et sa richesse, **l'Unsa s'est dotée de plusieurs organes : le CNU (Conseil National de l'Unsa) et le CTU (Conseil des Territoires de l'Unsa).**

Le CNU est composé des présidents des différents syndicats qui constituent l'Union ainsi que d'un nombre déterminé de membres désignés par les différents territoires, en fonction du nombre d'adhérents. Son rôle

**LAURE-ANNE GEOFFROY
ET CHRISTOPHE BURY**

ARCHITECTES, MEMBRES DU BUREAU DE L'UNSA



est majeur, car "dans le cadre de l'orientation politique fixée par l'assemblée générale, il détermine la politique de l'Unsa et prend les décisions rendues nécessaires par l'actualité" – art. 8.2. des statuts.

Le Conseil des Territoires (C.T.U.), anciennement CRU, créé en 2008, rassemble les présidents des syndicats membres de l'Union. Il a un rôle consultatif au sein de l'Union et coordonne les syndicats territoriaux.

Rappelons que la genèse d'un **syndicat est un groupement de personnes physiques ou morales agissant pour la défense ou la gestion d'intérêts communs.**

Notre syndicat est une organisation qui a pour objectif "d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses

membres". Nos buts, pour un syndicalisme de lutte, s'orientent vers "une action politique visant à la modification des institutions et des structures économico-politiques ou socio-économiques existantes".

L'intérêt commun prend tout son sens au sein de cette union grâce à la diversité des syndicats qui la composent. L'Unsa se veut à l'écoute de chaque architecte adhérent et de ses revendications, capable de faire émerger de partout des énergies, de porter des groupes de réflexion sur des modes d'exercices spécifiques et être ainsi à chaque instant à la fois proche de chacun de ses adhérents au sein des territoires et capable de porter nos revendications au plus près des centres de décision afin de faire évoluer notre cadre professionnel.

LES ARCHITECTEURS

DE L'IDÉE À LA RÉALITÉ...



Couramment exercée par certains de nos voisins européens, la pratique d'architecte contractant général se développe en France depuis les années 80.

Il y a près de quarante ans, des architectes ont compris qu'en fusionnant les fonctions

MARIE-PASCALE BLEIN,
DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION
COMPAGNIE DES ARCHITECTEURS

d'architecte et de bâtisseur, ils pourraient reconquérir les marchés privés et notamment celui de la maison individuelle, détenu à l'époque à 95 % par les pavillonneurs et constructeurs non architectes.

Le projet a pris officiellement son envol lors du **congrès de l'Unsa à Marseille le 15 juin 1980** sous la présidence de **Joseph Bremond.**

Une cellule de travail menée par Gérard Poux a été créée pour avancer sur le statut d'architecte contractant général (ACG). Un an plus tard, la présentation des principes généraux furent approuvés massivement au **congrès de l'Unsa à Biarritz en juin 1981** sous la présidence de Michel Delaporte.

Le 27 mars 1982, les 19 fondateurs de la Garantie des Architectes Bâisseurs signent la charte de fondation.

Un réseau national de compétences,

En 1987, les architectes bâtisseurs ont dû choisir une appellation qui pouvait être protégée et enregistrée comme marque. Les architectes-bâisseurs devenaient **les Architecteurs.**

Premier réseau national d'architectes contractants généraux avec 100 sociétés, 300 architectes et plus de 600 collaborateurs sur le territoire français (DOM TOM compris), **les Architecteurs militent depuis 38 ans pour**



30 ans du groupe Les Architecteurs, Avignon – 2011



la diffusion et l'accessibilité de l'architecture au quotidien avec des projets clé en main.

Issus de la mouvance des Architectes bâtisseurs, les Architecteurs prouvent que l'architecture dispose de toutes les cartes pour maîtriser l'entière mission de bâtir, de la conception à la réalisation, avec prix et délais convenus. Conjuguant l'expertise et le savoir-faire d'architecte et de constructeur.

Les Architecteurs ont la particularité de s'engager à concevoir et proposer un projet sur mesure, répondant à trois volontés précises :

- l'accompagnement du maître d'ouvrage pour lui permettre de se réaliser au travers de son projet,
- l'engagement sur les délais d'achèvement et la garantie sur les prix,
- l'association indispensable de compétences multiples pour répondre concrètement à toute demande.

En croissance de 10 % chaque année et porteur de plus de 600 emplois, les Architecteurs sont présents sur les marchés privés et professionnels en matière de construction, de rénovation ou d'agencement (maison individuelle, rénovation, bâtiments d'activités et commerciaux, logements collectifs et VEFA...).

Totalement engagés dans l'efficacité énergétique

Conscients de leur responsabilité considérant le nouveau contexte réglementaire, les Architecteurs s'engagent pour l'environnement, la réduction des gaz à effet de serre et la préservation de la biodiversité par une

architecture résolument post carbone intégrée au paysage ou au tissu urbain. Cette volonté se traduit bien sûr par des réalisations relevant du niveau BBC-Effinergie, qui favorise la réalisation d'habitations dites basse consommation (50 kWh/m²/an).

Groupement éco-responsable, les Architecteurs expriment cette volonté à travers **le programme de recherche Adélie, financé par la Fondation Bâtiment Énergie**, qui leur permet de proposer une vraie rupture dans la conception et la réalisation d'un habitat bas carbone, sobre, dédié au confort et la santé de l'habitant et pour lequel le soleil et la lumière jouent un rôle essentiel.

Une dynamique d'échanges permanents

S'attachant des compétences multiples pour aller plus loin dans l'exercice de leur métier, ils mettent en place des synergies (veille, formation, accompagnement, ouverture et recherche...), créent leur bureau d'études thermiques VIA POSITIVE ainsi que de véritables partenariats, notamment auprès d'industriels avec le Groupe ICAR¹.

Les industriels partenaires

Une relation étroite et constructive avec les partenaires membres du groupe ICAR, qui participent à la Recherche et au Développement de la Compagnie, au plus proche des sociétés d'architectes.

1 } Industriels Coopérant avec les Architecteurs pour la Recherche

"La première étape importante a été franchie le 19 septembre 1981 à Senanque par la création du Collège des Architectes et Agréés Bâtisseurs... Ainsi donc, en moins de deux années nous aurons franchi tous les obstacles et ils furent nombreux, dressés sur notre sentier – dans un cadre pareil, je pourrais presque dire notre chemin de croix – pour que l'idée devienne réalité..."

Ces architectes : c'est vous, les architectes-bâtisseurs, Vous qui avez décidé d'entrer de plain-pied dans le siècle, Vous qui avez décidé d'utiliser le support économique pour parler le langage de l'architecture, Vous qui avez décidé d'être les besogneux du quotidien, Vous qui avez décidé d'être pleinement responsable, sans faux-fuyant et à visage découvert, Vous enfin qui avez décidé de ne pas manquer le troisième rendez-vous avec l'histoire."

GÉRARD POUX,
EXTRAITS DU DISCOURS PRONONCÉ
AU CHÂTEAU DES PAPES (27 MARS 1982)

CONTACT

Les Architecteurs

95 Boulevard Beaumarchais 75003 Paris – Tél. : 01 55 37 17 00 – siege.social@architecteurs.com – www.lesarchitecteurs.com

2019

1981

LES ARCHITECTEURS

L'ARCHITECTURE AUTREMENT

*Depuis 1981,
Les Architecteurs
sont impliqués
dans l'acte de bâtir !*

*Habitat
B to B*



*A la fois, Architectes & Constructeurs,
LES ARCHITECTEURS conçoivent et
réalisent les projets clé en mains*

01.55.37.17.00

WWW.LESARCHITECTEURS.COM

1969-1973

Pierre Glénat

(1921 – 2003)

École nationale des Beaux-Arts de Paris /

Institut d'urbanisme de Paris

Prend la succession de son père, architecte, à Toulouse en 1950

MANDATS ET FONCTIONS :

1969 à 1973 : militant syndicaliste au sein de l'ancienne Association provinciale et de la FNSA, Pierre Glénat est élu premier président de la toute nouvelle Union

Depuis 1971 : membre de l'Académie d'architecture

1978 à 1982 : membre du Conseil national de l'Ordre des architectes

1983 à 1989 : rapporteur général et membre du bureau de l'Académie d'architecture

Depuis 1989 : il était vice-président du Conseil économique et social de Midi-Pyrénées

1996 à 2001 : président du Gepa / président du Fonds interprofessionnel de formation des professions libérales (FIFPL)
Distinction : Officier de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du Mérite

Président co-fondateur de l'Union nationale des syndicats français d'architectes (Unsf) de 1969 à 1973, Pierre Glénat est décédé le 13 août 2003.

Le premier président de l'Unsf, Pierre Glénat, recevra Albin Chalandon, ministre de l'Équipement, en charge de l'architecture, au premier congrès en 1970 à Strasbourg, attestant ainsi de la reconnaissance du syndicalisme architectes par les pouvoirs publics, à leur plus haut niveau.

C'était la conséquence positive du regroupement en un seul syndicat de la défense des intérêts de tous les architectes quel que soit leur âge, leur statut, leur type d'activité, leurs revenus, l'école qu'ils ont fréquentée. Résultat aussi du travail de la première équipe pour faire converger les efforts des anciennes structures dans l'unité d'action.

Pierre Glénat, tout au long de son mandat, avait, pour l'essentiel, un double défi à relever : vers l'intérieur et hors profession.

En premier, **vers les architectes**. Pour les mobiliser dans cette nouvelle union, Pierre Glénat a déployé sa patience, son sens du dialogue, sa diplomatie et, en même temps, sa détermination à faire partager sa hauteur de vue et sa clairvoyance.

La mise en place de services a nourri la cohésion des architectes autour de l'Unsf. On peut en citer deux, particulièrement exemplaires :

- **le service des Conventions Collectives** : à la demande de Mikol, Pierre Glénat me confia la responsabilité nationale de ce dossier. Il a fallu structurer et développer dans les régions le réseau des négociateurs avec les syndicats de collaborateurs. En particulier inventer et animer des séminaires de formations adaptés ;
- **le Service d'Études des Missions d'Ingénierie et d'Architecture (SÉMIA)**, créé par l'Unsf, pour accompagner le Décret n°73-207 du 28 février 1973, relatif aux conditions de rémunération des missions d'ingénierie et d'architecture.

Deuxième défi, **les combats vers l'extérieur de la profession**. Les "fronts" très nombreux imposaient de faire des choix

de priorités. Parmi les dossiers importants, trois sont à mettre en tête : l'**enseignement**, les **évolutions économiques et réglementaires** de la construction, et enfin le problème du **statut de la profession**, fixé par la loi de 1940, était devenu insupportable. Ces dossiers seront pendant longtemps au cœur des préoccupations syndicales.

Les événements de 1968 avaient rompu le dialogue entre les architectes et les enseignants. Pour autant l'Unsf consacra beaucoup d'énergie – et d'intelligence – à ce dossier "fondamental". Des séminaires sont organisés qui ne purent que mettre en évidence l'opposition des thèses en présence : le milieu des enseignants, soutenu par leur direction administrative, ancrés sur

LES CONGRÈS

1970
STRASBOURG
"La construction et son environnement"

1971
PARIS
"Architecture et cadre de vie"

1972
BORDEAUX
"Évolution des structures professionnelles"

1973
ANTIBES
"L'insertion des architectes dans le monde économique"

PREMIER BUREAU DE L'UNSF, 1969

- Pierre Glénat
- Daniel Mikol
- Jean-Pierre Beguin

une intégration à l'enseignement universitaire, et en face la profession, plus pragmatique, demandant une formation tournée vers la pratique professionnelle.

La mise en place du SEMIA avait évidemment son versant externe, vers les professions de la construction ; et en même temps vers la réglementation, avec la création du Bureau de la Normalisation des Architectes.

Dès le Congrès de Strasbourg, la question de la Loi de 1940 était posée avec le thème très large : "La Construction et son environnement. Aspects politiques et économiques."

Les congrès suivants témoignent des priorités données à ces questions de l'architecture au cœur de la construction, du statut des architectes et de l'enseignement :

- 1971, Paris : Architecture et Cadre de vie ;
- 1972, Bordeaux : Évolution des structures professionnelles ;
- 1973 : Antibes : L'insertion des architectes dans le monde économique.

Dans ces années là, se développèrent des groupements régionaux de réflexion et de formation sous le nom d'Universités Permanentes d'Architecture et d'Urbanisme. Débats passionnants et contacts avec

des professions connexes de la philosophie, de la sociologie, de l'économie, des sciences politiques... Je me souviens de débats avec des musiciens à Saint-Maximin. Rencontres studieuses et fructueuses où se consolidaient nos convictions d'un changement professionnel profond. Une porte sur le monde en mutation que nos formations d'architecte des années 50/60 ne nous avaient pas ouvertes.

Tout au long de son mandat (1970-1973), Pierre Glénat ne cessa de solliciter les responsables politiques pour les convaincre de se saisir de la question de l'architecture. Dès 1970, un premier pas est obtenu avec le Rapport Paira. Il débouche sur le projet Denieul très incomplet qui se perdra dans quelque "placard".

Un nouveau projet verra le jour en 1972 (porté par Jacques Duhamel et Alain Bacquet) ; bien que rendant obligatoire le recours à l'architecte, il ne définissait pas sa mission, le rendant ainsi très vulnérable aux pressions administratives et commerciales. Projet sans lendemain compte tenu de la ferme opposition de la profession.

Mais Pierre Glénat avait réussi à lancer le **mouvement de l'abrogation de la Loi de 1940**, la pression de l'Unsa n'allait pas se relâcher...

JOSEPH BREMOND,
ARCHITECTE, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'UNSA

HOMMAGE...

"J'avais 30 ans quand j'ai franchi la porte de l'Unsa pour la première fois en 1976, square de Luynes, parce qu'on parlait d'une loi qui allait donner en France sa vraie place à l'architecte dans la société. En premier, j'y ai rencontré Michel Dameron qui m'a pris sous son aile, et fait assister à une réunion de Bureau. Son président Alain Gillot était entouré d'architectes qui m'ont impressionné par leur connaissance des dossiers. J'ai été ébahi par la structure syndicale et par son organisation et je me suis dit qu'avec des modèles qui ont immédiatement représenté pour moi ces gens qui ont tant de foi en leur métier, je trouverai ma place pour contribuer à apporter ma pierre à l'édifice.

Pierre Glénat était des leurs. Comme un autre Michel (Delaporte) qui est de la même

trempe, j'ai donc été syndiqué avant d'être diplômé puisque la loi allait m'y obliger.

C'est là que j'ai rencontré la grande classe d'un homme que tous les architectes vont honorer à Strasbourg.

Pierre Glénat incarnait le respect. Il avait l'humilité des grands hommes.

Il avait l'art de simplifier ce qui est complexe dans un métier éminemment compliqué et souvent incompris.

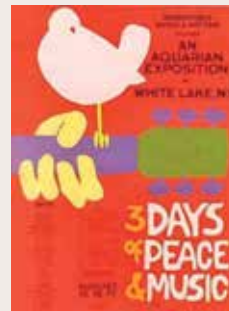
Bien au-delà des architectes, nous avons tous besoin d'hommes comme Pierre et de tant d'autres qui ont pris son chemin, sans oublier les femmes, au premier rang desquels Dominique Riquier-Savage, avec qui je partage des souvenirs au GEPA, organisme de référence, qui doit aussi beaucoup à son créateur. Encore lui. Chapeau bas."

JEAN-MARC LACHAUX,
PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'UNSA ÎLE-DE-FRANCE

REPÈRES HISTORIQUES

1969

– Woodstock



1970

– Décès de Charles de Gaulle



1971

– Création du Ministère de l'environnement



1972

– Rencontre Mao / Nixon



– Mise en service du 1^{er} TGV
– Georges Marchais élu 1^{er} secrétaire du PCF

1973-1977

Alain Gillot

Né le 21 mars 1927

MANDATS :

1973 - 1977 : président de l'Unfsa

Président du Conseil national
de l'Ordre des architectes

Réunis à Antibes pour le Congrès de 1973, les architectes choisirent un nouveau président, Alain Gillot, qui s'était fait remarquer par la vigueur de ses interventions dans l'équipe de Pierre Glénat.

Deux objectifs majeurs au cœur des actions syndicales de la nouvelle équipe : la réorganisation de la formation initiale des architectes et une nouvelle loi pour l'Architecture.

Le congrès de La Baule, en 1974, fut consacré à **"La Formation des architectes"**.

À la suite des travaux engagés par Pierre Glénat, un Livre Blanc est publié en 1975 **"Pour un enseignement de l'architecture"**, sous la direction de Michel Dameyron. Ce "manifeste" préconise, notamment, deux nouveautés essentielles dans les évolutions souhaitées de l'enseignement : la nécessité de renforcer les **sciences humaines** dans la formation des architectes, et l'importance des **stages dans les agences d'architecture** pour rapprocher la formation des conditions concrètes de la pratique architecturale.

Le congrès de Paris en 1975 avait pour ambition de **"Réconcilier les Français avec l'Architecture"**.

Les négociations avaient été reprises, Rue de Valois, avec les services du **"Secrétariat d'État à la Culture"**. Mais le président de la République mit fin à ces rencontres, en se saisissant lui-même du dossier. On vit alors apparaître un nouveau texte, préalablement annoncé par les déclarations éloquentes du secrétaire d'État Michel Guy. Ce projet limitait le recours à l'architecte aux seules constructions publiques. Plus de mention de l'intérêt public de l'architecture pourtant évoqué dans les déclarations politiques et finalement "oublié" au plus haut niveau du pouvoir.

Le 23 septembre 1975, à l'appel d'Alain Gillot, président de l'Unfsa et de Jean Connehaye, président du Conseil de l'Ordre de Paris (version 1940), 3 500 architectes syndiqués étaient réunis Rue Laparent à Paris. Ils allèrent ensuite manifester au ministère de la Culture et l'après-midi,

empêcher le ministre d'inaugurer une exposition dédiée à Le Corbusier. Ni le matin, ni l'après-midi, le ministre n'est apparu !

La profession mesurait sa puissance de contestation. Elle prenait aussi conscience de sa crédibilité en tant que force de proposition, convaincue que l'intérêt public était une dimension essentielle de sa fonction

Le retentissement de cette journée dans le milieu mais également par son impact médiatique a été déterminant. Devant son échec, l'administration s'est vue contrainte de reprendre son projet. Elle confia une large réflexion à Monsieur Cornuau. Mais ne concernant que la qualité architecturale des constructions publiques !

Au Congrès de Villeneuve-les-Avignon en juin 1976, Michel Guy fut reçu sous les huées... Il ne resta pas au congrès ! Il quitta aussi la Culture quelques jours après, le 25 août.

C'est Françoise Giroud qui le remplaça et portera la future loi.



En octobre 2017, l'Unfsa a édité un supplément à la revue Passion Architecture, retraçant la genèse de la Loi 77 et ses 40 ans d'existence.

LES CONGRÈS

1974
LA BAULE
"La formation
des architectes"

1975
PARIS
"Réconcilier
les Français
avec l'architecture"

1976
VILLENEUVE-
LÈS-AVIGNON
"Compétences –
moyens – liberté"

1977
ANTIBES
"Qualité
architecturale
exigence sociale"

Son projet de loi fut présenté au Parlement à la suite du Rapport Miroudot en novembre 1976. Le politique venait enfin de comprendre l'intérêt public de l'architecture.

La Loi, non sur les architectes, mais sur l'architecture, fut votée le 3 janvier 1977.

C'était une victoire historique pour la profession, un combat gagné par les "troupes" de l'Unsfa, galvanisées par l'énergie inépuisable d'Alain Gillot.

Pour aboutir à ce vote, l'Unsfa, mena le combat durant ces deux premiers mandats. La hauteur de vue de Pierre Glénat, puis la force de conviction d'Alain Gillot, son audace, sa capacité d'entraînement, ont mobilisé les architectes dans un enthousiasme militant dans toutes les régions de France. Lieutenant de ces deux présidents, Michel Delaporte supervisait la vie syndicale... Le vice-président Jacques Bourbon mettait la finesse de sa brillante intelligence au service de la préparation des textes négociés. Il faudrait citer tous les autres membres de son bureau ! Une équipe soudée et efficace. Alain Gillot avait "forcé la porte" de nombreuses personnalités politiques du Gouvernement, de l'Assemblée et du Sénat pour plaider ce dossier de l'Architecture. Tout particulièrement les premiers Ministres Jacques Chirac et plus tard, Raymond Barre. Évoquons aussi la qualité des relations avec Jacques Duhamel, secrétaire d'État à la Culture, trop tôt disparu, emporté par la maladie.

"Le 23 septembre 1975, la profession a pris conscience qu'elle avait une fonction essentielle et d'intérêt public."

MICHEL DELAPORTE,
ARCHITECTE

Au sein de la Commission Georges V, il avait construit des alliances ou au moins des pactes de non agression avec nos partenaires, notamment ordinaires (Conseil National et Conseil de Paris). Il m'avait fait élire au Conseil National de l'Ordre pour y être l'avocat des positions de l'Unsfa !!! Une fois la loi votée, il n'était pas question de se reposer ! Le travail de négociation reprit immédiatement pour la mise en place des textes d'application de la loi. Il fallait aussi veiller à la rédaction des décrets d'application concernant la nouvelle structure ordinale.

Ce mandat ne peut évidemment pas se réduire à ce seul combat ; la vie syndicale appelait constamment des réponses aux sollicitations multiples sur les fronts de nos relations avec les nombreux pôles du monde de la construction :

- entreprises poussant à une industrialisation, si possible à l'écart des architectes... ;
- professions de la conception qui vivaient mal ce combat pour une loi sur l'architecture ;
- administration de la Construction et de l'Urbanisme qui, selon le mot d'un ingénieur de Ponts et Chaussées, se faisait fort de "mettre la vie en formules"....

Comment ne pas rendre hommage à l'intelligence et au dévouement de tous ceux qui entourèrent Pierre Glénat et, ensuite, Alain Gillot, pendant ces huit années de combat ?

Au Congrès de Caen, en 1977, les architectes se retrouvèrent sur le thème "Qualité architecturale exigence sociale". Expression de la conscience du rôle donné par la loi aux architectes : pas des privilèges mais une responsabilité professionnelle vis-à-vis du bien commun. Notre activité professionnelle devenait plus qu'un **métier**. C'est le ministre de la Culture et de l'Environnement, Michel d'Ornano, qui viendra à la conclusion des travaux de ce Congrès. Congrès d'élection, Jacques Bourbon proposa ma candidature à la succession d'Alain Gillot...

JOSEPH BREMOND,
ARCHITECTE, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'UNSFA

REPÈRES HISTORIQUES

1973

- Guerre du Kippour

1974

- Inauguration du Palais des Congrès à Paris
- Inauguration de l'aéroport Charles de Gaulle



1975

- Création de Microsoft par Bill Gates

1976

- Premier vol commercial du Concorde Paris/ Rio
- Décès d'André Malraux

1977

- Inauguration du Centre Pompidou à Paris



- Sortie du premier ordinateur Apple

1977-1981

Joseph Bremond



Né à Béziers (34), le 15 avril 1936

Bac Math-Élem : 1955 / École Spéciale d'Architecture (Atelier Lebourgeois) – Diplômé en janvier 1961

Agence créée à Béziers en 1963. Départ à la retraite en 2011

MANDATS :

1963 : adhérent au Syndicat de l'Hérault

1966-2011 : expert judiciaire Cour d'Appel de Montpellier

1968-1975 : responsable Conventions Collectives Hérault

1970-1976 : Conseiller Régional de l'Ordre (modèle 1940)

1974-1977 : membre du Conseil Économique et Social du Languedoc-Roussillon (PNS)

1975-1977 : responsable national Convention Collectives (après Daniel Mikol)

1976 à début 1977 : conseiller national au Conseil Supérieur de l'Ordre (1940)

1977-1981 : président de l'Unsfa

1982-2001 : administrateur de l'Agence Qualité Construction

1992-2007 : Conseiller Prud'homme

Mes confrères syndiqués m'offraient deux ans (puis deux de plus !!!) d'un emploi du temps d'une rigueur diabolique... Chaque semaine deux ou trois jours pour mon agence à Béziers, trois ou deux à l'Unsfa, et, souvent, un jour en province dans les syndicats locaux... J'ai réussi à consacrer mes dimanches à ma famille...

Essayons un survol de ces années.

La profession comptait alors un peu plus de 8 400 architectes inscrits à l'Ordre (Loi 1940), l'Unsfa comptait 3 500 cotisants !!!... Notre organisation nationale était bien structurée. Plus de vingt collaborateurs au Square de Luynes. Une "machine" lourde qui attendait beaucoup du bureau et de son président. Un bureau de l'Unsfa qui demandait beaucoup aux permanents et aux nombreux architectes engagés dans tous les dossiers qui devaient être ouverts après ces années focalisées sur la Loi. Travailler au parachèvement de la Loi et la mise en place de l'Ordre nouvelle version. Se préoccuper de l'enseignement et de la formation permanente et des nouveaux outils dans l'exercice de la profession avec l'informatique. Ultime ambition, valoriser la place de l'architecte dans l'économie, au sens le plus large du terme

Parfaire la mise en place de la loi

Les décrets d'application de la loi du 3/01/1977

Après plusieurs années de combats centrés sur la Loi, il fallait achever sa mise en œuvre.

Beaucoup de réunions de travail au sein de l'Unsfa, des contacts fréquents avec les services de la Culture pour défendre nos

souhaits dans la rédaction de 14 Décrets. On ne peut ici détailler l'importance de ces discussions Rue de Valois et ensuite à la Direction de l'architecture Quai de Passy avec Joseph Belmont, son directeur, assisté de Claude Robert (ENA 1967) son adjoint.

Un souvenir significatif de nos relations avec ces cadres de l'Administration. Lors de nos deux premières rencontres, Claude Robert prenait quasi systématiquement le contre-pied de nos propositions. Il a accepté que nous déjeunions ensemble, en tête-à-tête, "pour mieux nous connaître". Il considérait que son rôle était de défendre le "bien commun", face à un syndicat qui, par nature, défendait des intérêts catégoriels. J'ai fini par le convaincre que, pour l'essentiel, nos positions syndicales étaient tendues vers l'intérêt public de la création architecturale. Les rencontres prirent alors une autre tournure bien plus constructive.

Certains acquis dans ces décrets n'ont, hélas, pas été suffisamment compris et exploités par la profession. Relisons par exemple l'article premier du Décret portant le Code de Déontologie des architectes (29/03/1980) : **"La vocation de l'architecte est de participer à tout ce qui concerne l'acte de bâtir et l'aménagement de l'espace ; d'une manière générale, il exerce la fonction de maître d'œuvre."**

L'ordre, nouvelle version

Avec Alain Gillot, élu premier président du CNOA, nous avons mis en place immédiatement un groupe de travail pour définir concrètement les relations opérationnelles de nos deux institutions. Le premier fruit de ce groupe fut l'élaboration d'un document explicitant les rôles respectifs de nos deux

BUREAU

Edouard Dexheimer, Jean-Pierre Marchand, Jacques Marrast, Michel Delaporte, Paul Lacroix, Jacques Bourbon, Gilbert Guillemot, Daniel Mikol, Alain Huber, J.J. Charon - Nocher, François Guy, Max Soleil, Pierre Delafay, Alain Serres, Jérôme Savoyaud, Marcel Roger, Martial Vie, Henri Pelanjon, Jean-Louis Champsaur, Gilbert Ramus, Pierre Ros, Jacques Mallaval, Bernard Nivet, J.Pierre Ceccaldi, Jacques Robert, J. André Dorel, Philippe Verrey, Pierre Dangy, Alain Fabrega, Michel Commissaire, Edouard Dexheimer, Yves Chaperot, Pierre Sibille, Jean-Claude Marion, Jacques Chudeau, Jean-Pierre Beguin, Roger Chaudet

institutions : la **Charte de la profession d'architecte** (12 juin 1978). Ce document n'était pas un contrat, mais le constat commun de la lecture raisonnée de la Loi. Définir ce qui, du fait de la Loi, est du domaine exclusif de chacun ; lister ce qui peut être "commun", mais chacun avec son angle de vue spécifique.

Après la proclamation solennelle de cette charte, nous avons mis sur pied le projet de mise en commun de moyens sur les dossiers qui concernaient en même temps l'Ordre et syndicat, dans le cadre d'un **"Grand Projet pour l'Architecture"**.

Lors du séminaire de Sofia-Antipolis de 1979, qui réunissait l'Ordre et l'Unsa, il est décidé que les cotisations à l'Ordre abonderaient deux budgets : le premier, consacré au fonctionnement de l'Ordre ; le second, aux services à la profession, gérés par des structures *ad hoc* dont certaines déjà créées par l'Unsa. Ainsi le SEMIA et le Bureau de normalisation des architectes, furent parmi les premiers bénéficiaires de cette nouvelle source de financement.

Hélas !!! Les successeurs d'Alain Gillot, qui n'avaient pas voulu comprendre les enjeux bénéfiques pour la profession, firent progresser le budget ordinal de fonctionnement, au détriment des services à la profession, en particulier ceux gérés par l'Unsa. La Charte fut "déchirée" par l'Ordre en 1986...

La compétence, les moyens des architectes

L'enseignement de l'architecture
Lors du mandat précédent, avec Alain Gillot, la commission **Évolution et Prospective** de l'Unsa avait produit un bouquin de près de 200 pages : *Proposition de la profession d'architecte pour un enseignement de l'architecture*.

En 1981, l'Unsa est revenu sur ce sujet, de façon plus philosophique, grâce à la plume de Michel Dameron. Un petit pavé de 86 pages : *Construire des architectes – Proposition d'une réflexion*.

Dans la suite de ce travail, nous avons engagé la rédaction d'un *"Cours de Construction"* qui manquait gravement

dans le cursus "universitaire" du moment. Projet ambitieux qui ne put être mené à son terme par mon successeur, encombré par des démêlées avec le nouveau gouvernement et la chute des moyens après le lâchage ordinal.

Les nouveaux outils

– **L'architecte et l'informatique** : une étude pratique des outils informatiques et leur mise à disposition des architectes. Une affirmation de la volonté de la profession de prendre place dans ce monde en rapide évolution et de ne pas subir passivement les dictats des producteurs. Un chemin ouvert qui se prolongera avec les compétences de confrères comme François Pélegrin.

– **SEMIA** : service d'étude et d'information sur la gestion des rapports avec les "concepteurs" à la suite du décret de 1973 (Ingénierie et Architecture).

– **Bureau de normalisation** : pour coordonner et soutenir la présence des architectes dans les (trop) nombreuses commissions de normalisation et de rédactions de textes réglementaires. Rappel pour mémoire de la célèbre "Marrastguerite", conçue par Jacques Marrast pour illustrer tous nos engagements dans des commissions de travail.

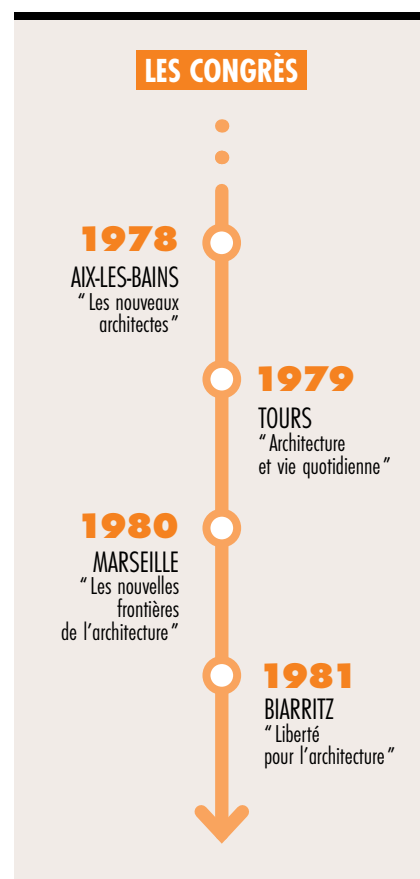
C'est dans le prolongement du travail de ce Bureau de normalisation que nous établissions nos politiques de relations avec le monde de la construction et ses principaux acteurs professionnels : les professions de la conception (CICF, SYNTEC, les métreurs) avec qui nous avons négocié une Charte de la conception, dans laquelle, aux côtés des fonctions techniques économiques et architecturales, a été reconnue une fonction de synthèse, souvent confiée à l'architecte ; les entreprises (la CAPEB, la FNB, avec qui nous animions un centre de recherche : le RAUC) ; les industriels et leurs centres techniques de recherche.

– **Service des conventions collectives** : nous avons structuré les groupes régionaux et leurs relations avec le groupe d'étude national pour répondre aux

questions que ce dossier délicat pose aux syndicats locaux et aux architectes employeurs.

– **Service des formations syndicales** : nous étions convaincus de la nécessité de mettre en œuvre des formations syndicales pour permettre aux militants d'acquérir des compétences spécifiques à l'action collective.

Les séminaires antérieurs ont été renouvelés sur trois axes principaux : initiation à l'histoire et à la vie syndicale de base ; formation de deuxième niveau pour les responsables syndicaux ; ouverture au rôle syndical dans la vie économique ; séminaires spécialisés sur la négociation (animateurs "Convention Collectives"). Ces séminaires, initiés avec Michel Dameron, sont encore proposés par Michel Delaporte et moi-même.





12^e congrès des architectes à Biarritz, 1981.

Insertion socio-économique des architectes

L'Unsa porte parole de la profession

Notre présence dans les débats sur l'architecture, le logement, la ville, l'urbanisme était un redoutable défi. Comment citer tous les débats, colloques, journées d'étude consacrés à ce vaste sujet de l'aménagement de l'espace et du cadre de vie. L'Unsa se faisait un devoir d'être présent et d'y porter une parole réfléchie et cohérente.

Un exemple parmi d'autres : la rédaction et la présentation d'un rapport sur **l'Urbanisme et la Violence** devant le Comité Économique et Social (CES).

Suivi des initiatives administratives

Pour illustrer cette veille administrative, signalons le Décret n°77-1167 du 20 octobre 1977 portant création d'une **Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques**, la MIQCP, et le grand nombre de réunions avec son rédacteur Bernard Tricot, qui viendra participer activement à notre Congrès de Tours en 1979 "Architecture et Vie Quotidienne".

Les architectes acteurs économiques

Nous étions conscients que la loi ne ferait pas tout, loin de là. Il fallait se préoccuper de l'insertion économique des architectes, en réalisant une étude économique et analytique des positionnements sur nos marchés. Un travail considérable réalisé avec le concours d'un cabinet d'études économiques dont la commission Économie et Prospective de l'Unsa a programmé suivi et contrôlé la rédaction : **Les Trente Marchés de l'Architecture et la situation des Architectes** (31/05/ 1979). Nous en avons fait le sujet du congrès de Marseille : "Les Nouvelles frontières de l'architecture". Il y eut au moins deux conséquences constructives données à cette étude innovante : un mouvement des architectes contractants généraux : "**Les Architectes Bâisseurs**", et une association d'architectes travaillant à l'exportation l'**APEX**. Cette orientation vers l'économie restera ma plus grande fierté. La faiblesse de son écho chez les architectes, une déception.

Avec le Congrès de Biarritz, le contexte politique nouveau ouvrait de nouveaux combats, avec la menace de création d'ateliers publics d'architecture. En choisissant comme thème "Liberté pour l'Architecture", nous annonçons notre combat...

REPÈRES HISTORIQUES

1978

– Inauguration du métro à Lyon

1979

– 1\$=4 FRANCS

1981

– François Mitterrand élu
Président de la République
française
– Premier ordinateur IBM



S'engager dans la certification NF Habitat, c'est mieux, **c'est sûr !**



NF Habitat est la certification de référence
en construction, en exploitation et en rénovation,
délivrée par CERQUAL Qualitel Certification.

Choisir NF Habitat, c'est travailler dans un cadre d'exigences
structurées et évaluées pour plus de confiance et de reconnaissance.

C'est valoriser votre savoir-faire et offrir aux habitants qualité de
vie, sécurité, confort et maîtrise des dépenses.

**Rendez-vous au 50^{ème} congrès des Architectes
du 24 au 25 octobre stand n°36**

Pour plus d'information : nf-habitat.fr



La certification NF Habitat est délivrée par CERQUAL Qualitel
Certification pour le logement collectif et individuel,
organisme certificateur de l'Association QUALITEL.

CERQUAL 
QUALITEL CERTIFICATION

1981-1985

Michel Delaporte



Né le 17 septembre 1928

Diplômé de l'école spécialisée d'architecture en 1953

Membre du bureau national du syndicat de l'architecture, puis de l'Unsa en 1969. Il soutient Pierre Glénat, puis Alain Gillot. Il prendra sa présidence au congrès de Biarritz en 1981

En 1981, figuraient parmi les 106 propositions du nouveau président de la République, François Mitterrand, les disparitions des ordres et l'exercice libéral qu'ils protègent. Pour les architectes, la Loi de 1977 était remise en question et ses dispositions fondamentales (art. 1) devaient disparaître...

... Ce que me confirmait le "Syndicat de l'Architecture" en envoyant un émissaire à l'Unsa pour demander de dissoudre celle-ci : "le régime" ayant changé (sic !). D'ailleurs le président du Conseil National de l'Ordre, Jacques Vissière, n'était plus reçu au Ministère.

Me revenait en mémoire ce proverbe du peuple touareg : **"Est-il besoin qu'un peuple disparaisse pour qu'on sache qu'il a existé ?"**

Le modèle proposé par le "nouveau régime" était : les "Ateliers publics d'urbanisme et d'architecture" tels qu'ils existaient à l'Est dans les "Républiques collectivistes" et déjà mis en place dans certaines communautés françaises (sept ateliers à Grenoble !). La méthode employée : **l'intimidation**.

Exemple : convocation du président de l'Unsa par le ministre de l'Équipement pour lui dire que son éditorial dans notre journal était inadmissible... dans le nouveau régime. Réponse : "Venez le dire aux architectes, ils seront réunis au Congrès de Vitel dans quelques semaines.". Ce qu'a fait Monsieur Quilliot et il n'a pas été déçu !

Nos actions, comment ?

- En maintenant tous les arguments déployés par nos représentants lors de la préparation de la Loi de 1977, et particulièrement ceux relatifs à **l'intérêt public lié à notre fonction** en application du principe de subsidiarité (les "séminaristes" des formations syndicales se retrouveront dans ce vocabulaire).
- En nous référant aux connaissances acquises en allant de l'autre côté du "rideau de fer" (Prague, Budapest, Kiev, Moscou) avec lesquelles on a pu démontrer l'importance de la créativité personnelle et responsable au bénéfice de l'Homme telles que prévues dans la Loi de 1977.
- En favorisant la diversité de la "qualité architecturale" plutôt par des mesures permettant aux meilleurs créateurs de s'exprimer que par une accumulation de normes et de contrôles (cf le rapport Cornuau).
- En créant le **"Conseil National de la Construction"** (CNC) réunissant tous les acteurs de la création de l'espace et du bâti (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, ingénieurs, réalisateurs et spécialistes divers) et en **intervenant, groupés**, auprès des politiques et de l'administration.

MEMBRES DU BUREAU

- Jacques Marrast
- Daniel Mikol
- Alain Huber
- François Guy
- Max Soleil
- Gilbert Ramus
- Bernard Nivet
- Jacques Robert
- Alain Fabrega
- Michel Commissaire
- Yves Chaperot
- Pierre Sibille
- Jacques Chudeau
- Jean-Pierre Beguin



Congrès d'Avignon, 1983 : Roger Quilliot, ministre de l'Urbanisme et du Logement.



Congrès de Lyon, 1999 : l'Unsa célèbre ses 30 ans chez Paul Bocuse. (de gauche à droite) Joseph Bremond, Michel Delaporte, Jean-Louis Lissalde, Dominique Riquier-Sauvage, Jean Causse, Alain Vaconsin, Alain Huber et Pierre Glénat.

- Grâce à une écoute intéressée de deux ministres : Messieurs Quilliot et Quillès, qui ont douté puis modifié des points de vues sclérosés à la base (on ne saura jamais combien ont coûté les structures publiques mises en place à cette époque !).
- En participant à la "Commission Luchaire" et à l'élaboration de son Rapport (30 juin 1983) pour faire évoluer les idées.

En voici les titres de chapitres :

- A/ Les ateliers publics et les agences techniques départementales
- B/ Les sociétés d'intérêt collectif d'habitat rural (S.I.C.A.H.R)
- C/ Concurrence illégale de certains agents de la Direction Générale de l'Équipement et de l'Agriculture
- D/ Intervention des architectes-fonctionnaires et agents publics
- E/ Les concours d'architectes

(Ce rapport pourrait encore faire référence ; l'a-t-on suffisamment utilisé et en a-t-on compris toutes les remarques et propositions ?)

- En maintenant la Confédération Générale des Architectes Français (C.G.A.F), organisme fédérateur de tous les syndicats et associations d'architectes (Jean Gourguillon, président) et en organisant des rencontres et des formations avec les fédérations des "techniciens du bâtiments" (application des articles spécifiques contenus dans la Loi).

- En créant de nouvelles structures : les "Architectes-Bâisseurs" et les "Architectes Diagnostiqueurs" (A.D.I.A), afin de rechercher et proposer toutes évolutions dans la pratique de leur fonction en restant fidèles à la Loi de 1977.

- En recherchant le meilleur outil informatique adapté à notre pratique pour une création maîtrisée individuellement (merci à Jacques Marrast et à François Pélegrin).

Toutes ces volontés ont été exprimées à Monsieur Quillès qui, n'ayant pu nous rejoindre au Congrès d'Angers, est venu



REPÈRES HISTORIQUES

1982

- G7 à Versailles
- Décès de Pierre Mendes France



1985

- Naissance de Windows
- Création des Restos du Cœur



LES CONGRÈS

1982

VITTEL
"L'architecture en question"

1983

AVIGNON
"Architecture, urbanisme et décentralisation"

1984

ANGERS
"Profession : architecte.
Une compétence pour de nouvelles exigences"

1985

LYON
"Partenaires pour construire"

personnellement à l'Unsa pour rencontrer le Conseil National.

Que disait Diderot ? : "Mieux vaut ne pas apprendre l'Architecture mais la faire aimer."

Notre règle pendant quatre ans : **créer une dynamique d'actions à partir de l'effort personnel et collectif, patient**

et contenu – c'est-à-dire être syndicaliste – pour apporter les adaptations dans l'exercice d'une fonction dont nous sommes requis par la Loi, et développer la compréhension de la culture par une qualité architecturale définie par le syndicalisme professionnel, dès après la guerre, à savoir :

La Qualité Architecturale, c'est :

- la capacité spatiale d'aptitude à la fonction,
- la finalité humaine,
- la volonté esthétique et le message culturel,

Et ce sera toujours pour nous : **le plaisir d'architecture.**

1985-1987

Jean Causse



Né le 24 décembre 1944 à Montpellier (34), décédé le 23 février 2014
Mathématiques supérieures / École Spéciale d'Architecture de Paris – Diplôme D.E.S.A. en 1969 / Institut d'Urbanisme de Paris 1982 : création de l'Atelier de la plage

TITRES ET RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES :

1980-1983 : président du Syndicat des Architectes de la Côte d'Azur (S.A.C.A.)
1985-1987 : président de l'Unsa
1992-1994 : vice-président du conseil régional de l'Ordre des Architectes PACA
Mais aussi : vice-président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) des Alpes Maritimes / membre du Conseil d'Administration de l'Office du Bâtiment et des Travaux Publics des Alpes Maritimes / membre du Comité Directeur du Plan construction régional PACA / vice-président du Conseil National de la Construction...

DÉCORATION :

chevalier dans l'Ordre National du Mérite



OBJECTIF 5000

ÉDITO DE J. CAUSSE - LE JOURNAL DES ARCHITECTES N° 11, JUILLET 1985

On constate, en 1985, une usure des partis, des syndicats de salariés et des organisations professionnelles. Leurs effectifs s'amenuisent, leurs troupes paraissent saisies par le doute, leurs trésoriers s'arrachent les cheveux.

N'est-ce pas paradoxal, à un moment où les Français réclament moins d'État, moins d'administration, plus de responsabilités ? Sans doute pas. D'abord, les changements politiques et les changements de politiques des dernières années ont mis en évidence la fragilité des doctrines, la vanité de phrases à l'emporte-pièce, la complexité des faits. Les périodes de changements profonds comme celle que nous traversons s'accompagnent d'inévitables bouillonnements d'idées, de remises en causes, d'hésitations, de contradictions aussi.

Chaque Français, discernant mal des évolutions en cours, partagé entre des analyses et des tendances opposées et confronté au problème du chômage ou de la faillite, est tenté par le repli sur lui-même et pense à ses propres affaires, presque exclusivement. Il s'intéresse plus aux groupements très spécifiques qui lui promettent des avantages immédiats qu'aux grandes organisations qui défendent des intérêts généraux et qui, parfois, prétendent parler pour des catégories aux exigences peu conciliables.

L'avenir du syndicalisme

Nouveau président de l'Union nationale des syndicats français d'architectes grâce à la confiance des membres d'un conseil national renouvelé, je crois en la nécessité, pour notre profession, d'un syndicalisme fort et actif. Les avatars des lois "maîtrise

d'ouvrage public" et "architecture" suffiraient à le montrer. Le syndicalisme professionnel est une nécessité de notre temps.

Si le responsable de l'Unsa devait se donner une devise et un emblème, je choisirais la formule **"avec la profession, par les syndicats, pour les architectes"**, et comme symbole une ruche, même si cela devrait paraître un peu emphatique.

Avec la profession, cela signifie dans un esprit d'union, quoi que sans naïveté et en faisant jouer à l'Unsa pleinement son rôle.

Par les syndicats ? Organisme fédérateur, l'Unsa doit s'appuyer sur les syndicats qui la composent, les informer, les impliquer et, par là, les mettre en valeur. Il lui faut, en retour, exiger le scrupuleux respect des engagements pris à son égard.

Pour les architectes ! L'Unsa n'existe pas pour elle-même, mais pour ses adhérents et de façon plus large pour les architectes au nom desquels elle prend position comme organisation **représentative**.

Je ferai tout afin de préserver les acquis. J'agirai selon une stratégie à la mesure de nos possibilités, c'est-à-dire avec une équipe réduite mais soudée, pratiquant un syndicalisme de mouvement et s'appuyant sur des relais régionaux responsabilisés.

Et la ruche dans tout cela ? Elle symbolise la solidarité, l'économie de moyens, l'efficacité et la prévoyance qui devront marquer notre action commune.

Union, régionalisation, communication, action et... clarté des choix : c'est ainsi que nous pourrions retrouver nos 3 000 adhérents et atteindre le nombre de 5 000 que je fixe comme objectif à mon mandat.

MEMBRES DU BUREAU

- Alain Huber
- François Pélegrin
- Guy Vanderaa
- L.A. Mouchet
- Alain Vaconsin
- François Lacombe
- Pierre Cornuejols

DES OBJECTIFS NATIONAUX

J. CAUSSE – LE JOURNAL DES ARCHITECTES N° 12, OCTOBRE 1985

Trois mots clés pour notre Union nationale : un programme, des priorités, une volonté.

Notre profession à l'heure actuelle se cache derrière son petit doigt. Elle réclame, ergote et s'assouplit, avec de brusques poussées de fièvre.

Nos confrères A. Gillot, J. Bremond, M. Delaporte, pour ne citer qu'eux, ont effectué au cours des dernières années un travail considérable, même s'il a été parfois contesté.

J'ai accepté, presque par provocation d'être responsable de l'Unsa au moment où, après d'âpres combats, les architectes doutent d'eux-mêmes, manquent de moyens et d'ambitions.

Je comprends la lassitude des syndiqués de bas et l'incrédulité de certains confrères face à des sollicitations répétées, à des résultats incomplets, ou mal expliqués. Mais malgré les critiques parfois justifiées adressées aux syndicats (Le dernier livre de F. de Closets en particulier ne manque pas à cet égard de pertinence), je crois aux vertus de la solidarité et à l'utilité d'agir ensemble. Libéral par tempérament, renforcé dans mes convictions par l'expérience, je ne m'en méfie pas moins d'un libéralisme sans frontière, car les intérêts bien compris de la collectivité et des professionnels compétents incitent à rechercher une juste mesure entre la loi brutale du marché et l'exigence souhaitable et raisonnable de qualité.

Depuis sa création en 1969, l'Unsa a tout dit ou presque, intelligemment, patiemment. Il serait présomptueux d'espérer faire beaucoup plus et de vouloir dire beaucoup mieux. Voilà pourquoi, dans la conjoncture

actuelle, avec notre équipe nationale et nos syndicats locaux, je veux m'en tenir à des objectifs précis et tout tenter pour les atteindre !

Je n'ai pas l'intention de penser seul et d'agir de façon solitaire. Aussi, ai-je récemment invité les membres du Conseil National de l'Unsa à remplir un questionnaire dont le principal but était de nous amener à réagir pour mieux agir.

Le détail des réponses ne manque pas d'intérêt car il permet d'apprécier la sensibilité ou plutôt les sensibilités de la profession face aux grands problèmes qui l'assaillent. Toutefois, ceux sont bien sur les opinions dominantes qui ont retenu notre attention et doivent guider notre action.

L'avis du conseil, partagé par les membres du Bureau semble clair. L'action syndicale doit avoir trois objectifs.

Trois objectifs syndicaux nationaux :

- un syndicat plus à la défense de ses membres,
- un syndicat plus à l'écoute de ses troupes,
- une action concentrée sur des priorités principales d'abord : maîtrise d'ouvrage publique et rémunération, concurrence déloyale, agréments.

Ces priorités nationales ne font disparaître ni ne masquent les autres problèmes, mais elles mobiliseront toutes nos forces, car on nous reproche souvent, à juste titre de nous disperser.

Pourquoi ? Qui ? Quand ? Comment ?

Voilà une batterie de questions auquel tout programme d'actions doit répondre.

Dans tous les secteurs de notre vie professionnelle nous avons retenu des priorités auxquelles nous proposons de consacrer le meilleur de nos efforts pour réussir, plus sûrement.

Combat pour le métier et son évolution (Alain Huber, vice-président de l'Unsa)

4 priorités : défendre pied à pied les conditions économiques générales de notre intervention, combattre pour la compétence professionnelle (et veiller à son contrôle), favoriser par des actions collectives l'ouverture aux architectures de champs d'activité "porteurs", adapter les structures syndicales aux attentes des nouveaux architectes.

Marchés, services et prospective (François Pélegrin, vice-président)

4 priorités : une informatique moderne et accessible aux architectes, la poursuite et la réorganisation des opérations de promo-

tion pour le diagnostic thermique et immobilier, des services restructurés en cohérence avec la profession tout entière, un effort particulier pour la recherche.

Actions professionnelles et sociales (Guy Vanderaa, vice-président de l'Unsa)

2 priorités : éviter une dilution de la responsabilité de l'architecte tout en protégeant celui-ci des risques anormaux, garantir et accélérer le développement d'une protection sociale décente.

Animation syndicale (L.A. Mouchet, délégué vie syndicale)

3 priorités : décentralisation des grandes actions nationales, développement de l'appui aux syndicats territoriaux (avec une stratégie grande région), ouverture de l'Unsa, par voie conventionnelle, aux nouvelles pratiques des architectes.

Information (Alain Vaconsin, vice-président de l'Unsa)

3 priorités : informer (les syndicats et les syndiqués), informer (les architectes), informer (nos partenaires et le grand public).

Dossiers brûlants (François Lacombe, délégué général)

Nous voulons bien être une profession responsable, nous ne voulons plus être des professionnels dupes. On pourra compter sur nous pour aller dans le sens du progrès avec des engagements clairs et réciproques, on pourra compter sur nos réactions vigoureuses quand, à la vie de nos agences, on opposera la lourdeur d'un fonctionnarisme dépassé.

LES CONGRÈS

1986

NICE
"Archis la vie"

1987

VERSAILLES
"Architectes
et partenaires"

REPÈRES HISTORIQUES

1986

- Tchernobyl
- Première cohabitation
- Inauguration de la Cité des Sciences à la Villette

1987

- Début des travaux Eurotunnel



1987-1990

Alain Vaconsin



Né le 27 septembre 1946,
décédé le 6 février 2010

École nationale supérieure des beaux-arts
de Paris, atelier Zavaroni / architecte DPLG
en 1975 / inscription à l'Ordre
des architectes en 1977

Architecte dans diverses agences à Paris
et Orléans (1975-79) / création de
sa propre agence en 1979 / 1984 :
création de l'Atelier d'architecture
Vaconsin-Gaillédrot, Orléans

MANDATS ET RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES :

1983-1986 : président du Syndicat des
architectes du Loiret

1987-1990 : président de l'Unsa

1991-2007 : vice-président de l'UNAPL

1991-1993 : membre de la section
"Cadre de vie" du Conseil Économique
et Social

1995-1997 : membre de la section
"Aménagement du territoire" du CES

1995-1999 : vice-président du FIF PL

2000-2003 : secrétaire général du FIF PL

2003-2007 : président du FIF PL

2007 : élu président de l'UNAPL

DÉCORATION :

Chevalier de la Légion d'honneur

L'Unsa, un syndicat... pour quoi faire ?

"L'Unsa a pour vocation la défense de l'architecte, quels que soient son âge, son niveau social, ses opinions ou son mode d'exercice. Cette défense se fonde sur la spécificité du métier d'architecte, dont la finalité est la recherche de la qualité architecturale.

Elle se traduit par une action revendicative permanente pour l'amélioration de la compétence, des moyens et des conditions d'exercice, garante de l'indépendance de la création architecturale."

Pour faciliter le travail des responsables de l'organisation syndicale, ses missions ont été réparties en quatre secteurs

Le secteur social

Le dialogue social est une obligation légale faite aux à un syndicat représentatif des architectes "employeurs". Bien mené, il est la "vitrine sociale" d'une profession et la preuve de sa maturité. Mal conduit ou inexistant, il rabaisse la même catégorie professionnelle au rang de groupuscule sans poids, ni autorité, que l'on peut rattacher à n'importe quel autre groupe jugé similaire. Ir-responsable qui l'ignorait !

Ses actions :

- rédaction d'une nouvelle convention collective adaptée aux données actuelles et aux orientations de nos agences.
- participation active au FAFPL (Fonds de Formation)
- représentation dans les conseils d'administration des régimes de retraite des salariés.
- pour la protection de l'architecte libéral : CIPAV et RIP
- l'ACO-ARCHI (Association des conjoints collaborateurs d'architectes) dont le but est d'obtenir des avantages sociaux pour les femmes collaboratrices d'architectes
- Une assurance chômage des chefs d'entreprise (GSC)

La défense de la pratique architecturale

Pendant de nombreuses années, l'acte architectural a été déprécié dans une société au matérialisme mercantile. À ce jour, la société semble renouer avec cet art qui est

la trace de sa qualité. D'autres pouvoirs cherchent encore à atomiser l'acte architectural pour mieux l'asservir : suicidaire qui relâcherait sa vigilance.

Un exercice libéral et indépendant à préserver

- Défense de la pratique par la promotion auprès du grand public et des élus locaux de cette pratique, garantie de transparence économique. Dénonciation des pratiques amenant l'asservissement et la dépendance.
- Évolution de la pratique vers la pluridisciplinarité, sans perte d'indépendance et au mieux des intérêts de chacun.
- Défense de l'exercice libéral en général par participation à l'UNAPL.

Les missions, leurs partages, leurs rémunérations

- Discussion des décrets d'application de la loi sur la maîtrise d'ouvrage public

LES CONGRÈS

1987
VERSAILLES
"Architectes
et partenaires"

1988
LES ARCS
"L'architecte
européen"

1989
PAQUEBOT
LE MERMOZ
"L'Architecte,
l'entreprise
et l'Europe"

1990
POMPADOUR
"L'Europe pratique
des architectes"

(MOP) et harmonisation des positions avec les partenaires.

- Détermination des rémunérations sur comptabilité analytique et étude du coût véritable du projet.
- Étude comparative européenne des missions d'ingénierie
- Pratique de la maîtrise d'œuvre indépendante et libérale en Europe (Commission Chauvin).
- Établissement des contrats-types, informatifs et équitables.

Secteur technique

Depuis plus de 20 ans qu'elle existe, l'Unsa ne se contente pas d'assurer la défense matériels et moraux de ses adhérents mais elle va de l'avant en menant une action d'envergure en direction de tous les architectes pour faire évoluer la pratique professionnelle et améliorer la performance des architectes

L'informatique

Un sujet majeur pour l'Unsa qui se traduit par un certain nombre d'actions dont on peut citer :

- ARCHIPILOTE (Logiciel général d'opération).
- participation au projet CSTB consistant à mettre le REEF sur 1 CD ROM
- Salons CONSTRUCTIF pendant plusieurs années
- Club informatique du bâtiment
- EDICONSTRUCT : A l'instar d'autres secteurs économiques, le bâtiment et les travaux publics, peuvent d'ores et déjà économiser des dizaines de millions de francs en recourant aux EDI, c'est-à-dire aux Echanges de Données Informatisées par réseaux télématiques. Dans les prochaines années, émettre des commandes, factures, situations financières de travaux par réseaux télématiques deviendra une réalité quotidienne.
- LOGICIEL MAP (méthode d'autocontrôle des projets)

L'UNSA s'est également toujours attachée à mettre à la disposition de tous les confrères, des documents soigneusement étudiés par ses spécialistes, tant en ce qui concerne des utilisations "classiques" (gestion de cabinet, marchés de travaux, etc.) que des solutions nouvelles, en particulier dans le domaine de l'informatique, et a édité 3 ouvrages capitaux à disposition des confrères

La réglementation thermique

Le prix du pétrole a baissé, n'oublions pas pour autant le rôle de l'architecte vis-à-vis de l'énergie ; l'opération diagnostic ther-

mique avait permis de constituer un solide réseau de responsable Energie ; veillons à ne pas le démobiler. La rédaction d'un guide sur la nouvelle réglementation thermique à l'intention d'un architecte leur permettra de mieux la connaître et l'appliquer.

Plan construction et architecture

Le plan construction est né en 1971, sa transformation en plan construction et architecture en avril 1988, marque la nécessité que construction et architecture s'associent mieux que par le passé. Elle confirme la nécessité de voir le plan construction élargir son domaine d'intervention au-delà du logement vers les autres modes d'utilisation des bâtiments, les lieux de travail, notamment.

Prospective de la profession

Responsable : Alain HUBER (Versailles), vice-président de l'UNSA

A l'opposé souvent de l'action de défense et de revendication immédiates, la réflexion prospective d'un syndicat permet la préparation de l'évolution salutaire d'un métier créatif. Cet antagonisme n'est qu'apparence. L'action d'aujourd'hui, sans réflexion européenne, serait inutile et vouée à l'échec.

Ces évolutions portent sur :

- L'exercice individuel – en groupes – les sociétés – le commerce
- L'extension des missions. Nouvelles pratiques.
- L'immobilier via la CAPIMMO (Collège des Architectes professionnels de l'Immobilier)
- Les diagnostics via l'ADIA

Conclusion : faire face

L'efficacité de l'action syndicale passe par quatre impératifs, quatre devoirs qui sont, d'expérience, les conditions de son efficacité.

Le premier devoir, c'est celui de communication, il faut que les informations passent, dans les deux sens, entre les responsables et les syndiqués.

Le second, c'est la participation. Les syndicats, après avoir réfléchi sur les sujets qui intéressent la profession discutent par délégués interposés avec le niveau national, échangent leurs idées et s'engagent à appliquer la politique décidée par l'union au nom de tous. C'est un devoir de solidarité.

Troisièmement, il faut tenir ses engagements. Le respect des engagements, dans

les mon-tants, dans les délais, nous savons professionnellement ce qu'il en est et nous devons adopter la même attitude dans la vie syndicale, respect des engagements politiques et des engagements financiers.

Enfin le quatrième devoir, c'est la transparence de l'effectif syndical. Il faut que le niveau national puisse savoir le poids qu'il pèse par l'ensemble de ses syndicats départementaux.

Compétence – Responsabilité – Indépendance.

Les initiales de ces trois mots ont servi de slogan à un congrès : **CRI, le CRI de l'UNSA, expression de la volonté syndicale pour la promotion de la profession**

REPÈRES HISTORIQUES

1988

- George Bush, élu 41^e président des États-Unis
- François Mitterrand réélu



1989

- Inauguration de la Pyramide du Louvre



- Chute du Mur de Berlin

1990

- Mikhaïl Gorbatchev élu Président de l'URSS
- Guerre du Golfe

1990-1993

Alain Huber



VOS ENJEUX SONT LES NÔTRES

PAR ALAIN HUBER - LE JOURNAL DES ARCHITECTES N°23, 1990

À l'heure où j'écris ces lignes, l'humanité entière vit un drame. Avant qu'elles ne soient publiées, le Vent de l'histoire aura soufflé.

On ne saura toujours pas, de ceux qui s'étaient résolus à un affrontement moralisateur ou de ceux qui espéraient une issue pacifique exemplaire, qui avait raison mais on aura constaté un mouvement et des prises de conscience considérables, qui rendent quelque peu dérisoires les préoccupations actuelles des architectes français.

De telles circonstances ne souffrent pas la paraphrase mais elles montrent, avec une extrême évidence, que s'il peut aussi bien conduire au mal absolu que célébrer les valeurs les plus élevées, l'engagement militant, au sens large, est la condition nécessaire, du mouvement des sociétés humaines. Reste à le contrôler par la raison.

Alors ? Les architectes, sur leur petite planète ? Disons qu'ils n'ont d'avenir dans

le concept des forces organisées qu'à travers d'un engagement dépassant la foi de chacun en lui-même. Nos syndicats territoriaux, notre Union Nationale seront ce qu'ils veulent bien en faire. Ils leur offrent le moyen de peser sur les événements, sur le mouvement des idées.

Notre revue s'adresse à ces architectes et spécialement à ceux qui ont choisi une forme distante de sympathie d'égard de l'Unsfa. Elle est aussi tournée vers nos très nombreux partenaires du monde administratif et politique, vers tous ceux qui conçoivent, réalisent, produisent avec nous les composants de notre cadre de vie, vers ceux aussi qui participent à la formation. Elle va dès le prochain numéro évoluer dans sa forme et son élaboration mais elle ne changera pas de cible. Puissent les uns et les autres accepter l'idée qu'il peut être valorisant d'être une cible. Dans notre esprit en tous cas, c'est un message chaleureux que nous voulons leur porter.

LES CONGRÈS

1990
POMPADOUR
"L'Europe pratique
des architectes"

1991
ARLES
"L'architecte a-t-il
droit de cité ?"

1992
PARIS
"On s'arrache
l'architecture"

1993
NIEDERBRONN
"L'architecte
et l'argent"

BUREAU

Alain Huber, Bernard Ogé, Jean-André Dorel, Chantal Sailliet-Guérin, Daniel L'Heude, Bernard Camous, Gilles Michelou, Pierre-Louis Denizot, Philippe Boille, Jean Causse, Alain Vaconsin, François Pichet, Thierry Binachon, Louis Ferry, François Pélegrin, François Gautier, François Lacombe, Pierre Tigeot, Gérard Valduga

Chargés de mission :

Hervé Graille, Gilles Balladur, Luc Martel, Éric Javoy, Michel Hordé, Jean-Louis Lissalde, Gilbert Ramus, Joseph Bremond, Michel Marconnet, Christian Tarrade, Jacques Marrast, Éric Moal, Alain Peyronnet



Congrès des architectes en Arles, octobre 1991

À nos confrères d'abord

À nos confrères d'abord. Nous souhaitons les aider à mieux voir comment leur environnement professionnel se dessine au travers d'événements, de textes souvent indéchiffrables ou faussement anodins, dont l'importance n'apparaît pas d'emblée. Et pourtant... l'Europe qui se met en place régleme l'accès aux marchés, les compétences. La formation, le statut et la couverture sociale, les responsabilités des employeurs, des acteurs économiques que nous sommes, sont en question. Nos agences évoluent, s'organisent en réseau. Nous inventons régulièrement de nouveaux outils, toujours en avance sur nos pratiques. Tout nous invite à une "veille stratégique" qu'aucun de nous ne peut assumer isolément.

J'ai souhaité, en prenant mes fonctions, que l'Unsa – qui a accumulé sur ces questions un fonds pédagogique et représente une nébuleuse de "sachants" – soit une école. Qu'elle soit aussi un théâtre pour que ceux qu'elle rassemble s'expriment et écoutent davantage.

Qu'elle soit un chantier pour qu'ils construisent et agissent ensemble.

Vos énergies ne seront pas de trop. Soyez les citoyens qu'il faut à notre profession pour qu'elle garde au moins les créneaux que la société lui affecte et, au-delà, trouve une capacité d'initiative.

Et à nos partenaires

Après cette adresse au sérail des architectes, je me tourne vers tous leurs partenaires pour leur dire que d'une certaine façon, notre syndicat est le leur, parce que ce métier d'architecte est particulier. J'en veux pour preuve que, si dans notre pratique nous sommes des acteurs, de toutes parts nous sommes sollicités pour être des témoins.

Témoins privilégiés des grandeurs et des misères du fonctionnement d'un grand secteur de l'économie, témoins de la compétence ou des faiblesses de nos partenaires publics ou privés, témoins de la manière dont est formulée la demande sociale dans tous les aspects du cadre de vie, témoins du bonheur et des insatisfactions, de la qualité et de ce qui la détermine, concernés par tous les aspects de la réglementation, de la normalisation, comme si nous étions cinquante chambre professionnelles à la fois.

Nous sommes le candide universel, avec en plus des responsabilités bien objectives. Ce potentiel d'observations, de conseil, voire d'expertise est à la disposition de tous et nous l'offrons avec la modestie que nous impose le regard que d'autres portent parfois sur notre propre pratique et qui nous est extrêmement précieux.

De la même façon que nos clients disent "mon architecte", puissent nos partenaires dire "les architectes" et les considérer collectivement comme un grand acteur de la vie publique, en qui on peut avoir confiance, voir que l'on doit aider à porter un fardeau particulièrement lourd pour ses modestes épaules.

Puissent-ils encore, dans la mesure de ce qui précède, porter un jugement plus positif sur nos prises de position, qu'il est trop facile d'assimiler à une routine corporatiste. Lorsque nous dénonçons telle "nouvelle procédure" dont nous connaissons les circonstances détaillées, ne s'agit-il pas d'abord d'assurer l'avenir d'un système d'échanges économiques où la compétence, la compétition, la morale conservent leurs chances au bénéfice, in fine, de l'usager et du monde de l'entreprise dans son ensemble.

Lorsque nous partons en guerre contre une réglementation abusive, quel intérêt aurions-nous à le faire puisque l'inflation

REPÈRES HISTORIQUES

1991

– Berlin devient la capitale de l'Allemagne



1992

– Traité de Maastricht
– Interdiction de fumer dans les lieux publics - Paris



1993

– Édouard Balladur nommé Premier Ministre
– Suicide de Pierre Bérégovoy

et la science des contraintes ne peut que rendre plus incontournable le rôle des concepteurs ?

Plus d'exigence

De quel raisonnement mesquin pourrait-on nous suspecter lorsque nous réclamons une information plus exigeante pour nous-mêmes mais aussi bien pour nos maîtres d'ouvrage par exemple ?

Notre préférence pour des missions de conception fortes ne contribue-t-elle pas à appeler plus souvent à nos côtés d'autres professionnels du secteur technique... Les exemples foisonnent.

Au-delà de nos contrats avec un maître d'ouvrage identifié, nous pensons toujours à d'autres destinataires inconnus de notre travail. De la même façon, le combat de l'Unsa, s'il est une stratégie de progrès pour nos entreprises d'architecture, porte en avant d'autres espoirs. Puisse-t-il ainsi appeler la plus large confiance et le partage.

1993-1997

Jean-Louis Lissalde



Né en 1940,
décédé
accidentellement
le 11 février 2005
– architecte à Tours (37)
– professeur au Musée
des Beaux-arts
de Tours durant 10 ans

MANDATS :
– 1993 à 1997 :
président de l'Unfsa
– vice-président du MEDEF
de Touraine
DISTINCTION :
Chevalier dans l'Ordre
du mérite national

À la tête de l'Unfsa, Jean-Louis Lissalde a joué le rôle d'un rassembleur. Tout au long de son mandat, il a eu une action décisive pour promouvoir la formation continue et la démarche qualité ; tout en martelant l'importance d'un syndicalisme fort pour la profession d'architecte et son attachement à une spécificité syndicale par rapport à l'Ordre des architectes.

NOTRE PROFESSION RISQUE DE DISPARAÎTRE

EXTRAIT DU PROGRAMME DU 27^E CONGRÈS DES ARCHITECTES
26-28 SEPTEMBRE 1996, LILLE



Que peut-on faire au niveau de l'enseignement pour gérer les effectifs de la profession et pour mieux préparer les architectes à l'exercice de leurs métiers.

La peau de chagrin des missions de l'architecte

Non au dépeçage systématique de la maîtrise d'œuvre !
Quels sont les nouveaux domaines d'intervention des architectes ?

L'abus de pouvoir des maîtres d'ouvrage

Unissons-nous pour ne plus travailler sans être payés, en faisant respecter l'obligation de contractualiser toute commande !

Ces questions se posent à chacun d'entre nous, viens y apporter tes réponses !

Des solutions existent, viens les construire, les critiquer, les soutenir !

Jean-Louis Lissalde, président de l'Unfsa

Ne laissons pas d'autres décider à notre place du cadre légal de notre profession. (...)

De plus en plus d'architectes

Non à la sélection par l'échec professionnel !

BUREAU

François Pélegrin, Bernard Ogé, Philippe Boille, Gérard Valduga, Laurence Guilbert, Gilbert Ramus, Mickael Baumer

LES CONGRÈS

1994
BORDEAUX
"Les assises de la profession"



1995
ENGHIEN
"La commande privée"

1996
LILLE
"Un combat pour l'architecture"

1997
TOURS
"La formation initiale et continue"

REPÈRES HISTORIQUES

1995

- La CEE passe à 15 pays
- Jacques Chirac élu Président de la République française

1996

- Bill Clinton réélu à la présidence des États-Unis
- Décès de François Mitterrand

1997

- Tony Blair devient Premier ministre du Royaume-Uni
- Lionel Jospin nommé Premier ministre français
- Décès de Georges Marchais

Vous êtes architectes et vous souhaitez passer au BIM ?



KIT BIM LOGICIELS AUTODESK ABONNEMENT DE 3 ANS

- Accès direct aux dernières versions des packs multi-utilisateurs des logiciels
- Solutions prenant en charge les dessins 2D, les modèles BIM 3D et les workflows BIM connectés, pour créer des visualisations de qualité
- Accès aux solutions mobiles



FORMATION BIM

Cette offre est valable pour tout achat d'AEC Collection avec une formation présentielle de 5 jours dispensée par un revendeur Autodesk

Démarrez votre projet BIM dès aujourd'hui à des conditions intéressantes

Autodesk® Architecture, Engineering & Construction (AEC) Collection met à disposition un ensemble de solutions BIM professionnelles et reconnues par le marché telles que Revit, AutoCAD et Navisworks. Exploitez tout le potentiel de cette collection pour tous types de projets de bâtiment ou d'infrastructure, depuis les premières études, en passant par la conception, la construction, et la coordination.

Kit BIM utilisateur unique



AEC Collection



Utilisateur unique

Kit BIM multi-utilisateur



AEC Collection



Multi utilisateur

Offre spéciale : abonnement de 3 ans

~~8 305 € pour 3 ans~~

7 475 € pour 3 ans



FORMATION BIM PRÉSENTIELLE DE 5 JOURS
DISPENSÉE PAR UN REVENDEUR AUTODESK



Offre spéciale : abonnement de 3 ans

~~12 460 € pour 3 ans~~

11 214 € pour 3 ans



FORMATION BIM PRÉSENTIELLE DE 5 JOURS
DISPENSÉE PAR UN REVENDEUR AUTODESK



Comment bénéficier de l'offre ?

Vous avez déjà un Partenaire agréé habituel Autodesk : contactez-le directement

Vous n'avez pas de Partenaire agréé Autodesk : contactez directement un Expert au +33 (0)1 86 76 69 59 ou envoyez-nous un email à kitbim@autodesk.com

Cette offre est uniquement disponible auprès des revendeurs participants. Les revendeurs sont indépendants et libres de fixer leurs propres prix. Les tarifs pratiqués par les revendeurs peuvent varier. Cette offre est valable du 7 mai 2019 au 25 octobre 2019 dans l'espace économique européen et en Suisse, et n'est pas cumulable avec d'autres promotions. Pour connaître les détails de l'offre et les restrictions applicables, reportez-vous aux questions fréquemment posées. Cette offre inclut une remise sur les abonnements de 3 ans à Autodesk AEC Collection couplés à l'achat d'une formation de 5 jours dispensée par un revendeur Autodesk. Vous avez le choix entre deux types d'abonnement : utilisateur unique ou multi-utilisateurs. Le prix public conseillé (PPC) correspond au prix public conseillé par Autodesk en France pour le produit et les services mentionnés. Le PPC n'inclut aucune remise ni charge estimative d'installation ou taxes. Le PPC n'est fourni que pour référence, le prix de détail étant fixé par le revendeur. D'autres termes et conditions peuvent s'appliquer. Votre revendeur Autodesk vous informera sur le prix d'un abonnement de 3 ans à AEC Collection. Les prix des formations peuvent varier en fonction du revendeur. Pour en savoir plus, contactez votre revendeur Autodesk. AUTODESK SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER, DE SUSPENDRE OU DE MODIFIER UNE PARTIE OU L'ENSEMBLE DE CETTE PROMOTION, À TOUT MOMENT ET SANS PRÉAVIS, QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON ET À SA SEULE DISCRÉTION. LES PRIX DES LOGICIELS AUTODESK SONT SOUMIS À MODIFICATION ET PEUVENT VARIER SELON LES PAYS. Autodesk, le logo Autodesk, Revit, BIM 360 et Fusion sont des marques déposées ou des marques commerciales d'Autodesk Inc., et/ou de ses filiales et/ou de ses sociétés affiliées, aux États-Unis et/ou dans d'autres pays. Tous les autres noms de marques, de produits ou marques commerciales appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Autodesk se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis l'offre sur ses produits et ses services, les spécifications de produits, ainsi que ses tarifs. Autodesk ne saurait être tenue responsable des erreurs typographiques ou graphiques susceptibles d'apparaître dans ce document. © 2019 Autodesk, Inc. Tous droits réservés.

1997-2001

Dominique Riquier-Sauvage



1972/1978 : UP N° 4 ENSBA Paris /
1978 : diplôme architecte DPLG /
1980 : Inscription à l'Ordre des architectes
1980 : ouverture d'un cabinet d'Architecture
 et d'Urbanisme à Montmorency (95)
 en association avec Jean-Claude Sauvage
 (architecte DPLG) – 8 salariés

MANDATS SYNDICAUX :

- **1988 - 1996** : présidente du Syndicat des Architectes du Val d'Oise (95)
- **1996 - 1997** : présidente de l'ASAIF (Association des Syndicats d'Architectes d'Île-de-France)
- **1997 - 2001** : présidente de l'Unsa

AUTRES MANDATS

ET REPRÉSENTATIONS :

vice-présidente d'ADN Construction (association pour le développement du numérique dans la construction), membre du bureau de l'Agence Qualité Construction depuis 1997, membre d'honneur de l'Association HQE, conseillère au Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) depuis 2010

Fin décembre 1996, les architectes apprennent par voie de presse que la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme du ministère de l'Équipement avait élaboré un avant-projet de loi portant sur la réforme du Code de l'Urbanisme ; cela sans aucune concertation préalable.

Sous couvert de "simplifications administratives", cette réforme s'inscrivait dans une succession de dispositions (réforme du permis de construire, réforme du code des marchés, labellisation, réforme des textes régissant la profession...), toutes allant plus ou moins à l'encontre de la qualité architecturale. Le projet de loi visait, entre autre, à supprimer dans certaines situations, la procédure de permis de construire notamment pour tous les projets de bâtiments dont le pétitionnaire aurait recours à un "professionnel qualifié" et dont la surface habitable serait inférieure à 300 m². Professionnel que les textes se gardaient bien de définir !!

Face aux dangers que représentaient de telles mesures, le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Île-de-France, les syndicats de cette région (A.S.A.I.F. membre de l'Unsa) ont jeté les bases d'une Coordination "Combat pour l'Architecture" qui sera soutenu par plus de 6 000 architectes et avec, le 26 avril 1997 la tenue d'une assemblée générale à la Mutualité qui regroupera près de 2 000 architectes venus de toute la France.

Présidente à l'époque de l'ASAIF, poussée par un certain nombre de confrères, quelques jours avant le Congrès de Tours, je propose ma candidature à la présidence de l'Unsa accompagnée de confrères qui ont tenu leur engagement et en me soutenant sans relâche pendant deux mandats... Je pense notamment à "ma garde rapprochée" : Claude Girardet, Marc Seifert, Philippe Roux, Thierry Parinaud, Olivier Sevin, Hervé Chambon sans oublier Bernard Ogé, Gérard Valduga, Gilbert Ramus. Et aussi à tous les anciens présidents : Michel Delaporte, Joseph Bremond, Alain Huber, Alain Vaconsin, Jean-Louis Lissalde, auxquels je demandais un mois après mon élection de se joindre au bureau et d'animer un séminaire de deux jours afin d'assurer la continuité politique de l'Unsa et préparer les actions à venir...

Le 21 avril 1997, dans un climat économique et social tendu (persistance du chômage, du trou de la sécurité sociale, persistance des déficits...), le président de la République Jacques Chirac prononce la dissolution de l'Assemblée Nationale. Catherine Trautmann est nommée ministre de la Culture le 4 juin 1997. Elle annoncera dès le 22 juillet 1997 dans le salon des Maréchaux du ministère de la Culture, rue de Valois, la mise en route d'une grande réforme sur l'architecture. Elle déclarait : "Ministre de l'Architecture, je m'engage à vos côtés pour que l'archi-

Congrès de Lyon 1999 : en présence d'Alain Maugard.



BUREAU 1997-1999

- Olivier Sevin
 - Philippe Roux
 - Marc Seifert
 - Gérard Valduga
 - Bernard Ogé
 - Hervé Chambon
 - Thierry Parinaud
- Autres membres** : Gilbert Ramus, Serge Degand, Chantal Saillel Guerin, Emmanuel Petit



1^{er} vœux de l'Unsfa, 2000.

itecture ait la place qui lui revient dans notre société, pour que l'intérêt public de l'Architecture signifie l'architecture pour tous, pour que la loi soit appliquée intégralement et que l'État lui-même et pour lui-même en soit le premier garant. "

Le 22 juillet 1998, la ministre annonçait la mise en place de 4 commissions :

- 1° L'exercice de la profession d'architecte (+ sous groupe sur les assurances et responsabilités) animée par Florence Contenay,
- 2° Le champ d'intervention de l'architecte (+ sous groupe sur le rôle des CAUE et un second sur les architectes dans la fonction publique) animée par Raphaël Haquin,
- 3° L'environnement international, animée par Ruth Marques,
- 4° L'organisation de la profession (et donc de l'Ordre) animée par François Chassel.

La présentation à l'Assemblée Nationale du projet de Loi était programmée pour la fin 99, et c'était bien d'un projet de loi dont il était question...

L'Unsfa a été mobilisée, dans le cadre de cette réforme pendant quatre ans sans discontinuité.

Elle a été présente de façon assidue à toutes ces commissions, s'appuyant sur sa parfaite connaissance des dossiers. Son expérience et ses combats passés lui permettent sans cesse d'anticiper, d'agir pour stimuler toutes les innovations et tous les modes d'exercice qui peuvent aider à développer la présence de l'architecte dans la société, refusant et combattant tout ce qui peut porter atteinte à l'indépendance

ou empêcher les architectes de servir les citoyens.

Ainsi, elle a été amenée à réaffirmer à plusieurs reprises qu'elle était :

- pour conserver et renforcer les principes fondamentaux de la loi de 77 ;
- favorable à un enseignement pratique des matières ;
- pour une formation continue obligatoire dont les modalités restaient à définir ;
- pour libérer, sur un certain nombre de points, le dispositif de la loi de 77, notamment en ouvrant le capital des sociétés d'architecture sous réserve que les architectes demeurent majoritaires afin qu'ils gardent un pouvoir décisionnel et une réelle indépendance à l'égard de puissances aux seules finalités financières.

Si une fraction significative des conclusions des groupes de travail recueillait l'adhésion des membres du Conseil National, certaines restaient sujet d'inquiétudes.

En ce qui concerne l'organisation de la profession, il est apparu au cours des discussions (printemps 1999) que différents intervenants, autres que l'Unsfa, ne représentant souvent qu'eux-mêmes, semblaient vouloir créer un "super machin" Conseil Supérieur de l'Architecture (CSA) qui regrouperait la profession. Nous avons vite compris que cette nouvelle entité risquait d'être considérée par notre tutelle comme représentant l'ensemble des architectes, qui auraient ainsi un seul et unique interlo-

cuteur, comme semblaient le souhaiter les fonctionnaires du gouvernement.

Le Conseil National votait début avril 99 une motion qui précisait que conformément aux principes républicains, celui-ci rejetait à l'unanimité tout projet visant à inscrire dans la loi l'existence d'une entité qui représenterait légalement tous les architectes.

Le 27 juillet, alors que Mme Trautmann présentait officiellement son plan pour l'architecture, l'Unsfa lui rappelait qu'elle ne "lâcherait" pas à propos du CSA qui allait totalement à l'encontre des objectifs sur le renforcement soit disant souhaité des syndicats... que nous ne "lâcherions" pas non plus à propos des sociétés d'architecture où nous voulions garder notre indépendance et que nous continuerons à demander au gouvernement de régler enfin le problème des porteurs de récépissés

BUREAU 1999-2001

- Bernard Ogé
- Philippe Boille
- Gilbert Ramus
- Philippe Roux
- Gérard Valduga
- Claude Girardet
- Laurent Hess
- Thierry Parinaud
- Emmanuel Petit
- Thierry Binachon

Autres membres : François Pélegrin, François Rouanet, Dominique Jouffroy, Gérard Senior

et des maîtres d'œuvre, selon des règles précises et sans démagogie.

Parallèlement, les orientations concernant la réforme du code des marchés publics qui se dessinaient, niant la spécificité de la création architecturale inquiétaient l'Unsa. Les décrets du 27 février 1998 avaient imposé l'anonymat.

Le projet de réforme sera repris par Madame Tasca nommée ministre de la Culture le 27 mars 2000.

Petit à petit, en cours de concertation, nous avons trouvé que le projet qui se dessinait

comportait tellement de droits et de protection pour notre profession, et d'obligations pour tous les autres (à commencer par tout notre environnement professionnel et donc *in fine*, pour le reste de la population), qu'il était illusoire de croire que le dispositif projeté avait des chances de passer la phase parlementaire.

Comme on s'y attendait, le tollé a été général, à commencer par nos partenaires de la maîtrise d'œuvre, que nous avions pourtant eus fidèlement à nos côtés pour la loi MOP et ses décrets de 1993.

Un courrier de protestation a été signé par un front uni de toutes les organisations professionnelles : promoteurs, agents immobiliers, cmistes, grandes et petites entreprises, artisans, Syntec, Cicf, Untec, et autres.

Le projet de réforme a été stoppé net. Il s'est soldé par une communication de Catherine Tasca au Conseil des Ministres du 6 février 2002 sur "L'amélioration de la qualité architecturale du cadre de vie des français".

Parallèlement à cette réforme, le nouveau gouvernement nommé en juin 1997 s'est vu confronté en 1998 à l'obligation de transposer dans le code la directive service 92-50 dite "services" d'où les mésaventures de l'anonymat dans les concours. À plusieurs reprises, l'Unsa a dû alerter notre tutelle sur les risques d'une rédaction simplifiée ne tenant pas compte des finalités particulières de certains marchés publics comme ceux de la maîtrise d'œuvre.

En septembre 2000, Le *Moniteur* demandait l'avis de l'Unsa sur un nouveau projet de décret que le gouvernement étudiait dans un cadre "strictement" interministériel. Forts du travail de réflexion accompli pendant cinq ans, les représentants de l'Unsa ont pu analyser le projet en quelques jours, en déceler les défauts et en rendre compte immédiatement dans les colonnes du *Moniteur* du 29 septembre 2000.

L'Unsa a alors entrepris des actions syndicales majeures pour obtenir la correction des dispositifs inappropriés concernant les marchés de maîtrise d'œuvre, non seulement auprès du nouveau ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie, mais aussi auprès du Premier ministre et de la ministre de la Culture et de la communication.

Laurent Fabius a voulu rassurer l'Unsa durant le congrès qu'elle tenait au stade de France, en lui écrivant (26 octobre 2000) : "En ce qui concerne les marchés de maîtrise d'œuvre, la préoccupation constante

du législateur comme du Gouvernement, est d'assurer la qualité architecturale des constructions publiques".

Très consciente des enjeux, la MIQCP est restée mobilisée avec l'Unsa pendant quatre mois notamment lors des arbitrages à Matignon et au cours de l'examen du projet par le conseil d'État pour obtenir dans le nouveau code des dispositions plus conformes à l'intérêt public dans le domaine de la création du cadre de vie. Le gouvernement s'est beaucoup attaché à cette période à ce que le code soit conforme aux dispositions des directives européennes, notamment les trois ayant trait aux marchés de fournitures, de travaux et de services. Cet alignement nous a valu la première novation de ce code qui édicte (article 1^{er}) que les marchés publics pouvaient être conclu par les personnes morales de droit public avec des personnes "publiques" ou privées. Il est à signaler qu'associée à huit autres organisations professionnelles dont les géomètres experts, le Syntec, la CICF, l'Untec et l'UNAPOC, l'Unsa a déposé un recours devant le Conseil d'État.

TVA à taux réduit

Par la loi de finance rédigée en 1999 pour 2000, le gouvernement a décidé de favoriser les travaux d'entretien sur les immeubles d'habitation de plus de deux ans, notamment en réduisant le taux de la TVA. Il a cité les seuls travaux : et, plus grave, la circulaire du 14 septembre 1999 excluait les prestations de maîtrise d'œuvre, et, encore plus grave, citait expressément les honoraires d'architectes comme exclus du taux réduit (alinéa 31 de la circulaire).

C'est grâce au sénateur Jean-Jacques Hyest, que connaissait Philippe Roux (vice-président de l'Unsa) que ce dernier et Gibert Ramus ont pu rencontrer à plusieurs reprises des représentants de la direction du Trésor et ont fini par les convaincre de l'intérêt d'appliquer le taux réduit aussi aux honoraires d'architectes (plusieurs arguments mais l'un d'eux : la présence d'un maître d'œuvre réduit drastiquement le risque de travaux au noir).

Le Sénat a voté un amendement dans ce sens à la loi de finances 2000, mais ce n'est que par l'instruction du 28 août 2000, que les modalités d'application du taux réduit ont été définies : il faut que l'architecte soit aussi le maître d'œuvre lors de l'exécution des travaux.

C'est bien par les actions de l'Unsa seule, qu'a été obtenu la correction du dispositif initial.

LES CONGRÈS

1997

élection à TOURS
"La formation initiale et continue"



1998

MARNE-LA-VALLÉE
"La commande : stratégie et développement"

1999

LYON
"L'architecture pour tous : l'architecture valeur sociale"

2000

PARIS
"Indépendance, éthique et responsabilité de l'architecte"

2001

MARSEILLE
"L'architecte aux côtés du citoyen"



Congrès de Marseille, 2001 : Catherine Tasca, ministre de la Culture, vient remettre le Prix du projet citoyen.



Le projet de loi SRU

En mars 2000, l'Unsa a écrit au premier ministre en lui indiquant que nous ne contestons nullement les objectifs généraux affichés par le projet de loi mais que toutefois, nous regrettons qu'à l'occasion d'un projet de loi ambitieux visant la qualité du cadre de vie urbain et rural, le gouvernement n'ait pas inclus dans ce projet certaines des mesures proposées par Mme la ministre de la Culture, à la suite de diverses études et de la concertation qu'elle avait engagée avec les professionnels depuis plus de deux ans dans le cadre du projet de réforme, à savoir par exemple :

- l'intervention obligatoire de l'architecte pour établir le projet architectural et paysager d'un futur lotissement avec l'insertion du projet faisant apparaître le lien architectural et paysager du lotissement aux parties construites de l'agglomération des projets de lotissement ;
- la réalisation par un architecte d'un diagnostic dans le cadre d'opérations de réhabilitation, en amont du projet faisant ressortir ses caractéristiques architecturales intérieures et extérieures dignes d'être conservées et mises en valeur ainsi que d'un document graphique permettant d'apprécier son intervention dans le bâti environnant.

En ce qui concerne le secteur social, l'Unsa a dénoncé la convention collective des cabinets d'architectes à effet au 1^{er} janvier 2001 souhaitant la signature d'une convention collective adaptée à l'évolution de la profession et dont les dispositions soient à la hauteur des exigences et des nécessités de la profession.

À partir de l'étude Pyramide, réalisée en 1992 auprès de la Profession par le FAF-PL

qui a défini les "fonctions" de travail dans les Entreprises d'Architecture (on ne parle plus de cabinets d'architectes !), le principe d'une grille à caractère classant a été retenu intégrant : le contenu de l'activité, la formation, l'autonomie-responsabilité et la technicité.

Parallèlement, l'Unsa (représentée par Alain Huber et François Pélegrin) participait au CEP (Contrat d'études prospectives) des professions de la maîtrise d'œuvre qui vise à formuler des intentions en matière de politique de formation.

L'Unsa a été aussi mobilisée par toutes les nouvelles réglementations techniques (thermiques, acoustiques, amiante, bois, HQE...), les nouveaux outils (IFC) et l'élaboration de la certification professionnelle MPRO architectes (certification Démarche Qualité Architecte), étape vers la certification ISO 9001.

Le travail sur le référentiel métier formalisant les activités essentielles d'une agence a servi ultérieurement de base au carnet métier.

L'Unsa a continué à agir dans le cadre de l'Europe et de la mondialisation, consciente des enjeux qui se dessinaient pour la profession au-delà de nos frontières, impliqué dans les travaux du CAE et de l'UIA.

L'Ordre et l'Unsa ont décidé en 2000 – afin de mieux maîtriser toutes les incidences des initiatives de l'Union européenne dans de multiples domaines de nos activités ainsi que de l'OMC et afin d'afficher une meilleure cohésion des politiques menées par nos organisations professionnelles représentatives – la création d'un conseil international des architectes

français (CIAF) en y associant la section française de l'UIA.

L'environnement et le développement durable, la commande publique, l'enseignement, la formation pratique, la formation continue, la gestion de la qualité, la certification, étaient les gros sujets débattus notamment avec nos confrères européens.

Le Premier Prix du Projet Citoyen

Madame Tasca a honoré l'Unsa en acceptant de remettre le premier Prix du projet citoyen au Congrès de Marseille le 4 octobre 2001, mais surtout les maîtres d'ouvrage primés qui ont initié des opérations urbaines fruit d'une concertation avec les citoyens, l'architecte s'efforçant de répondre aux ordres donnés par le maître d'ouvrage en conciliant les aspirations des usagers et au delà, l'intérêt de la collectivité.

REPÈRES HISTORIQUES

1997

– Dissolution de l'Assemblée générale par Jacques Chirac

1998

– La France devient championne du Monde de Football

1999

– Vladimir Poutine, élu président en Russie

2000



– Inauguration de l'hôpital Pitié-Salpêtrière - Paris

– George W. Bush, élu 43^e président des États-Unis

2001

– Attentat du 11 septembre



100%
de mes envies
directement
dans mon salon

La Fibre,
**100%
Fibre**



**Vous rapprocher
de l'essentiel**

Faites raccorder votre immeuble à la Fibre par Orange et bénéficiez de la fibre optique jusqu'à votre logement. Vous profiterez d'une qualité et d'un confort d'usage exceptionnel sur tous vos écrans en simultané.

Renseignez-vous sur commentavoirlafibre.orange.fr ou appelez le

0800 38 38 84 Service client

* Appel gratuit depuis une ligne fixe Orange. Coût variable selon votre opérateur.

La Fibre, 100% Fibre : accessible en France métropolitaine sous réserve d'éligibilité et du raccordement du domicile du client.

Orange SA au capital de 10 640 226 396 € - RCS Paris 380 129 866 - 1701-GFHQA7Q8.

2001-2005

François Pélegrin



ARCHITECTE DPLG, URBANISTE DUP
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
(1995)

architecte DPLG (Diplômé par le gouvernement en 1976 inscrit à l'Ordre des Architectes) / urbaniste DUP (Diplômé de l'Université de Paris) 1978 / ancien élève de l'I.C.H. (Institut des études juridiques et économiques appliquées à la construction et à l'habitation) 1979 / Agence d'architecture François Pélegrin, Paris 20°

MANDATS :

1984 à 1993 : vice-président de l'Unsa, chargé de la politique technique et de la prospective

1988 : co-fondateur d'Ediconstruct, devenu Mediaconstruct

1995-2010 : administrateur du CSTB

2001-2005 : président de l'Unsa

2002-2005 : président du CIAF (Conseil International des Architectes Français)

2005-2007 : président du CNC (Conseil National de la Construction)

2005-2014 : président du COS Construction et Urbanisme à l'AFNOR

vice-président de l'AFNOR depuis 2018 / président du Comité d'éthique de l'AFNOR et membre du conseil d'administration AFNOR depuis 2017 / président de l'Office Bâtiment Grand Paris depuis 2017 / administrateur du CAH (mandat Unsa) / ...

2005 : co-fondateur et président d'Archinov

Depuis 2006 : membre du bureau de l'AMO

Depuis 2009 : membre du comité stratégique du Plan Bâtiment Durable

Depuis 2010 : membre du comité de recherche Cerqual – Qualitel



7 février 2004 : mobilisation sans précédent de la profession à l'occasion de la parution du *Livre Blanc des architectes*

Avant de résumer quelles furent les actions marquantes de mes deux mandats, je tiens à relater les circonstances qui m'ont fait découvrir l'Unsa en 1980, l'envie d'y rester, jusqu'à en devenir président d'octobre 2001 à octobre 2005 et d'y persévérer encore...

Juste avant mes études d'architecture, j'avais lu Vitruve, ce "vieux" confrère de deux mille et quelques années qui, non seulement disait tout du rôle de l'architecte – qui devait être à la fois médecin, psychologue, géologue, ingénieur... – mais expliquait déjà tout sur le développement durable (site et matériaux sains, économie circulaire, confort thermique, ventilation, récupération des eaux...). La preuve que "quand on n'a pas de pétrole, on a des idées..."

Pendant mes études d'architecture (1970-1976), je me suis tout de suite intéressé à l'urbanisme et l'architecture bioclimatique, d'autant que j'ai assisté aux deux premiers chocs pétroliers.

Une fois diplômé, j'ai vite compris que le temps d'un projet et son calendrier implacable n'était pas propice à l'innovation qui demande temps, réflexion et beaucoup de dialogue interprofessionnel ; il me fallait donc trouver un moment de respiration hors temps du projet ; il me fallait obtenir des contrats de recherches.

Après avoir constitué une équipe pluridisciplinaire, nous avons répondu à un appel à la recherche lancé par le Plan Construction en 1979 sur un sujet formidable : "climat

architecture et formes nouvelles". Lauréat, nous avons développé un logiciel IMPACTE (sur un Apple 2 gonflé à bloc avec 16 Ko de mémoire vive !...).

IMPACTE signifiait : "informatique et méthodologie pour l'architecture climatique et la thermique de l'environnement". Nous savions que pour progresser sur ce sujet, il nous fallait inventer l'outil permettant d'articuler les différentes compétences nécessaires à la performance énergétique, environnementale et économique du projet.

BUREAU 2001-2003

- Gérard Senior
- Philippe Boille
- Alain Masson
- Thierry Parinaud
- Philippe Gallois
- Membres : Gilbert Ramus, Thierry Parinaud, Emmanuel Petit, Dominique Riquier-Sauvage, Laurent Hess, Patrice Trintignac, Chantal Sallet Guérin, Marc Seifert, Philippe Brochard, Dominique Jouffroy, Philippe Klein, Antoine Daudré-Vignier, Martine Doucet et Anne Sandlarz

Nous avons donc inventé en 1980 la **modélisation 3D** (eh oui, cela n'existait pas sur les micro-ordinateurs), la simulation d'ensoleillement (héliodon numérique) et le BIM, puisque de notre maquette nous pouvions extraire des données que le thermicien exploitait, ainsi que l'économiste et le maître d'ouvrage pour vérifier certains ratios.

En 1981, nous construisions "**grandeur nature**" la première maison solaire, conçue sur micro-ordinateur, exposée à la Foire de Paris : ossature bois, serre en bois, capteurs solaires intégrés aux fenêtres de toit, "mur Trombe", etc.

Pour mener à bien ce travail, mon premier salarié ne fut pas architecte mais thermicien : André Pouget et je fus son premier et dernier employeur.

Après mon diplôme d'architecte (1976), d'urbaniste (1977), j'ai suivi les cours de l'ICH (Institut des études juridiques et économiques de la construction) ; ayant un mémoire à faire sur les procédures 37.2 (les agréés en architecture), j'ai contacté l'Unfsa pour connaître sa position sur ce sujet.

C'est ainsi que j'ai découvert à l'Unfsa - square de Luynes - une ruche vibrante d'architectes syndiqués de tous âges, de tous milieux, de toute appartenance politique, tous très passionnés par l'avenir de leur profession et cela m'a donné envie d'y prendre ma part.

Je me suis rapidement intégré dans la ruche Unfsa alors présidée par Joseph Bremond.

Convaincu de l'importance de la responsabilité de l'architecte dans la conception bioclimatique des bâtiments et du rôle incontournable de l'informatique pour mener à bien nos projets (à l'époque les micro-ordinateurs faisaient tout juste leur apparition en France), il me fallait encore convaincre mes confrères.

BUREAU 2003-2005

- Gérard Senior
- Philippe Boille
- Alain Masson
- Thierry Parinaud
- Membres : Gilbert Ramus, Emmanuel Petit, Dominique Riquier-Sauvage, Philippe Gallois, Chantal Sallet Guérin, Dominique Jouffroy, Philippe Klein, Antoine Daudré-Vignier, Michel Hordé, Philippe Roux, Gérard Senior, Michel Roulleau, Régis Chaumont



Débat avec le ministre Renaud Donnedieu de Vabres au Conseil national de l'Unfsa en 2005.

J'ai vite compris que l'Unfsa était la bonne plateforme pour confronter, partager, enrichir nos travaux et les répandre auprès du plus grand nombre.

J'ai un jour posé deux questions au conseil de l'Unfsa : "que font les architectes vis-à-vis de l'enjeu énergétique ?" ; on m'a répondu : "rien de spécial, pourquoi ?" ; j'explique : "mais si on ne fait rien, c'est très grave, c'est le thermicien qui finira par dessiner le projet à notre place..." ; réponse de l'Unfsa : "OK, tu peux développer et revenir dans quelques temps nous faire des propositions..."

J'ai ensuite demandé : "que font les architectes vis-à-vis de l'enjeu informatique ?" ; on m'a répondu : "rien de spécial, pourquoi ?" ; j'explique : "mais si on ne fait rien, c'est très grave, ce sont les gros BET avec leur blouse blanche et leurs gros ordinateurs dans leurs salles climatisées qui vont récupérer notre esquisse et expliquer au maître d'ouvrage que ce serait plus raisonnable si c'était eux qui prenaient la suite..." ; réponse de l'Unfsa : "tu peux développer et revenir dans quelques temps nous faire des propositions..."

J'ai aussitôt constitué deux groupes de travail sur chacun des sujets et six mois plus tard, nous présentions au conseil de l'Unfsa deux plans d'action :

- 1) "**Le plan de développement pour la maîtrise de l'énergie par l'architecte**" doté d'une subvention d'un million de francs, octroyée par l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie dirigée alors par Pierre Cubaud, ancien directeur de l'USH ;
- 2) "**Le plan de développement informatique des architectes**" doté d'une subvention d'un million de francs octroyée par l'Agence du développement de l'informatique. (Bernard Longhi)

Dès 1980, fort du soutien de Joseph Bremond et de Michel Delaporte, nous avons développé, aux côtés de Jacques Marast, la politique technique de l'Unfsa et la prospective, en entraînant beaucoup de confrères dans ce vaste domaine ; nous arrivions à être à peu près présents partout pour défendre, auprès des institutions et de nos partenaires, l'intérêt de l'architecture et des architectes.

Et c'est ainsi que **l'Unfsa, dès 1985, devient le lieu d'excellence et d'expertise sur ce qui est encore aujourd'hui et durablement le grand sujet du XXI^e siècle : la transition numérique et la transition énergétique et environnementale.**

De 1985 à 1995, j'ai exercé la fonction de vice-président en charge de la politique technique et de la prospective sous les mandats de Jean Causse, Alain Vaconsin, Alain Huber, Jean-Louis Lissalde jusqu'à ce que ce dernier décide d'arrêter la "politique technique et la prospective".

J'ai aussitôt démissionné de l'Unfsa¹ et créé en 1995 avec Jean-Jacques Terrin **ARCHINOV** : le mouvement des architectes et de leurs partenaires pour le développement de l'innovation².

Dominique Riquier-Sauvage fut élu présidente et c'est elle qui, en m'intégrant dans son "bureau" m'a redonné le goût de l'Unfsa et finalement l'audace³ et le courage de présenter ma candidature à sa succession.

- 1) Que j'ai néanmoins réintégré quelques mois plus tard
- 2) En prenant soin aux statuts, de façon à ce qu'ARCHINOV ne puisse pas se transformer en syndicat d'architectes
- 3) Audace, car je dois être le seul président de l'Unfsa à ne pas avoir fait ses classes préparatoires en présidant son syndicat départemental.



François Pélegrin entouré de son équipe lors d'une cérémonie des Vœux de l'Unsa.

L'année précédant mon élection avait été marquée par des rapports interprofessionnels plutôt tendus : l'architecte était devenu, suite au projet de réforme de la loi de 77, la cible de toutes les attaques. L'ambiance était glaciale.

La première partie du mandat s'est attachée à réinstaurer des liens avec chacune des fédérations professionnelles en faisant l'analyse de nos divergences, mais surtout en se mettant en synergie sur des sujets communs, en faisant partager, l'idée de **l'intérêt public de l'architecture**. Mais il n'était pas question de cacher nos divergences (voir nos combats et nos argumentaires pour révéler la nocivité des PPP et les dérives de certaines procédures de conception-construction), ni de confondre les genres : au sein de la maîtrise d'œuvre, chacun a sa place : **c'est bien l'architecte qui fonde le projet, et le développe en s'entourant des meilleurs partenaires**. 2002 fut celle du grand engouement collectif pour les concepts de **développement durable** et de **Haute Qualité Environnementale**, l'Unsa s'est attachée à déployer ces concepts en insistant sur la responsabilité majeure de l'architecte et la responsabilité collective pour promouvoir le rai-

sonnement en économie globale (autrement dit **le coût global**, exprimé en termes positifs) et démontrer que **l'acte architectural n'est pas un surcoût** (comme les nombreux détracteurs de l'architecte se complaisaient à dire) et que **c'est lui qui, en donnant du sens au projet, permet de l'inscrire dans le développement durable**.

Il fallait donc d'urgence communiquer ! C'est ainsi que quelques semaines après le début du mandat paraissait le n°1 de la revue **Passion Architecture**, réa.

Étudiant, quand je travaillais en agence, j'avais noté à quel point l'architecte était respecté et même courtoisé par les entrepreneurs et les bureaux d'études⁴.

40 ans plus tard, on voit plutôt l'architecte courtoiser les "majors" et les gros BET pour se faire embarquer dans un PPP ou une conception-réalisation... et, dans cet univers mercantile et judiciaire à l'extrême,

4} Les économistes n'existaient pas encore ; ils étaient "métrés" soit chez l'architecte, soit chez l'entrepreneur.

LE PROGRAMME DU MANDAT

- Mettre les citoyens en appétit d'architecture
- Agir pour que le concept de développement durable se développe sans être détourné
- Juste rémunération de la matière grise et économie en coût global
- Redonner à l'architecte sa place, toute sa place
- La formation continue volontaire avant qu'elle ne devienne obligatoire
- Changement de tutelle
- Inscrire durablement le Prix du Projet Citoyen
 - o Révéler toute la richesse de l'Unsa : un lieu de modernité de l'exercice professionnel, un lieu de débats ouverts et de la réflexion prospective, un lieu d'accès à des services adaptés

LES CONGRÈS

2001

MARSEILLE
"L'architecte aux côtés du citoyen"



2002

DIJON
"Des bonheurs d'architecture pour tous"

2003

NANTES
"Société et Cadre de vie : l'architecte aux côtés du citoyen"



2004

NANCY
"La place de l'architecture aujourd'hui"

2005

PARIS
"Cohésion sociale et Architecture"



les jeunes architectes ont bien du mal à trouver leur espace.

Mais le chambardement continue et qui sait l'architecte, s'il résiste, arrivera peut être à reprendre ses marques.

Les nouvelles façons de penser et de fabriquer l'aménagement et les projets, le concept de développement durable, la performance environnementale (E+C-) qui induit le raisonnement en économie globale, les consultations "réinventer... les villes" font apparaître plein de nouveaux acteurs, des start up, des communicants, des sociologues, des tas de consultants ; mais in fine, une fois les discours posés, les regards se tournent vers ceux qui sauront le mieux imaginer, conceptualiser, traduire, formaliser les espaces où il fera bon vivre : c'est à dire vers l'urbaniste, l'architecte, le paysagiste, ces trois grands compositeurs de l'espace public ; car il y a bien un moment où il faudra donner du sens aux concepts, dessiner et spatialiser – et de préférence avec du BIM grâce auquel le dialogue s'amorcera très vite.

Autre signe d'espoir : les politiques déclarent aujourd'hui : **"il faut mettre l'homme au cœur de nos préoccupations"**.

Tant mieux : c'est exactement ce que l'on apprend dans toutes les écoles d'architecture dès la première semaine du premier trimestre de la première année d'enseignement de l'architecture et c'est bien là la spécificité de la formation de l'architecte.

Mon intime conviction est que **l'architecte obligatoire** le range, en quelque sorte, dans la catégorie des espèces en voie de disparition ; surtout s'il reste sous la seule tutelle du ministère de la Culture, sous les ors de la République, ce qui l'éloigne encore davantage de son vrai public.

L'architecte doit se rendre indispensable par sa maîtrise reconnue de la composition spatiale intégrant les enjeux économiques et environnementaux ; et sa capacité à jouer le rôle de chef d'orchestre de la maîtrise d'œuvre, y compris en matière de BIM.

QUELQUES TEMPS FORTS...

2001 : Introduction sous le logo de l'Unfsa de la mention "L'union des architectes" / Remise du premier Prix du Projet citoyen à Philippe Madec / réforme des sociétés d'architecture / création de **Passion Architecture** avec Éditions PC

2002 : lancement de l'action "formation continue volontaire" avant que, sur demande de l'Unfsa, l'Ordre ne la rende obligatoire

2003 : le manifeste de l'Unfsa (juin) / **Les premières Rencontres de la maîtrise d'œuvre**, une initiative de l'Unfsa développée avec *Le Moniteur* (juin) / le ministère de la Culture lance la campagne pour la sensibilisation du grand public à l'architecture

2004 : réforme de l'enseignement et invention du **Carnet métier** / Lettre ouverte aux étudiants en architecture (juin) / État d'urgence, état de crise, il fallait dépasser nos clivages internes pour se faire entendre



et comprendre, et créer pour la première fois une alliance Ordre – syndicats. Il en a résulté : un colloque à la Mutualité, une lettre ouverte au président de la République (publiée dans *Le Monde*), une manifestation jusqu'au ministère de la Culture et surtout la publication du **Livre blanc des architectes** et ses 30 propositions concrètes. / Pour la

première fois un ministre de la Culture

– Renaud Donnedieu de Vabres – vient devant le conseil de l'Unfsa (novembre) – François Pélegrin suggère un changement de tutelle / Les Rencontres de l'architecture et de l'ingénierie

2005 : action Unfsa - CAPEB : NF MI (maisons individuelles) architecte-artisans / Intervention au Conseil Économique et Social sur la question "Le logement de demain pour une meilleure qualité de vie". En introduction, François Pélegrin propose au CES de s'appeler CESE (E pour environnemental)

REPÈRES HISTORIQUES

2002

– Entrée en vigueur de l'Euro



– Élection Présidentielle (Chirac / Le Pen / Jospin)

2004

– Lancement de Facebook



– Tsunami dans l'Océan Indien

2005

– Premier vol de l'A380



– Angela Merkel accède au poste de chancelière allemande

2005-2009

Michel Roulleau



ARCHITECTE DPLG-URBANISTE,
ET PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA SARL A+H AGENCE ROULLEAU.

École d'architecture de Nantes, diplômé
en 1977 / DESS à PolytechTours (1983) /
diplôme en ingénierie et architecture
à haute qualité environnementale (HQE),
à l'École de la Villette à Paris (2000).

1978 : création à Nantes de son agence
d'architecture en statut libéral

Après avoir présidé le syndicat
départemental de l'Unsa (Union nationale
des syndicats français d'architectes)
de Loire-Atlantique, il est élu président
national en 2005 pour un mandat de deux
ans, qui sera reconduit en 2007.

Depuis 2009, il est président d'honneur
de l'Unsa.

PARCOURS SYNDICAL :

1999 : adhésion à l'Unsa

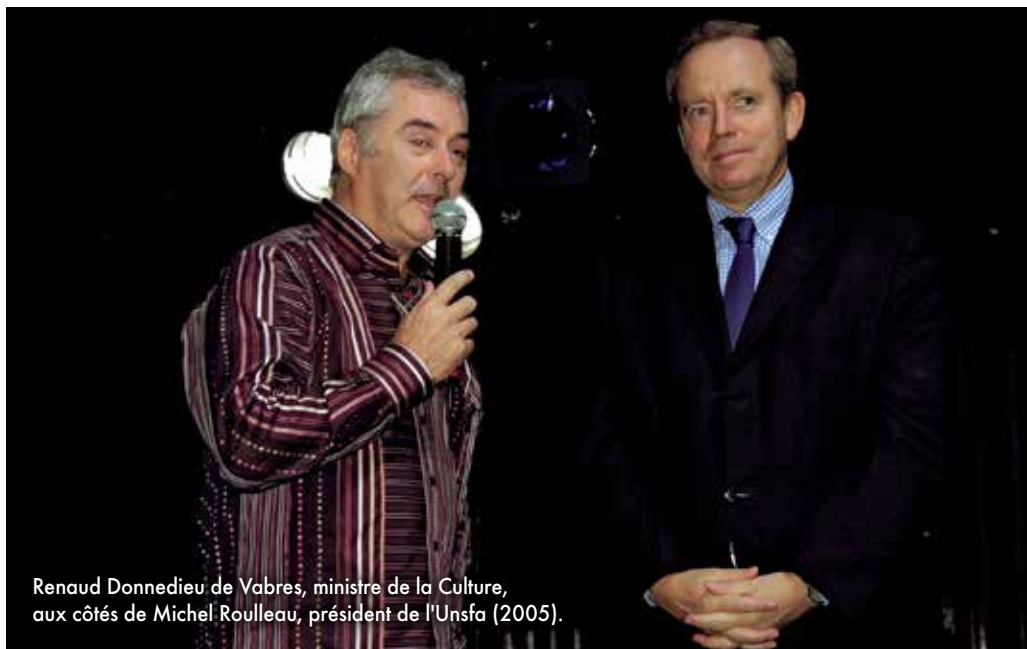
2001-2005 : président de l'Unsa Loire-
Atlantique

2005-2009 : président national de l'Unsa

BUREAU PREMIER MANDAT

Bureau restreint : Michel Roulleau,
Philippe Roux, Patrice Bailly, Philippe
Gallois, Gilles GARby, Isabelle Chinard-
Cantineau, Gérard Sénior, Didier
Prost, Antoine Daudré-Vignier

Autres membres : Philippe
Boille, Hervé Chambon, Philippe
Delequeuche, Hervé Graff, Laurence
Guibert, Laurent Hess, Dominique
Jouffroy, Philippe Klein, Martine
Lien-Bowantz, Alain Masson, Yves
Monnot, Thierry Parinaud, Emmanuel
Petit, Gilbert Ramus, Nadia Sahmi,
Claudia Sansovini, Ewa Struzynska,
Éric Schneller et Lionel Vié



Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture,
aux côtés de Michel Roulleau, président de l'Unsa (2005).

UNE SOCIÉTÉ DANS UNE PROFONDE TRANSFORMATION

ÉDITO DE MICHEL ROULLEAU, PASSION ARCHITECTURE N°27 - DÉCEMBRE 2008

L'économie ultra-libérale, aux produits financiers virtuels, a gravement atteint l'économie du travail et des services. Durant cette crise et malgré nos difficultés, il est indispensable de promouvoir notre profession.

Deux valeurs doivent nous guider, et nous devons les intégrer dans notre pratique professionnelle : **la performance et la responsabilité.**

La performance s'acquiert par une politique de formation très engagée. Celle-ci concerne tous les acteurs : architectes qui assurent l'analyse et la pertinence des projets dans leurs contextes ; décideurs, élus, maîtres d'ouvrage publics et privés, financeurs ; PME mettant en œuvre les techniques avec qualité.

Il s'agit de construire le recours à l'architecte.

Tous les domaines sont concernés pour améliorer la gouvernance des projets. Ainsi, les CCAG PI et CCAG travaux et les CCAP doivent être centrés sur l'équité entre les droits et les obligations des cocontractants. Les missions doivent être reconstruites pour prendre en compte la valorisation,

notamment du système de management environnemental mais aussi le coût global et l'analyse du cadre de vie.

La responsabilité des architectes, inhérente à la fonction, est plurielle, professionnelle, éthique, sociétale.

La complexité croissante de notre métier, l'augmentation des responsabilités professionnelles doivent être valorisées et intégrées dans le calcul de la rémunération des missions.

La crise ne doit pas être le prétexte à une nouvelle dégradation des conditions

Principaux axes du mandat : poursuivre les actions engagées pour :

- la juste rémunération de la matière grise
- la promotion du raisonnement en "économie globale"
- la création d'entreprises d'architecture pluridisciplinaires
- la formation continue
- la promotion du "carnet métier"
- l'accueil des jeunes diplômés dans les agences d'architecture

des pratiques professionnelles. Les architectes, qui acceptent des conditions ne permettant pas d'assurer leur responsabilité, affaiblissent l'ensemble de la profession. Une situation de sortie de crise avec de telles concessions mettrait une grande partie de la profession dans l'impossibilité à exercer leur mission pour des années.

Trois pistes guident notre action :

- La solidarité : décision de mettre en œuvre des fiches actions, avec vous sur ces sujets et un questionnaire simple comme outil statistique pour convaincre.
- Le combat avec les structures existantes

publiques privées, opportunité de plan de relance.

- L'imagination pour affronter ensemble les défis qui sont devant nous, tout en faisant vivre et rayonner la démarche du projet architectural.

L'explosion des inégalités ne peut pas être l'avenir du monde. Le combat des architectes est donc celui d'une résistance déclarée à ceux qui pillent les valeurs fondamentales d'humanité. Nous devons apporter une architecture soucieuse des équilibres nécessaires à la vie des personnes, aux activités des populations au Nord comme au Sud.

LES ENJEUX DE LA PROFESSION DANS L'INTÉRÊT DE TOUS

ÉDITO DE MICHEL ROULLEAU, PASSION ARCHITECTURE N°20 – AVRIL 2007

Premier enjeu : la formation

Il est essentiel que les formations initiale, professionnalisante et continue soient de grande qualité. Comment se fait-il que l'État accorde si peu de moyens à ces formations ?

Le budget consacré à la formation d'un étudiant en architecture est très faible, inférieur à celui d'un étudiant en université, jugé déjà très insuffisant. Si nos politiques désirent que la qualité du cadre de vie pensée dans une démarche de développement durable, soit réelle, pourquoi négligent-ils tant la formation des principaux acteurs ?

Deuxième enjeu : notre profession est une profession réglementée dans l'intérêt collectif

Les prestations de notre métier ne peuvent être réduites à des services marchands ordinaires, comme semble les assimiler la "directive services" sur le marché intérieur européen. Il est essentiel, au niveau national et européen, que le politique considère qu'à travers l'exercice de la profession se joue la qualité du cadre de vie.

Troisième enjeu : la reconnaissance de notre métier par une juste rémunération

Aujourd'hui, il est nécessaire plus que jamais de savoir investir dans la prestation intellectuelle pour des réalisations de qualité conformes aux objectifs de Kyoto. Interpellons nos politiques sur l'idée d'économie globale et donc de réforme des modes de financement et de gestion des budgets d'investissement et de fonctionnement.

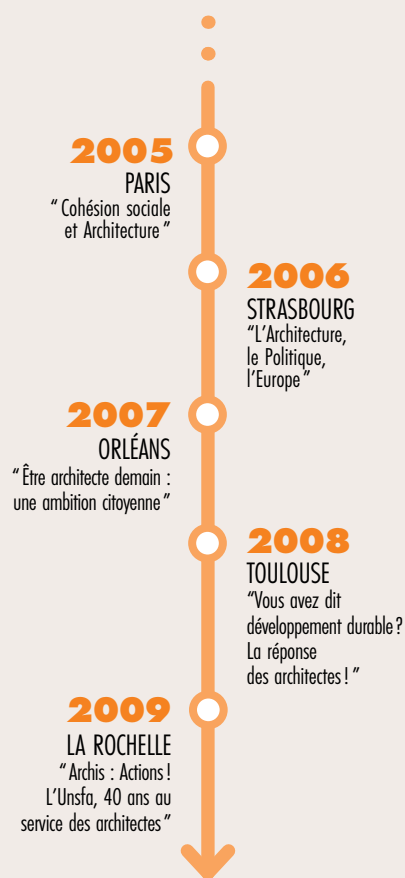


Michel Roulleau et Didier Ridoret lors des vœux de l'Unfsa 2010.

BUREAU SECOND MANDAT

Michel Roulleau, Isabelle Chinardet-Cantineau, Philippe Roux, Didier Prost, Philippe Gallois, Gilles Garby, Antoine Daudré-Vignier, Isabelle Dumas-Barnoud, Laurence Guibert, Jean-Marie Hennin, Michel Jarleton, Alain Masson, Yves Monnot, Gilbert Ramus, Ewa Struzynska

LES CONGRÈS



REPÈRES HISTORIQUES



En donnant aux toits une dimension inattendue, nous sommes comme vous : des pionniers.



BMI

Bien plus qu'un toit.

Sources d'énergie, extensions de pièces de vie, jardins partagés, gages d'esthétique et de protection du patrimoine... Qu'ils soient plats ou en pente, les toits en font toujours plus. Voilà pourquoi BMI, en s'appuyant sur l'expérience irremplaçable de Siplast, de Monier et de 4 autres marques, s'engage aussi à en faire plus à vos côtés. Objectifs ? Révéler pleinement le potentiel de chaque toit. Apporter à vos clients une solution de toiture adaptée. Et répondre ainsi aux enjeux sociétaux et environnementaux de demain.

BMI Siplast

BMI MONIER

bmigroup.com/fr

2009 – 2011

Philippe Klein



ARCHITECTE DPLG À STRASBOURG

Diplômé en 1984 de l'UPA de Strasbourg

MANDATS :

2002-2008 : président de l'Union des Architectes du Bas-Rhin

2007-2009 : président de l'Union des Architectes d'Alsace

2009-2011 : président de l'Unfsa nationale

Depuis 2009 : délégué de l'Unfsa au CIAF (Conseil International des Architectes Français), délégué de l'Unfsa au CAE (Conseil des Architectes d'Europe)

2011-2014 : vice-président du CIAF

2015-2017 : président du CIAF

2015-2017 : membre suppléant du Conseil de l'UIA (Union Internationale des Architectes)

2018-2019 : vice-président du CAE

2018-2020 : secrétaire général du CIAF

MEMBRES DU BUREAU

- Isabelle Chinardet-Cantineau
- Régis Chaumont
- Michel Jarleton
- Patrick Tauzin
- Patrice Bailly
- Christophe Chomel
- Antoine Daudré-Vignier
- Didier Prost
- Gérard Senior
- Sophie Nivaggioni
- Lionel Vié
- Philippe Bouchard
- Claude Bucher

Tout au long de mon mandat, "Renouveau et rassemblement pour des architectes au cœur de la société" a été notre leitmotiv pour donner à l'Unfsa une identité réaffirmée et des positionnements lisibles.

Les actions du mandat 2009-2011 se sont déclinées de différentes manières :

La réorganisation de nos moyens administratifs et humains, pour une amélioration des services rendus à nos adhérents et aux syndicats départementaux, de la communication et des outils mis à leur disposition, avec mise en place de formations et la création d'un guide à destination des élus locaux et la création d'une lettre mensuelle.

Cela a été un appui indispensable pour **le renforcement significatif de notre présence territoriale et l'augmentation du nombre de nos adhérents identifiés**, qui nous a permis de conforter notre représentativité et notre crédibilité et de renforcer nos moyens. Ce renforcement s'est appuyé sur le retour dans l'Union d'une partie des syndicats de PACA, la naissance en 2010 de deux nouveaux syndicats adhérents, la Vendée et la Marne, et la création en 2011 d'un syndicat régional en Languedoc-Roussillon. Nous avons réuni quelques adhérents de Bretagne pour les encourager à créer un syndicat régional de Bretagne dont les statuts ont été rédigés en 2011 ; et avons tissé des liens avec le Pays-Basque et la Guadeloupe pour y faire naître des syndicats affiliés à l'Unfsa.

La réorganisation du Bureau national en départements opérationnels sous la responsabilité d'un élu nous a apporté un gain d'efficacité et de lisibilité dans les principales actions et prises de positions du mandat, et un repositionnement de l'Unfsa comme force de proposition et syndicat de revendication, et non seulement comme vecteur de représentation et de services.

La prise de position, qui faisait partie de notre programme, en faveur **d'un changement de la tutelle, pour passer de celle du ministère de la Culture, consacrant**

peu de moyens à l'architecture et collant aux architectes une image d'artistes, à celle d'un grand ministère de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Développement durable, en charge des principaux sujets de société qui touchent les architectes : développement durable, mutation du bâti existant, mutation de la ville, qualité d'usage pour tous, cohésion sociale. La configuration du ministère d'État de Jean-Louis Borloo, nous en offrait l'occasion. Nous n'avons pas été suivis par le CNOA. Et les évolutions ultérieures de ce ministère ont réduit l'intérêt de notre démarche. Les questions de la tutelle et des moyens à affecter à la profession restent posées.



Le repositionnement de l'Unsa dans le domaine économique, et la réaffirmation de son rôle de syndicat d'employeurs

défendant en priorité les intérêts de ses adhérents. Notre convention collective est très favorable à nos salariés. Elle doit rester ouverte, car nous restons attachés à des valeurs humaines d'entente. Elle doit rechercher un juste équilibre entre les attentes légitimes de nos salariés et les possibilités économiques des entreprises d'architecture. Nous avons souhaité, non seulement renforcer nos prises de position, mais aussi mettre nos actes en cohésion avec nos déclarations. En période de crise, nous avons adopté des positions rigoureuses en ce qui concerne l'augmentation de la valeur du point, tant pour 2010 que pour 2011.

Lorsque des accords ont été signés entre le Syndicat de l'Architecture et les syndicats de salariés en décalage avec nos propositions, nous les avons dénoncés, conduisant à repousser leur mise en œuvre. C'était une attitude nouvelle de l'Unsa, qui souvent se résignait à accepter les accords signés par d'autres.

Les propositions apportées par l'Unsa dans la **Convention "Architecte garant du développement durable"**, avec le MEEDDM, ont été un exemple de notre ca-

pacité à prendre position, à porter des initiatives et à chercher des solutions bénéfiques à la profession : financement de la formation continue, label porté par les architectes en réponse aux labels proposés par d'autres acteurs, rôle reconnu par les autres acteurs.

Notre **prise de position nuancée sur l'abaissement des seuils**, en réponse à la mise en cause par les constructeurs de maisons individuelle du surcoût engendré par le recours à l'architecte, même si elle a été jugée trop modérée par certains, excessive par d'autres, a participé à l'évolution positive ultérieure.

L'initiative du Colloque sur le permis de construire organisé à l'Assemblée Nationale, est une des actions phares de l'Unsa pour l'année 2010.

À travers ce colloque, nous avons été à la fois porteurs de réflexion sur une situation subie au quotidien par les architectes et leurs maîtres d'ouvrages, et force de propositions.

Dans le domaine du marché privé, nous avons lancé **un projet de charte avec la FPC.**

En 2011, nous avons été à l'initiative des **Assises de la maîtrise d'œuvre.** Nous

souhaitons lancer avec nos partenaires ingénieurs et économistes un **Conseil national de la maîtrise d'œuvre** susceptible de prendre et de défendre des positions communes sur les sujets communs à nos professions qui totalisent 200 000 emplois en France et constituent ensemble une force de pression bien plus efficace que lorsqu'elles sont dispersées.

Nous avons renforcé nos prises de position en faveur de la défense de la profession réglementée, par la recherche d'une redéfinition de nos relations avec l'Ordre, et d'un recadrage de nos relations avec notre ministère de tutelle.

La transposition de la Directive Service a été l'occasion d'intervenir directement auprès de nos députés et sénateurs. Nous en avons profité pour renouer avec certains d'entre eux des liens privilégiés, afin que l'Unsa puisse s'appuyer sur un réseau de parlementaires identifiés. Nos interventions se sont étendues à Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture, Christine Lagarde, ministre de l'Économie et des Finances, François Fillon, Premier ministre et au Président de la République. Les textes de transposition présentés à Bruxelles par le gouvernement français sont en cohésion avec nos attentes, même les plus optimistes.



LES CONGRÈS

2010

41^e congrès,
LYON
"Les architectes,
acteurs de mutation"



2011

42^e congrès,
BORDEAUX
"L'architecte,
des compétences
pour tous"

Consciente que nous ne pourrions continuer à vivre repliés dans notre village gaulois en nous croyant à l'abri de la mondialisation, **l'Unsa est la seule organisation professionnelle à avoir rendu ses adhérents attentifs aux conséquences du Règlement Rome 2**, applicable depuis le 17 décembre 2009, et aux moyens à mettre en œuvre par chacun pour en amoindrir les conséquences.

Début 2009, nous avons eu de très fortes inquiétudes relayées auprès du ministère de la Culture, en ce qui concerne la reconnaissance des diplômes d'architectes français. Elle était suspendue depuis plusieurs mois au niveau européen, et par conséquence dans les pays comme le Mexique et le Canada. Cette perte, même temporaire, de **la reconnaissance des diplômes français**, nous a semblé très préjudiciable à la profession, et en priorité aux jeunes diplômés, limités aussi bien dans leur capacité à s'installer à l'étranger ou à y travailler à partir de leur structure professionnelle française, que dans leur possibilité de trouver à l'étranger un emploi salarié.

L'évolution de la présentation du tableau de l'Ordre, distinguant les architectes en exercice des autres, dont nous savions qu'elle était un préalable au projet du ministère de la Culture d'ouvrir le Tableau de l'Ordre aux architectes diplômés d'État, a fait l'objet d'une intervention auprès du ministère de la Culture. **Nous avons demandé que le tableau de l'Ordre ne continue à enregistrer et à afficher que des architectes exerçant la profession en leur nom propre ou répondant à tous les critères pour le faire.** En contrepartie, l'Unsa était prête à envisager, pour les titulaires d'un diplôme d'architecte reconnu par l'Europe, la possibilité de porter le titre. Pour l'Unsa, l'identification de professionnels reconnus est nécessaire pour conforter la reconnaissance des architectes inscrits à l'Ordre, tant auprès des maîtres d'ouvrage que dans le cadre européen.

À travers nos différentes interventions auprès de l'Ordre et notre **"Appel à vivre ensemble"**, lancé à l'occasion des élections ordinaires, nous n'avons cessé de rappeler la nécessité de redéfinir les rôles respectifs de l'Ordre et des syndicats et le danger pour l'Ordre de sortir de ses missions légales, sous peine de se discréditer. Notre attention s'est portée tout particulièrement sur le domaine de la formation continue, domaine dans lequel il est nuisible que l'Ordre devienne prestataire de services marchands.

"La Ville Meilleure" est une action qui a eu du mal à décoller, sauf dans deux départements, du fait de la difficulté à obtenir les financements escomptés. Elle a été relancée par l'obtention d'une subvention de l'Ademe. Pour aboutir, ce projet nécessitera une mobilisation de 8 nouveaux départements.

L'Unsa s'est mobilisée pour la reconquête de la place de l'architecte dans la société française comme acteur culturel incontournable, comme acteur majeur du développement durable, de l'aménagement du territoire et du cadre de vie, de la qualité de la construction, de la qualité d'usage et de la cohésion sociale.

Nous sommes intervenus auprès du ministère de la Culture pour demander une **augmentation du nombre d'architectes formés** en France, en demandant la mise en œuvre de **moyens en adéquation avec une formation initiale de haut niveau**, préparant les architectes français à répondre efficacement aux nouvelles contraintes de leur exercice professionnel et aux nouvelles attentes sociétales et en particulier celles du développement durable.

Nous avons, malgré les pressions exercées par le ministère de la Culture, maintenu notre **position concernant la durée de la HMONP** ainsi que du nombre d'heures d'enseignement qui lui sont consacrées. Nous avons, contrairement au CNOA et au SA, refusé de signer l'accord proposé par le ministère de la Culture sur la mise en œuvre de la HMONP et les conditions d'accueil des titulaires d'un diplôme d'architecte diplômé d'État.

Contrairement au CNOA et au SA, nous sommes restés fidèles à la position commune de la profession présentée dans le Livre Blanc.

La publication du livre pour le **dixième anniversaire du Prix du projet citoyen** a été une occasion de médiatiser cette action phare de l'Unsa. C'était aussi l'occasion de faire un bilan et de redéfinir les objectifs du prix pour le projeter dans une nouvelle décennie.

Aujourd'hui, en 2019, je reste convaincu : **que les architectes sont porteurs de compétences pour tous ; que l'Unsa est un espace de rassemblement et d'identification des architectes informés, formés et porteurs de plus-values qualitatives, de valeurs, et de garanties pour leurs clients et pour la société.**

REPÈRES HISTORIQUES

2009

– loi HADOPI

2010

– Simone Veil est intronisée à l'Académie Française



– Séisme en Haïti



– David Cameron est nommé Premier Ministre du Royaume-Uni

2011

– Accident nucléaire de Fukushima



– Décès de Steve Jobs, fondateur d'Apple



UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS-SOCIÉTAIRES, ÇA CHANGE TOUT

.....

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui privilégie l'intérêt de ses clients-sociétaires. Elle place depuis toujours la relation client au cœur de sa stratégie de développement pour rendre la banque toujours plus proche et rester à l'écoute de ses clients.

.....

Crédit  Mutuel

www.creditmutuel.com

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,9 millions de clients-sociétaires.

2011 – 2015

Marie-Françoise Manière



ARCHITECTE D.E.S.A.
PRÉSIDENTE DE LA SAS BELLIERE MANIERE
À VILLERS-COTTERETS (02)

Diplômée de l'École Spéciale d'Architecture de Paris (avril 1977) / Cours d'ingénieur du bâtiment au CNAM et à l'École des Ponts et Chaussées (Paris) (1975 – 1977) / Cours d'urbanisme à l'Université de Vincennes (1974 – 1975)

MANDATS :

- Membre du bureau national de l'Unsa depuis le 1^{er} janvier 2015, chargée de l'actualité législative et des relations institutionnelles
- Présidente de l'Unsa du 30 septembre 2011 au 31 décembre 2015
- Porte-paroles du Conseil des Régions de l'Unsa de 2010 à 2011
- Présidente de l'UZA (Union des Architectes de l'Aisne) de 2005 à 2011
- Secrétaire adjointe de l'UNAPL depuis février 2019, trésorière adjointe de l'UNAPL de 2016 à 2019
- Membre du bureau du CSCEE (Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique) depuis sa création, en juin 2015

Pendant ces années chargées d'une actualité politique défavorable à l'architecture, ses acteurs ont été confrontés à un contexte économique difficile qui a amplifié les conséquences sur la profession.



Manifestation contre la déréglementation des professions libérales du 30 septembre 2014, Strasbourg.

Lorsque nous avons créé notre agence, mon associé et moi avons décidé qu'il nous fallait consacrer du temps à la défense de l'architecture et des architectes. Nos engagements respectifs ont divergé, lui vers l'Ordre et moi vers le syndicat, mais nous étions, et restons, convaincus que **l'union fait la force**.

Et c'est ainsi que de simple adhérente à mon syndicat local, l'Union des architectes de l'Aisne, j'en suis devenue présidente, puis rapporteur du conseil des régions de l'Unsa et enfin présidente nationale.

Pendant ces quatre ans, j'ai trouvé beau-

coup de similitudes entre cette présidence et l'exercice de ma profession d'architecte, car il faut tout connaître, s'entourer d'une équipe compétente et motivée, savoir déléguer, être diplomate, être convaincante pour réussir nos projets, savoir mobiliser les architectes et nos partenaires de la maîtrise d'œuvre, et fédérer les entreprises et les maîtres d'ouvrage autour de projets communs qui serviront l'architecture, et, enfin, être pugnace, ne jamais fléchir, se relever après une défaite comme après un concours perdu, pour défendre encore et toujours l'architecture et les architectes. Cette présidence a été une aventure formidable avec ses moments de doute et de découragement, mais aussi de victoires. Les encouragements et l'aide active des membres du bureau national et des syndicats territoriaux m'ont soutenue et motivée pour défendre inlassablement notre métier.

Cet engagement perdure, et mon ambition reste la même : "défendre l'architecture et valoriser les architectes"

BUREAU 2011-2013

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| – Marie-Françoise Manière | – Antoine Daudré-Vignier |
| – Éric Pierron | – Denis Dessus |
| – Philippe Gallois | – Philippe Klein |
| – Lionel Blancard de Léry | – Elisabeth Polzella |
| – Régis Chaumont | – Jean-Michel Dresse |
| – Michel Subira Puig | – Michel Jarleton |
| – Thierry Le Berre | |



Colloque au CESE, 22 janvier 2015.



L'Unsa s'est encore une fois mobilisée pour marteler :

- que l'architecture est l'expression de la société et que la qualité architecturale n'est pas le privilège de quelques-uns mais un droit de chaque citoyen ;
- que sans architecte libre et indépendant, il n'y aura plus d'architecture ;
- que l'investissement dans les études et la conception génère d'importantes économies sur le coût de construction et de maintenance.

L'Unsa a mené de nombreux combats :

- Sur la surface du seuil de recours à architecte passée de 170 m² de SHON à 170 m² de SdP. Il a fallu 5 ans d'actions pour que cette surface soit ramenée à 150 m² de SdP grâce à la loi LCAP de 2016, alors qu'il s'agissait de droit constant.
- Pour contrer le projet d'ordonnance relatif aux marchés publics consécutif à la transcription de la directive service européenne en 2014 et le recours facilité aux contrats globaux. En 2014 et 2015, nous avons convaincu l'ensemble des acteurs de la maîtrise d'œuvre et des petites et moyennes entreprises de se joindre à nous.
- Contre les Société Publiques Locales, afin qu'elles restent dans un cadre strict d'ingénierie publique limitée à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Rencontres multiples avec divers ministres et élus locaux, avec CINOV et l'UNTEC.
- Pour défendre les professions réglementées suite au rapport explosif contre les professions réglementées de juillet 2014. L'Unsa s'est mobilisée sur tout le territoire, seule ou avec l'UNAPL, pendant plusieurs mois.

Grâce à ses actions, la Loi pour la croissance et l'activité (loi Macron) a

maintenu l'exercice réglementé de notre profession et l'ouverture du capital des sociétés d'architecture n'a pas été étendue

L'Unsa a été force de propositions

- Pour la relance du logement, par la participation active au sein du Conseil National de la Construction de propositions aux candidats à la présidentielle en 2012.

Et en participant activement aux GT 1 et 4 d'Objectifs 500 000 logements en 2014 : contributions, réunions au ministère du logement et à Matignon, entretiens avec Cécile Duflot, puis Sylvia Pinel (ministres successives du Logement).

- Pour exiger une formation initiale à la hauteur des enjeux de la profession, en participant activement, tant au niveau national que régional, à la vaste concertation sur l'enseignement et la recherche en architecture lancée en 2012 par la ministre de la Culture Aurélie Filippetti. Celle-ci débouchera en 2013 sur le rapport Feltesse.
- Pour renforcer la formation continue des architectes. Grâce à un travail conjoint de l'Unsa et de l'Ordre des



BUREAU 2014-2015

- Marie-Françoise Manière
- Éric Pierron
- Lionel Blancard de Léry
- Régis Chaumont
- Thierry Le Berre
- Sabine Fournal
- Lionel Carli

- Antoine Daudré-Vignier
- Michel Subira Puig
- Philippe Klein
- Elisabeth Polzella
- Jean-Michel Dresse
- Michel Jarleton
- Gérard Turc

LES CONGRÈS

2011
BORDEAUX



2012

NICE
"Les nouveaux combats
des architectes"

2013
PARIS
"Architect(ur)e
Capital(e)"



2014

SAINT-ÉTIENNE
"Plus d'architecte ?
+ d'architectes !"

2015
MONTPELLIER
"Nouveaux enjeux"



architectes, nous avons pu proposer au ministère une modification du règlement intérieur instituant le contrôle sur la base de **20 heures de formation annuelles minimum obligatoire**. Ceci sera acté par un arrêté en février 2016.

- Pour empêcher que les critères d'attribution des MAPA ne se limitent pas au prix le plus bas mais pour qu'ils privilégient l'intérêt de l'acheteur public, à savoir les moyens et références des candidats. Combat mené avec l'ensemble de ses syndicats locaux.

Le 12 février 2014, nous interpellions tous les préfets de France pour les alerter sur les dérives des MAPA et le dumping des honoraires. Dans certains départements, ils ont initié des réunions avec les acheteurs publics qui ont favorablement modifié les pratiques des collectivités locales.

- Pour faire reconnaître l'architecte comme l'acteur essentiel de la rénovation :

- en rencontrant les ministres et leurs conseillers à plusieurs reprises, et en faisant moult contributions pour modifier certains articles du projet de loi sur la transition énergétique, qui évinçaient les architectes et l'ensemble de la maîtrise d'œuvre des marchés de rénovation ;
- en faisant que les architectes soient "Reconnus Grenelle de l'Environnement" (RGE), sur la charte signée en novembre 2013.

- Pour faire évoluer les règles de l'urbanisme, l'Unsa a participé activement aux groupes de travail sur la réforme des documents d'urbanisme pendant l'année 2014. Elle a fait 15 propositions portant sur la simplification des règles d'urbanisme, pour passer de l'urbanisme réglementaire



Signature de la Charte RGE, novembre 2013.



Vœux de l'Unsa 2012

à celui de projet, pour prendre en compte l'échelle du temps et pour bâtir durable par la coproduction et l'expérimentation. Plusieurs de ces propositions seront reprises dans le **décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme**

– **Pour redonner toute sa place à l'architecture et à ses acteurs.**

En juillet 2014, **Patrick Bloche**, président de la commission des affaires culturelles de l'assemblée nationale, propose 36 propositions au sein de son **rapport sur la création architecturale** pour libérer la création architecturale et susciter un désir d'architecture au sein du grand public, pour laquelle il auditera de nombreux acteurs dont l'Unfsa.



La Rentrée du BIM, septembre 2015.

Premier rapport depuis des dizaines d'années à avoir une suite, puisque **Patrick Bloche** convainc **Fleur Pélérin**, alors ministre de la culture de lancer la **Stratégie Nationale pour l'Architecture**. En juin 2015, l'Unfsa établit une contribution de 16 pages, comprenant plus de 50 propositions étayées qui touchent tous les secteurs pour redonner à l'architecture et aux architectes une place prépondérante. Cette consultation débouchera sur la **loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, qui sera adoptée en 2016.**

Parallèlement à ses actions menées pour la défense des architectes, l'Unfsa a œuvré à l'évolution de leurs structures, à augmenter leurs compétences, à développer de nouveaux marchés et à rester moteur de l'innovation.

En favorisant l'accès à la formation continue :

- fin 2014, nous avons lancé une formation d'envergure sur les **Ad'Ap**, qui a touché plus de 1 000 stagiaires, dont 700 pris en charge par le FIF-PL hors quota grâce à l'action de l'Unfsa, et a **permis à de nombreux architectes de contracter de nouveaux marchés ;**
- en 2015, même principe pour une formation sur la **rénovation globale** dans le cadre de la transition énergétique, avec deux axes : les "petites opérations" et la copropriété, qui a connu le même succès.

Aider les entreprises à se moderniser :

- **en faisant évoluer les structures** et y réintégrer les compétences que certains ont abandonnées au fil des ans ;
- **en les incitant à se regrouper en réseaux** pour mettre en place des synergies communes et développer des marchés sur tous les secteurs ;
- **en les informant, en les formant et en les aidant à s'équiper** pour que chacun travaille en BIM ;
- **en négociant des partenariats** pour que chaque agence ait accès aux DTU, aux règlements, aux logiciels techniques, à moindre coût et des entrées gratuites aux colloques et salons professionnels ;
- **en leur apportant une aide opérationnelle en droit social** avec des conseils juridiques appropriés, notamment sur la convention collective des entreprises d'architecture, et en mettant à leur disposition une importante base de données dont modèles de contrats et de courriers.

REPÈRES HISTORIQUES

2012

– **François Hollande** élu Président de la République française



– **Barack Obama** réélu à la présidence des États-Unis

2013

– Décès de **Nelson Mandela**



2014

– Facebook rachète Whatsapp

2015

– Attentat **Charlie Hebdo** (7 janvier)



– Attentats en France (novembre)



– **COP 21**

2016 – 2019

Régis Chaumont



PRÉSIDENT DE L'UNSFA

UPA Nancy, diplômé en juin 1980 / Diplômé de la faculté de droit de Nancy en 1979
Agence créée en 1981 à Manosque Alpes de Haute-Provence (7 employés)

MANDATS :

- expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence depuis 1986
- expert près la Cour d'Appel administrative de Marseille depuis 2009
- 2000 à 2009 : président du Syndicat des Architectes des Alpes de Haute Provence
- 2003 à 2012 : secrétaire général de l'URASA-PACA
- 2009-2015 : vice-président de l'Unsfa "Vie syndicale"
- 2015-2019 : président de l'Unsfa



Vœux de l'Unsfa 2018

DIX ANNÉES D'EXCEPTION DANS L'OBSERVATOIRE PANORAMIQUE DE L'UNSFA

Pourquoi je parle
d'observatoire panoramique ?
Parce que c'est une
organisation formidable,
un moteur de notre société
comme il n'y en a pas deux.

C'est ici qu'on connaît le mieux toutes les diversités du métier d'architecte, ses difficultés et ses richesses, les conditions de la formation initiale, ses atouts, ses manques. C'est ici qu'on propose des solutions pour l'entrée dans la vie professionnelle, qu'on associe les compétences, qu'on constitue les réseaux, qu'on répond au premier des maux de notre métier : "l'individualisme". C'est ici qu'on défend les entreprises au

paritarisme, qu'on évite que le syndicat concurrent ponctionne 700 €/salarié/an, soit 22 millions d'euros/an, soit une fois et demie le budget de l'ordre national et des ordres régionaux confondus. C'est ici qu'on choisit les rattachements intersyndicaux qui permettent le financement de la formation de nos salariés. Contre le positionnement délétère des autres représentations professionnelles.



BUREAU 2016-2017

- Sabine Fournal
- Jean-Michel Dresse
- Lionel Blancard de Léry
- Lionel Carli
- Marie-Françoise Manière
- Philippe Klein

- Maryam Marcus
- Gilles Lefébure
- Jacques Paul
- Antoine Daudré-Vignier
- Giovanni Serafino
- Jean-Michel Woulkoff



48^e congrès des architectes, Metz 2017.



Régis Chaumont, Emmanuelle Cosse et Marie-Françoise Manière.

Pour tous les architectes de France, c'est à l'Unsa que cela se passe : la meilleure connaissance du métier d'architecte, la plus grande richesse d'idées et de volonté, des milliers de documents proposés à l'appui d'un travail au jour le jour, avec une grande ambition : l'avenir d'un métier qui

porte et enrichit les valeurs du cadre de vie d'aujourd'hui et de demain.

Julien Denormandie, Paul Delduc, Thomas Welsch l'ont compris. Le ministère de la Culture aussi, mais il reste bridé dans son rôle de tutorat de l'Ordre des architectes et sa place peu audible dans un gouver-

nement qui place la culture au fin fond de son potager. Emmanuel Macron pourrait le comprendre, s'il transformait une écoute discrète en une vraie volonté de donner une forte empreinte à son (ses) mandat(s). Quelle plus belle ambition politique que d'imaginer, préserver ou construire nos espaces anthropiques ?

Alors pourquoi vouloir être président de l'Unsa ?

Une grande partie des réponses figure dans le paragraphe précédent : **La force et les richesses de l'Unsa**

Petit architecte de province, j'ai touché à tout, de la galère des petits projets de particuliers, à la construction d'un centre de Congrès, aux grands travaux d'un concours avec Architecture Studio sur le centre de recherche d'ITER. Avec 2000 expertises judiciaires ou privées, je peux écrire une encyclopédie sur les aberrations que j'ai rencontrées, les vies ruinées des gens qui n'ont pas eu recours à l'architecte. Avec 18 mois d'expertises sur AZF, j'ai côtoyé l'univers des assurances et son obsession sur un seul objectif : "un accord, un prix".



BUREAU 2018-2019

- Sabine Fournal
- Jean-Michel Dresse
- Karine Séverac
- Jean-Jacques Bégué
- Pierre Chomette
- Lionel Blancard de Léry
- Lionel Carli
- Marie-Françoise Manière
- Philippe Klein
- Christophe Bury
- Patrick Anjuere
- Jean-Michel Woukoff (2019)
- Miska Anquetil (2019)
- Laure-Anne Geoffroy (2019)

Fort de ces parcours, de nombreuses idées ont émergé : sur la stratégie des politiques foncières, sur la forfaiture des signatures de complaisance, sur le poids immense des responsabilités imposées depuis deux siècles, sur la nécessaire évolution du métier, le développement des réseaux, le suivi de la vie d'un architecte- depuis la vocation jusqu'à la révocation, sur les nouveaux concepts de vie liés au télétravail, sur le soutien politique indispensable à notre métier, etc...

J'ai mis plusieurs années à comprendre que l'ordre était une magistrature dont l'objet est de défendre l'usager et non l'architecte.

LES CONGRÈS

2016

47^e congrès,
BIARRITZ
"Un architecte, pour
qui, pour quoi ?"



2017

48^e congrès,
METZ
"Architectes sans
limites"

2018

49^e congrès,
MARSEILLE
"Métropole :
les architectes au cœur
des mondes ?"



2019

50^e congrès,
STRASBOURG
"Architecte, patrimoine
d'hier et de demain"

Un peu d'histoires

C'est donc Dominique Riquier-Sauvage qui m'a montré l'importance de l'Unsfa et m'a convaincu de relancer le Syndicat des Architectes des Alpes de Haute Provence en 2000. C'est François Pélegrin qui m'a mis au ban du C.N.U. en me pointant du doigt, le 16 novembre 2004, en disant : "Toi... PACA !!!", alors que François Rouanet avait fait quitter l'Unsfa à six départements et que j'étais le seul provençal en C.N.U.

C'est avec Philippe Klein que j'ai travaillé sur les textes de l'Unsfa, c'est lui qui m'a appelé à ses côtés en 2009, qui a fait un travail formidable de transparence pour rendre l'Unsfa exemplaire.

C'est Marie-Françoise Manière, que j'ai convaincue le 7 juillet 2011 de se présenter à la présidence pour résister à la reprise en mains de l'Unsfa par ceux qui

s'en servent et non qui la servent. Par sa grande capacité de travail, sa disponibilité, son sens politique et tactique, elle a rapidement convaincu tous les adhérents qu'unis nous étions plus forts.

Et c'est naturellement en 2015 que je me suis présenté au vote des adhérents pour être au sommet de cette magnifique machine.

Les grands moments :

- bien évidemment les élections de Philippe à La Rochelle (2009) et de Marie-Françoise à Bordeaux (2011) ;
- les séminaires du bureau que j'ai relancés depuis 2010 à Guéthary ;
- les rencontres avec les jeunes architectes qui sont devenus de vrais militants (Florin, Karine, etc...) ;
- le Congrès de Montpellier, la venue de Jean Nouvel, notre élection ;



23 septembre 2019 : Dîner au ministère de la Culture autour de la politique publique de l'architecture.



17 mai 2018, délégation reçue au ministère de la Culture dans le cadre de la manifestation contre la Loi ELAN.

- les Conseils des architectes d'Europe avec des échanges extrêmement forts ;
- la représentativité de l'Unsa à 70 %, obtenue en 2015, après un long travail d'identification et de développement que j'ai conduit avec Philippe puis Marie-Françoise ;
- la venue de la ministre du Logement au Congrès de Biarritz (Emmanuelle Cosse en 2016) ;
- les rencontres avec Patrick Bloche ;
- les travaux avec *Passion Architecture*, Philippe Chauveau et Sophie Chauvin (les 3 "CHAU" avec Chaumont) ;
- la proximité des échanges avec Julien Denormandie ;
- l'Unsa reçue à l'Élysée, le 24 mai 2019.

Je travaille sans relâche pour rencontrer nos dirigeants politiques. Cela a été très

décevant avec Christophe Castaner et Edouard Philippe, c'est enthousiasmant avec Julien Denormandie et plus interrogatif avec Emmanuel Macron. Sans un soutien politique affirmé, nous serions des abeilles sans ruche, emportées au gré du vent dans un monde qui perd son patrimoine et sa biodiversité.

Forte de ses individualités, l'Unsa doit poursuivre ses travaux, ses initiatives, ses rencontres, ses propositions. C'est dans un syndicat professionnel que naissent les idées, se développent la contradiction et la réflexion. C'est par l'Unsa que les propositions se construisent et deviennent l'expression d'un groupe et non l'agrégation imprécise d'opinions dispersées.

D'où je serai, je continuerai à me battre pour l'Unsa !

Fier d'être président.



REPÈRES HISTORIQUES

2016

- Brexit
- Décès de Michel Rocard
- Donald Trump élu 45^e président des États-Unis

2017

- Emmanuel Macron élu Président de la République française



- Décès de Jean d'Ormesson

2018

- La France est championne du Monde de Football pour la deuxième fois



2019

- Mouvement des Gilets jaunes en France



- Incendie de Notre-Dame de Paris

MAF CONSEIL

LES ASSURANCES DE VOTRE AGENCE



Multirisques Bureaux

- 20%

de remise sur votre 1ère année
de souscription avec le code
avantage « MAF »
(valable jusqu'au 31/12/2019)



OBTENEZ UN TARIF EN
QUELQUES MINUTES
AU **01.53.70.33.70**
OU SUR **LIBEA.FR**



MAF Conseil, société anonyme au capital de 100 000 €, filiale à 100% de la Mutuelle des Architectes Français assurances - Siège social : 189 boulevard
Malesherbes 75856 Paris Cedex 17 - RCS Paris B 722 046 018 - ORIAS n° 07 005 857 (www.orias.fr)

Tél : +33(0) 1 53 70 33 70 - Fax : +33 (0) 1 53 70 33 80 - www.maf.fr

MAF Conseil vous propose ce contrat assuré par LIBEA, entreprise régie par le code des assurances - Société anonyme au capital de 20 000 000 € dont
le siège social est sis Cours du Triangle de l'Arche - 10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - 440 214 310 RCS NANTERRE

Photo : Fotolia

LOI 77-2

DU 3 JANVIER 1977 SUR L'ARCHITECTURE



Une loi nécessaire

Reconstruire les villes détruites pendant la guerre et reprendre l'entretien du patrimoine construit, faire face au développement de la France et loger une population en expansion explique, sans le justifier, le peu d'attention portée par la collectivité à la fabrication des villes et au développement des banlieues dans les années 50-60. Stimulé par des profits rapides, le quantitatif l'a emporté.

Pourtant, au fil des années, les Français ont peu à peu pris conscience du rôle essentiel tenu par leur cadre de vie (constructions, villes et environnement naturel) et ont commencé à se préoccuper de sa "qualité" dans tous les sens du terme et non plus seulement en termes technico-économiques¹.

Les pouvoirs publics (Parlement, gouvernements, élus locaux, administrations) ont constaté la faible implication des architectes au-delà des édifices publics, malgré une loi "censée réserver l'architecture aux architectes", mais mal appliquée par les tribunaux². Petit à petit, la "maîtrise

d'œuvre" exercée par les architectes était devenue marginale.

Un certain nombre d'élus et de leaders politiques ont engagé le projet d'une loi redonnant à l'architecture la place éminente des siècles passés, qu'elle n'aurait jamais dû quitter.

Une loi difficile à faire voter

D'un bout à l'autre de la chaîne, les acteurs de la construction s'étaient répartis les rôles et les profits.

Les marchés publics de la construction ont d'ailleurs largement participé à la grande foire d'empoigne !

Or, ce n'est pas "médire" que d'énoncer que si on laisse les puissances financières gérer notre cadre de vie, **il y a très peu de chances que : l'intérêt de leurs actionnaires (qui, soulignons-le, n'est pas illégitime) et l'intérêt public soient convergents !**

On ne s'étonnera pas qu'au début des années 70, les puissances à la manœuvre aient cherché à faire obstacle à toute réorganisation vertueuse du secteur.

Il a fallu la détermination de personnalités politiques de tous bords et de hauts fonctionnaires conscients de l'intérêt public, pour poursuivre pendant plusieurs années (avec des essais avortés en 1973 et

1975), la gestation d'une loi dont, finalement, les ambitions ont très heureusement dépassé le seul sort des architectes.

La prise de conscience de la valeur du cadre de vie

Dans une loi, déclarer "**d'intérêt public**" le cadre de vie, n'est pas anodin.

C'est mettre en évidence :

- qu'un cadre de vie de qualité (voir note 1) joue un rôle majeur dans le comportement des personnes, qu'il influe sur leur santé et sur leur moral, qu'il favorise efficacité et productivité, et qu'en apportant du bien-être individuel, il peut entraîner le bien-vivre collectif ;
- que la France, dont le patrimoine et les sites sont exceptionnels, mérite qu'on cesse de la défigurer et qu'on s'évertue désormais à l'enrichir par les constructions nouvelles et par une organisation réfléchie et harmonieuse des villes.

Les principes de la loi de 77

Le Parlement a considéré que la seule manière de "redonner vertu" à tous ceux qui tiraient avantage du grand laxisme sur l'urbanisme et la construction était d'intercaler un acteur indépendant des puissances financières, professionnellement formé pour créer un cadre de vie de qualité, et acceptant les contraintes qu'impliquait une telle responsabilité.

Il se trouve que les études d'architecture sont les seules qui incluent une aussi vaste



- 1 } Un assemblage de matériaux n'est "architecture" que si sa conception a réussi la synthèse des qualités de toutes natures attendues d'un lieu de vie : culturelles, sociales, urbanistiques, environnementales, esthétiques, fonctionnelles, ergonomiques, techniques, économiques, réglementaires... Voir la revue "Marchés publics" n° 176, page 41 : "Les valeurs de l'architecture".
- 2 } L'article 1 de la loi du 31 décembre 1940 (corrigée et validée par l'ordonnance 45-2408 du 18 octobre 1945) énonçait : "Nul ne peut porter le titre d'architecte ni exercer la profession d'architecte s'il ne remplit les conditions ...". Hélas, les tribunaux se sont contentés de sanctionner le port indu du titre mais pas l'exercice de la profession !



GILBERT RAMUS,
ARCHITECTE
COMMISSION JURIDIQUE DE L'UNSFA



panoplie des savoirs nécessaires³ pour créer des ouvrages présentant les qualités de toute nature attendues des lieux de vie. C'est donc de manière très réfléchie que le législateur a fait le choix de l'architecte, en tant qu'acteur indépendant et responsable.

La mise en forme des principes de la loi de 77

La loi s'articule logiquement :

- la création de toute construction doit être confiée à un professionnel formé à cette fin, responsable de la réussite des enjeux du cadre de vie, et indépendant de toute puissance financière⁴ ;
- les maîtres d'ouvrage doivent avoir la certitude que ces acteurs sont "capables" et ont accepté de respecter des règles déontologiques précises (dont

l'indépendance financière et l'obligation d'assurance ne sont qu'une partie) ;
- un organisme sera chargé d'établir et de mettre à la disposition du public la liste de ces acteurs, de contrôler leur activité et le respect des règles imposées.

C'est ainsi que, par la loi de 77, les architectes (ceux qui ont prêté serment et ont accepté d'exercer une "profession réglementée") ont été investis d'une responsabilité majeure sur la transformation de notre cadre de vie, sous le contrôle d'un Ordre des architectes créé à cette fin⁵.

Les textes pris immédiatement en application de la loi de 77

Plusieurs textes ont nécessairement complété rapidement la loi :

- le décret 77-1480 du 28 décembre 1977 sur l'organisation de la profession d'architecte ;
- le décret 80-217 du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels des architectes ;
- le décret 80-218 du 20 mars 1980 relatif au port du titre du titulaire du diplôme d'architecte et à l'honorariat.

La création des CAUE

Pour être complet, il faut ajouter que l'un des mérites de la loi de 77 a été (indépendamment de tout ce qui précède sur les architectes) de créer des organismes financés par les départements, chargés de conseiller gratuitement les communes sur tout projet d'urbanisme, de construction ou de transformation du cadre bâti. Ce sont les articles 6, 7 et 8 de la loi.

Les "Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement", qui ont

été créés en quelques années, ont répondu à ce besoin des communes, principalement les petites et les moyennes.

Les CAUE ont aussi reçu pour mission d'assister les particuliers qui, dans le cadre de certaines dérogations, ne font pas appel aux services d'un architecte. Ces particuliers pouvaient ainsi recevoir quand même des conseils éclairés quant à leurs projets de bâtiment. Mais l'obligation de consulter les CAUE a disparu malencontreusement en 1981.

La suite de la loi de 77

En un peu plus de quarante ans, les grands principes de la loi sont restés inchangés, mais la loi a été "actualisée" :

- il a été nécessaire d'adapter aux dispositions d'autres pays européens l'accès à l'exercice de la profession d'architecte ;
- les dispositions de la loi de 77 concernant les sociétés d'architecture étaient devenues obsolètes au bout de deux décennies : leur modernisation a eu lieu en 2003 grâce à l'Unsfa, par la loi Dutreil ;
- pour tenir compte de la complexification continue du domaine de la construction et de la nécessité des architectes d'y faire face avec efficacité, "l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre" a été créée en 2005.

Ces deux avancées majeures dans les dispositions de la loi de 77 font, chacune, l'objet d'un chapitre du présent numéro de *Passion Architecture*.



3) Les études d'architecture couvrent d'innombrables domaines (mais les architectes ne prétendent jamais en savoir autant que les multiples spécialistes de chaque domaine) : arts, histoire, patrimoine, sociologie, démographie, urbanisme, environnement, ergonomie, confort d'usage, santé, hygiène, aération, lumière, acoustique, énergies, pollutions, déchets, etc, tous savoirs à ajouter aux techniques de construction, à leur économie et au respect des réglementations.

4) L'article 3 de la loi de 77 précise le contenu minimal de la mission que tout maître d'ouvrage doit confier à l'architecte qu'il a choisi. S'il ne lui confie pas la direction des travaux, il doit le mettre en mesure de s'assurer que les ouvrages en cours de réalisation respectent les dispositions du projet architectural élaboré par ses soins. Cette règle concerne tous les maîtres d'ouvrage qui veulent scinder la mission de maîtrise d'œuvre, y compris ceux des maîtres d'ouvrage publics qui ne sont pas tenus de confier une mission de base à une seule équipe de maîtrise d'œuvre.

5) Les personnes qui croient encore que l'Ordre a été créé pour défendre les architectes ont évidemment tout faux : l'Ordre a un rôle d'inventaire et de contrôle. Ce sont les syndicats qui, constitutionnellement, sont en charge de défendre les intérêts matériels et moraux de leurs membres.

LOI 85-704 DU 12 JUILLET 1985

DITE "LOI MOP",

RELATIVE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLICQUE
ET À SES RAPPORTS AVEC LA MAÎTRISE D'ŒUVRE PRIVÉE

MARCHÉS PUBLICS GLOBAUX

ALORS... À QUI
LE TOUR D'ÊTRE
LE MIEUX-DISANT?



La loi MOP, pourquoi ?

Dans le chapitre évoquant la loi de 1977 sur l'architecture, nous avons rappelé le constat fait, dans les années 70, par des élus soucieux de l'intérêt général et par des professionnels consciencieux : **les acteurs de la construction** (du propriétaire de terrain et de la maîtrise d'ouvrage jusqu'aux ultimes prestataires de services et de gestion) **se partageaient "tranquillement" les marchés et les profits**, sans trop se soucier des qualités¹ et du devenir des ouvrages constituant pourtant une nouvelle fraction du patrimoine de la France.

Les marchés publics ont eu leur part dans le désordre. Les textes de 1973 avaient pourtant commencé à mettre un peu de rigueur (mais limitée au calcul des rémunérations de maîtrise d'œuvre !). Trop de défauts dans les dispositifs de 73 et de complexité dans leur mise en œuvre ont conduit à abandonner toute réforme de ces textes.

L'ambition change de niveau

Un premier pas a été fait en 1977 avec la création de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP). Mais la faiblesse des "outils" législatifs et réglementaires à la disposition de la MIQCP pour élever le niveau de la production de bâtiment a freiné ses actions.

En 1981, les pouvoirs publics ont clairement ambitionné de faire franchir aux futures constructions publiques le passage du quantitatif de l'après-guerre à un qualitatif assumé, digne du patrimoine ancien dont les Français ont raison de s'enorgueillir.

C'est logiquement que la préparation d'un projet de loi a été confiée à la MIQCP (alors présidée par Jean Millier, troisième président après Bernard Tricot et Jean-Michel Bloch-Lainé).

Est-il besoin de dire que les mêmes forces financières qui, avant 1977, avaient tenté de faire obstacle au vote de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ont dressé le maximum d'obstacles à la rédaction d'un texte imposant aux principaux acteurs (à commencer par les maîtres d'ouvrages publics) des démarches vertueuses : plus de trois longues années de joutes².

1 } Il s'agit évidemment de l'ensemble des qualités attendues des lieux de vie sur tous les plans : culturels, sociaux, urbanistiques, environnementaux, esthétiques, fonctionnels, techniques et économiques, à la fois pour sa réalisation et son exploitation.

2 } On notera surtout que ce sont ces mêmes forces financières qui, après avoir vainement tenté de faire obstacle aux dispositions vertueuses de la loi MOP, ont retardé de huit années la sortie de ses décrets d'application (décrets 93-1268, 93-1969 et 93-1270 du 29 novembre 1993, arrêté du 21 décembre 1993).



GILBERT RAMUS,
ARCHITECTE
COMMISSION JURIDIQUE DE L'UNSA

Les principes de la loi MOP

La loi MOP est parfaitement en phase avec la loi de 77 sur l'architecture qui a inscrit à son "fronton" : "La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public."

L'article 2 de la loi MOP donne le ton : "Responsable principal de l'ouvrage, il (le maître de l'ouvrage) remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre."

Le premier titre de la loi vise l'organisation de la maîtrise d'ouvrage publique.

Le deuxième titre précise les rôles et actions des maîtres d'œuvre et les responsabilités qui en découlent.

Les logiques distinctes des démarches de conception et des démarches de réalisation³ ont guidé la rédaction des principes de la loi :

- la mission de maîtrise d'œuvre est distincte de celle d'entrepreneur ;
- la maîtrise d'œuvre doit être capable d'engager une création globale satisfaisant simultanément les valeurs de toutes natures (voir note 1), en gérant la totalité des innombrables options à prendre au fur et à mesure de l'avancement des études : s'impose alors logiquement une équipe unique groupant tous les savoirs utiles ;
- la responsabilisation de la maîtrise d'œuvre sur la réussite d'ensemble, depuis le programme jusqu'à la mise en service, justifie qu'une mission continue (mission de base) lui soit attribuée. Généralement, un mandataire du groupement assurera la responsabilité globale de l'équipe.

Unsa et MOP

Pendant une douzaine d'années, les architectes de l'Unsa ont fait partie des négociateurs les plus actifs et les plus assidus.

Tout d'abord jusqu'en 1985, pour participer à la rédaction des principes et du détail du projet de loi MOP : Michel Delaporte fut un interlocuteur respecté par Jean Millier, président de la MIQCP, en charge de la rédaction du projet ; Michel dut ensuite porter les bons messages auprès des parlementaires des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat en charge des derniers arbitrages du projet. Une fois la loi MOP votée le 12 juillet 1985, un second combat s'est ouvert pour



la rédaction des décrets d'application des titres II et III de la loi. La persévérance des architectes de l'Unsa s'est avérée indispensable : il a même été nécessaire de créer et d'animer un "front uni de la maîtrise d'œuvre" pour faire obstacle à de très mauvais projets de décrets.

Il fallut huit ans pour convaincre du bien-fondé des décrets finalement signés le 29 novembre 1993.

Immédiatement après la sortie des décrets, six mois de négociation ont été encore nécessaires pour rédiger collectivement un guide des rémunérations, finalement publié en juillet 1994.

Les architectes de l'Unsa ont continué leur "œuvre" utile en parcourant la France (et certains TOM) pour expliquer aux architectes, à leurs partenaires et aux maîtres d'ouvrage publics les nouveaux mécanismes de conclusion et d'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre : car, par rapport aux textes de 1973, le bouleversement MOP était conséquent.

Où est passée la MOP ?

La "codification" consiste à rassembler dans un même corpus (normalement un "code") l'ensemble des textes portant sur un même domaine. Le législateur ayant décidé de créer un **"code de la commande publique"**, il était normal que les dispositions de la loi MOP, essentiellement axées sur la commande publique dans les domaines du bâtiment et de l'infrastructure, trouvent leur place dans le nouveau code.

À très peu de choses près, on retrouve les termes de la loi MOP dans le **livre IV de la deuxième partie de la partie législative du CCP : articles L.2410-1 à L.2432-2.**

De même, on retrouve les termes du décret 93-1268 du 29 novembre 1993 dans le **livre IV de la deuxième partie de la partie réglementaire du CCP : articles R.2412-1 à R.2432-7.**

L'article 20 de l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 créant la partie législative du CMP a fixé au **1^{er} avril 2019** l'entrée en vigueur du nouveau CCP.

Les principes édictés par la loi MOP restent donc en vigueur (pour les maîtres d'ouvrage tenus d'appliquer ledit livre IV), en dépit du fait que loi et décrets initiaux aient été "abrogés".

Pour être tout à fait complet, on précisera que les dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1993 (contenus détaillés des éléments de mission MOP) ont été reprises dans l'une des annexes du nouveau CCP, à savoir l'annexe 20.

Car il faut savoir que **le nouveau CCP** (censé rassembler tous les dispositifs applicables) **a été complété par vingt et une annexes** : cinq "Avis" (annexes 1, 2, 3, 5 et 10) et seize "Arrêtés" datés du 22 mars 2019 (annexes 4, 6 à 9, 11 à 21).

3} Il est risqué pour un maître d'ouvrage de conclure un marché de travaux si les ouvrages à réaliser ne sont pas encore définis. Les professionnels de la maîtrise d'œuvre sont les opérateurs capables d'engager, en concertation avec le maître d'ouvrage, un processus continu de création et de recherche, pour passer progressivement d'un programme et d'un parti général à un projet (via des avant-projets), qui pourra faire l'objet d'une mise en concurrence efficace entre entreprises.

4} À titre informatif, il est indiqué que les dispositions des deux autres décrets MOP du 29 novembre 1993 (93-1269 et 93-1270) avaient été, depuis longtemps, insérées dans les codes des marchés publics successifs.

Garantir la pérennité des ouvrages spécialisés nécessite la maîtrise de techniques spécifiques



Privilégiez les Entreprises
Qualisport* pour vous
assurer les résultats d'une compétence
technique attestée, actualisée.

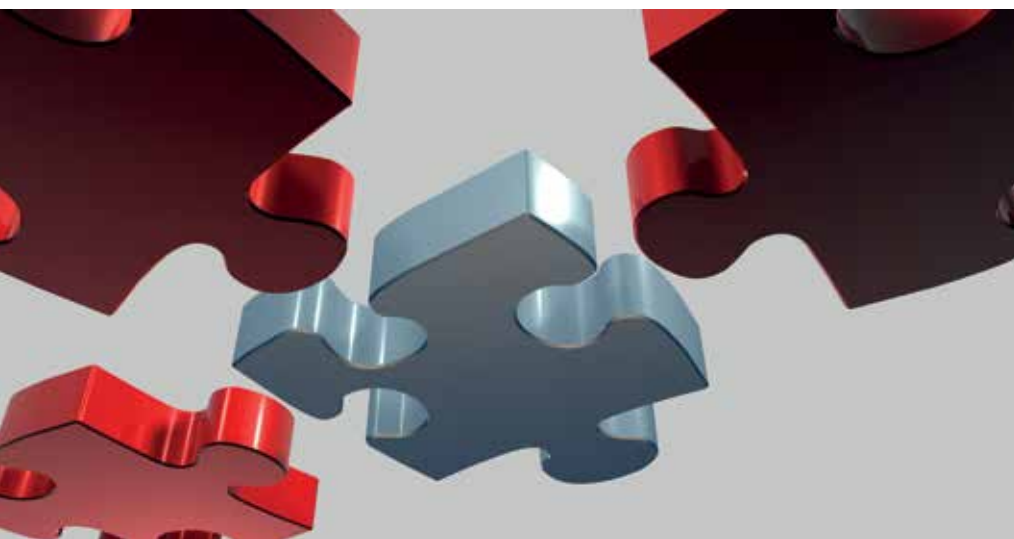
* Qualisport accrédité Cofrac



Pour en savoir plus
Tél. 01 53 33 84 90
qualisport@wanadoo.fr

www.qualisport.com

RÉFORME DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE



La loi de 77 sur l'architecture avait déjà reconnu aux architectes le droit de s'associer, y compris avec des professionnels non architectes (avec des règles de majorité évidemment). Mais les articles 12 et 13 de la loi de 77 (valables de 1977 à 2003) comportaient des dispositions jugées obsolètes à la fin du XX^e siècle.

La situation à la fin des années 90

- Les architectes ne pouvaient s'associer qu'entre personnes physiques, ce qui rendait difficile leur association avec leurs partenaires, de plus en plus souvent constitués en société.
- Des dispositifs compliqués limitaient certaines formes de sociétés, alors que le droit des sociétés était (et est toujours) en constante évolution.
- Aucun associé architecte ne pouvait détenir plus de la moitié du capital, ce qui empêchait un architecte de créer une société avec certains de ses collaborateurs en leur permettant d'entrer progressivement dans le capital.

Jean-Louis Lissalde, président de l'Unsa de 1993 à 1997 avait déjà dénoncé ces défauts et proposé leur réforme. Mais, à l'occasion des travaux de concertation collective (qui ont duré plusieurs années !) en vue d'une grande réforme de la loi de 77 – concertation engagée solennellement par Catherine Trautman le 22 juillet 1997 – les débats sur les sociétés d'architecture ont tourné au brouhaha.

De toutes les façons, le projet de réforme globale de la loi de 77 a été enterré ; c'est ainsi que les sociétés d'architectes ont continué d'être régies par les dispositions d'origine de la loi de 1977.

L'action de l'Unsa

Jean-Louis Lissalde et ses successeurs Dominique Riquier-Sauvage et François

Pélegrin n'ont pas perdu l'espoir d'obtenir une modernisation raisonnée des sociétés d'architecture. Le 21 novembre 2002, un Conseil National de l'Unsa a arrêté la doctrine de l'Unsa pour une telle réforme. Une opportunité exceptionnelle s'est présentée en avril 2003 alors que le Parlement discutait d'un projet de loi sur l'initiative économique porté par Renaud Dutreil : le premier titre de ce projet de loi visait justement la création d'entreprise.

Le député d'Indre-et-Loire Hervé Novelli, qui présidait la Commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'examiner ce projet de loi, a proposé à Jean-Louis Lissalde, qui lui avait souvent fait part de son vœu de réformer les dispositions de la loi de 77 sur les sociétés d'architecture, de rédiger des amendements destinés à moderniser lesdites dispositions.

Jean-Louis Lissalde en a chargé la Commission juridique de l'Unsa présidée par Gilbert Ramus. C'est ainsi que cette Commission a rédigé les projets d'amendements corrigeant les articles 12 et 13 de la loi de 1977, précédés d'un exposé des motifs et complétés par deux tableaux mettant face à face les anciens articles et les articles proposés.

Hervé Novelli n'a eu aucune difficulté à faire adopter tels quels ces deux amendements par la Commission spéciale de l'Assemblée Nationale. Il en a été de même lors du passage devant le Sénat.

Pour ne pas "surprendre" les conseillers ordinaires et un certain nombre de personnalités connaissant la profession d'architecte, le président de l'Unsa, François Pélegrin, leur a transmis un argumentaire expliquant le bien-fondé de la réforme, et l'opportunité que l'Unsa avait saisie.

C'est ainsi que les articles 13 et 14 de la loi 2003-721 du 1^{er} août 2003 sur l'initiative économique (exactement conformes aux textes rédigés par l'Unsa) **ont actualisé les articles 12 et 13 de la loi de 77 sur l'architecture.**

Mise en application des nouvelles règles sur les sociétés d'architecture

Il a d'abord été totalement rassurant de constater que les nouvelles dispositions des articles 12 et 13 de la loi de 77 ont été immédiatement adoptées par les archi-



GILBERT RAMUS,
ARCHITECTE
COMMISSION JURIDIQUE DE L'UNSA

tectes pour organiser intelligemment leurs structures.

La loi ainsi modernisée s'est révélée à la fois suffisamment précise et large d'emploi pour qu'aucune correction ne soit apparue nécessaire pendant plus d'une décennie.

Les modifications intervenues ensuite ont seulement pris en compte les nouvelles règles européennes de reconnaissance des droits d'exercice de la profession d'architecte.

Et ensuite ?

On citera ci-après le dispositif de la loi qui est le plus souvent "attaqué". Il s'agit du 3° de l'article 13 : **"Les personnes morales associées qui ne sont pas des sociétés d'architecture ne peuvent pas détenir plus de 25 % du capital social et des droits de vote des sociétés d'architecture."**

Car les puissances financières (qui avaient rendu difficile l'adoption des dispositions de la loi de 77 avant sa promulgation, comme elles l'ont fait d'ailleurs en 1985 pour la loi MOP), rêvent de "posséder" leurs sociétés d'architecture.

Ce ne sont pas les attaques sur les dispositions de la loi de 77 qui ont manqué. La plus sérieuse est venue en 2015 lors des discussions au Parlement de la future loi "Macron"¹ dont le projet prévoyait une grande liberté pour la détention du capital des sociétés des professions réglementées. La profession d'architecte (Ordre et Unfsa) mais aussi sa tutelle (ministère de la Culture), ont alors longuement bataillé pour faire comprendre au Gouvernement que la qualité du cadre de vie était en jeu et justifiait cette restriction dans la possession des "sociétés d'architecture". Efforts convaincants puisque le 3e de l'article 13 n'a pas été modifié.

Conclusion

On rappellera que l'Unfsa a joué un rôle majeur dans les années 70 pour rédiger et faire voter la loi de 77, y compris en ce qui concerne les articles 12 et 13 sur les sociétés d'architecture, à l'époque jugés "audacieux".

C'est encore l'Unfsa qui, en 2003, par cette nouvelle rédaction des articles 12 et 13 de la loi de 77, a permis de faire franchir aux sociétés d'architecture un pas décisif dans le XXI^e siècle.

1 } Loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ; on verra que son article 68 ne porte aucune modification aux dispositions du 3° de l'article 13 de la loi de 77.

ARCHITECT
@WORK
FRANCE

architect meets innovations

La Halle Tony Garnier
Lyon
11&12 juin 2020

Paris Event Center
24&25 septembre 2020

Parc de La Beaujoire
Nantes
19&20 novembre 2020

ÉVÈNEMENT EXCLUSIF présentant les dernières innovations d'industriels de la construction

PRODUITS SÉLECTIONNÉS par un comité de pilotage

EXPOSITIONS PHOTOGRAPHIQUES
ET CONFÉRENCES sur l'architecture

ENTRÉE sur invitation

 @ATW_INTL #ATWFR

 @architect_at_work #ATWFR

WWW.ARCHITECTATWORK.FR

DESIGN & PLAN by  © CREATIVE4

ORGANISATION
Expo Conseil
T +33 (0)3 20 57 75 78
france@architectatwork.com

LA REPRÉSENTATION DES PROFESSIONS LIBÉRALES

L'UNION NATIONALE DES PROFESSIONS LIBÉRALES (UNAPL)



Organisation patronale représentative créée en 1977, l'UNAPL fédère 68 organisations syndicales des professions de la santé, du droit, du cadre de vie et technique. L'Unsa en est un des membres fondateurs.

Elle est présente dans les régions, via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales.

Les professionnels libéraux lui doivent notamment la création du FIF-PL, de l'OPCA-PL, devenu ACTALIANS, des ORIFF-PL ainsi qu'Interfimo, la banque des professions libérales.

Les professions libérales représentent 28,2 % des entreprises françaises et emploient

près de 2,3 millions de personnes dont 1,1 million de salariés.

Les missions de l'UNAPL sont triples :

- défendre les intérêts moraux et matériels des professions libérales,
- promouvoir l'exercice professionnel libéral,
- représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et dans le dialogue social. C'est dans ce cadre qu'elle siège au Conseil Economique Social et Environ-

nemental (CESE) et intervient notamment sur tous les dossiers relatifs à la prévoyance, la retraite et la fiscalité des professions libérales ainsi que la vitalité des territoires.

L'UNAPL est membre de l'Union des entreprises de proximité – U2P – première organisation patronale représentative au niveau national.



Le bureau de l'UNAPL 2019.

© PHANIE UNAPL

L'UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ (U2P)



Du rapprochement concrétisé dans le cadre de la loi Travail de 2016 de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) et de l'Union Pour l'Artisanat (UPA), est née en 2017 l'Union des entreprises de Proximité (U2P).

Organisation interprofessionnelle à laquelle, de fait, l'ensemble des adhérents de l'Unsa adhèrent, et dont certains sont représentants régionaux. Un nouveau géant qui pèse plus lourd en nombre d'entreprises que la CPME ou le MEDEF qui veut toujours faire de nous des sous-traitants, et qui entend bien en profiter pour influencer durablement sur les décisions politiques à venir.

Mathématiquement, l'U2P c'est :

- 120 organisations professionnelles affiliées,
- 2,8 millions d'entreprises représentées,

- soit deux entreprises françaises sur trois ;
- qui emploient 4 millions de salariés, soit 25 % des salariés ;
- et génèrent 582 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Si leurs activités diffèrent, les entreprises artisanales, commerciales et libérales ont en réalité de nombreuses caractéristiques et problématiques communes. La priorité de cette union est de placer les TPE-PME au centre de la scène économique et sociale nationale ; et de mettre fin à des décennies de décisions publiques orientées essentiellement vers les plus grandes entreprises.



Rencontres de l'U2P à la Mutualité de Paris, 23 septembre 2019

2004

LE LIVRE BLANC DES ARCHITECTES



La rédaction du *Livre Blanc* des architectes a été, par l'étendue des sujets évoqués et le contenu de ses 30 propositions, un formidable moment dans l'histoire sans cesse à réécrire du combat syndical.

En réaction aux multiples dérives auxquelles étaient confrontés les architectes, cet ouvrage, porteur d'idées audacieuses, fut élaboré, discuté, débattu pour aboutir à un consensus entre partenaires, dans lequel l'ensemble des architectes se reconnut.

L'Unsa mobilisa toutes ses compétences et ses bonnes volontés pour participer à la rédaction de cet ouvrage, à commencer par François Pélegrin, notre président, Dominique Riquier-Sauvage, Gilbert Ramus, Antoine Daudré-Vignier, mais aussi Stéphane Bolzer, Claude Girardet, Hervé Graff, Thierry Parinaud, Emmanuel Petit, Gérard Valduga et Frédéric Raveau.

Le Livre Blanc a été rendu public le 7 février 2004 lors d'une manifestation mémorable regroupant plus de 1 300 confrères à la Mutualité de Paris.

Lors de cette mobilisation sans précédent, le vif débat avec la salle illustra la diversité des positions et des avis et témoigna de la gageure de la réussite de cette publication. À l'issue de cette réunion, les participants portèrent nos propositions, en cortège rue de Valois, au ministre Jean-Jacques Aillagon.

L'actualité rattrapa nos préoccupations puisque le mois suivant, le 29 avril 2004,

dans le cadre des rencontres maîtrise d'œuvre / maîtrise d'ouvrage au Palais des Congrès de la Porte Maillot à Paris, dans un chahut protestataire propre aux architectes, furent débattus trois thèmes brûlants toujours d'actualité : la licence d'exercice, le permis de construire et la mise en place des partenariats publics - privés.

Force est de constater que le *Livre Blanc* avait anticipé une actualité qui, hélas, ne fut pas en faveur de l'architecture : échec de la réforme de l'enseignement avec ses conséquences sur la profession, réforme du permis de construire aboutissant à la mise en place d'un droit coutumier local et généralisation des marchés globaux et sociétés publiques locales.

Néanmoins, ce livre a réuni et soudé la profession autour de ses principes fondamentaux, exprimé de manière digne et responsable ses préoccupations et ses attentes et atténué, par son influence, des réformes qui lui étaient défavorables.

La rédaction du *Livre Blanc des architectes* a été, par l'étendue des sujets évoqués et le contenu de ses 30 propositions, un formidable moment dans l'histoire, sans cesse à réécrire, du combat syndical.



**ANTOINE
DAUDRÉ-VIGNIER,**
ARCHITECTE

2008

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT ET CARNET MÉTIER

La réforme de l'enseignement, instituée unilatéralement en désaccord avec la profession, a renforcé la fracture croissante entre l'enseignement et le monde professionnel.



Le Livre Blanc de la profession préconisait une période de formation professionnalisante sérieuse, basée sur l'expérience de plusieurs générations d'architectes en exercice, et ouvrant à la licence d'exercice. Cette formation était assortie d'une proposition de charte tripartite et d'une demande d'aide de l'État aux structures d'accueil.

Faute d'obtenir le consensus recherché relatif au contenu de l'Habilitation à Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre (HMONP), l'Unsa, le Conseil National de l'Ordre des Architectes et le Syndicat de l'Architecture ont décidé de publier le **Cahier Métier Architecte** pour faire prendre conscience par nos interlocuteurs, notamment le ministère, de la réalité de notre fonction d'architecte.

**LAURENCE GUIBERT
ET ANTOINE DAUDRÉ-VIGNIER,**
ARCHITECTES

Cette démarche partagée avait pour objectif de mettre en place une vraie mise en situation professionnelle de deux ans, en agence, encadrée par un tuteur architecte, avec bilan. Ceci en complément de cours théoriques, ciblés sur l'exercice du métier, dispensés par les écoles.

Ce *Cahier Métier Architecte* a été rédigé par un groupe de travail piloté par Laurence Guibert (Unsa) qui en a assuré la synthèse et la présentation.

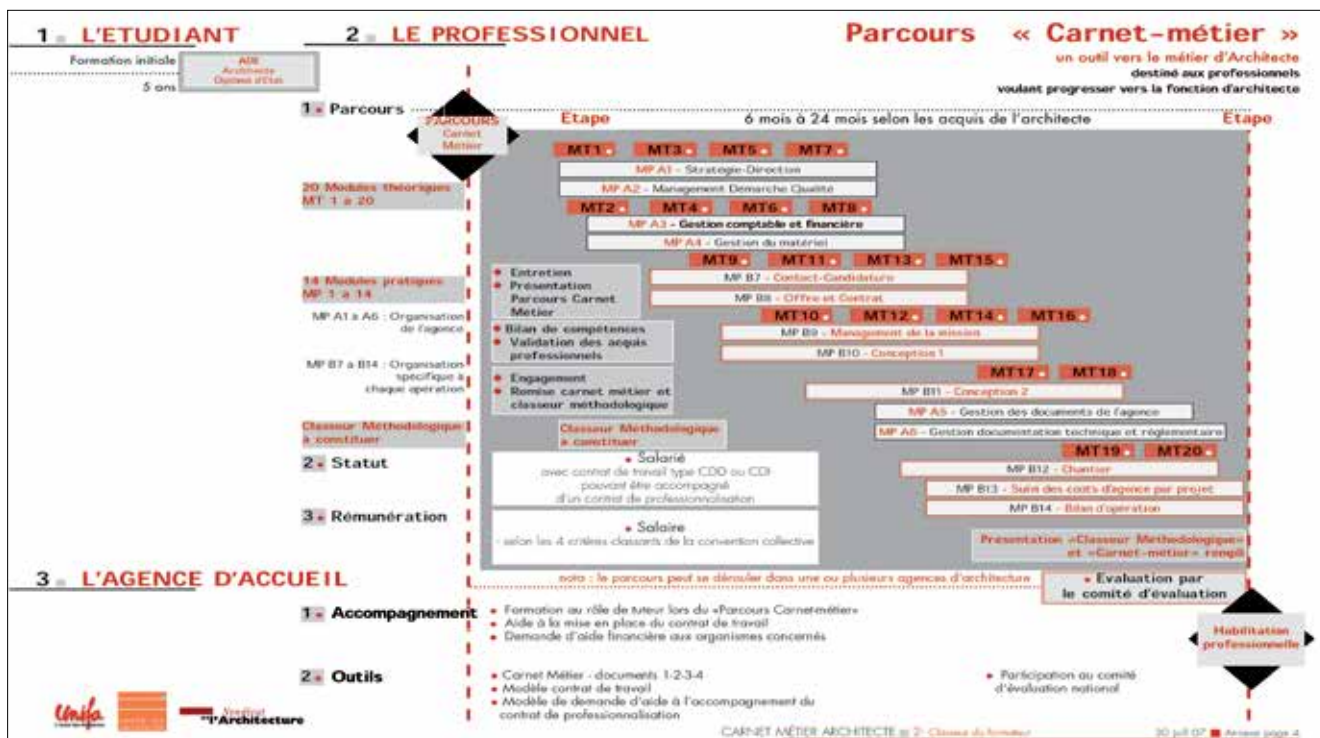
Les négociations avec la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA) sur le contenu et sur les conditions de mise en œuvre, ont duré quatre ans. Les architectes se sont vite rendu compte que leurs interlocuteurs n'avaient pas conscience de tout ce que recouvrait leur profession. Il ne suffisait pas de "parler aux étudiants du chantier", comme ils l'avaient proposé, pour ensuite savoir maîtriser un chantier... Le contenu du *Carnet métier architecte*

s'est également appuyé sur les besoins et questionnements exprimés lors des formations "Management d'agence pour architectes inscrits à l'Ordre depuis moins de trois ans", dispensées dans le cadre du GEPA Atlantique et du CREPA Bretagne.

Le Carnet métier a été publié le 15 février 2008 par Le Moniteur, sous le titre "Un outil vers le métier d'architecte".

Pour des motifs économiques, le cursus est resté calé sur un an, toutefois le contenu de la formation HMONP, dans certaines Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA), s'est inspiré du travail réalisé et concrétisé à travers le *Carnet-métier architecte*.

Aux dires de ceux qui ont été les artisans de ce travail fondamental pour la profession, des demandes d'information des jeunes architectes, en formation HMO, remontent encore aujourd'hui !



3 LOIS, 3 COMBATS

LOI LCAP – 2016

LOI RELATIVE À LA LIBERTÉ DE CRÉATION, À L'ARCHITECTURE ET AU PATRIMOINE

À la suite du rapport Bloche de 2014, la ministre de la Culture, Fleur Pèlerin, lance la Stratégie Nationale pour l'Architecture.

Cette consultation débouchera sur la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine adoptée le 29 juin 2016, dont les articles suivants concernent plus précisément les architectes :

- Article 78 : le **nom de l'architecte** doit figurer sur les **panneaux de permis de construire** et sur tous les bâtiments.
- Article 79 : sélection sans délai de l'auteur de **l'œuvre d'art** (1 % artistique), dès que le maître d'œuvre est retenu.
- Article 81 : **recours obligatoire** à l'ar-

chitecte pour l'élaboration des PAPE, limité par décret aux terrains supérieurs à 2 500 m²

- Article 82 : **le seuil en dessous duquel le recours à architecte n'est pas obligatoire ne pourra dépasser 150 m².**
- Article 83 : **obligation de concours d'architecture pour tous les bâtiments publics et les logements aidés.** Malheureusement, la loi ELAN¹ revient sur cette disposition.
- Article 85 : **examen des demandes de vérification des permis de construire** par l'Ordre des architectes adressées par les services chargés de l'instruction. L'Ordre a mis en place une plateforme d'enregistrement et nous militons pour que les numéros d'enregistrement soient portés sur les CERFA.
- Article 88 : **expérimentation** d'une durée

de sept ans pour les équipements publics et les logements sociaux, pour déroger à certaines règles de construction. Article abrogé et dispositions modifiées par la loi ESSOC².

- Article 89 : **permis de construire (PC) en dessous des seuils** : les instructeurs peuvent réduire les délais d'instruction lorsque le PC est déposé par un architecte.
- Article 91 : **obligation d'identifier l'équipe de maîtrise d'œuvre au sein des marchés globaux**, selon article 7 de la loi MOP.

1 } Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, cf p. XX
2 } Loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance, cf p. XX.

LOI ESSOC – 2018

LOI POUR UN ÉTAT AU SERVICE D'UNE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE

Pourquoi cette loi promulguée le 10 août 2018, dont l'objectif est *"de rénover la relation entre l'administration et ses usagers, en favorisant la prise en compte de leur bonne foi, tout en préservant les intérêts fondamentaux de tous, notamment la santé publique et la sécurité des personnes et des biens"* impacte-t-elle notre profession, hormis le droit à l'erreur de tout un chacun ?

Ce sont les ordonnances prévues dans son article 49 qui vont impacter notre activité. Ainsi la première ordonnance, du 30 octobre 2018, instaure **le permis d'expérimenter** qui vise "à faciliter la réalisation des projets de construction et à favoriser l'innovation" et abroge le permis de faire prévu à l'article 88 de la loi LCAP. Le décret du 11 mars 2019 en fixe les règles, les objectifs et les procédures.

La deuxième ordonnance doit aboutir d'ici février 2020 à la **réécriture du code de la Construction et de l'Habitation**. Mission confiée à la DHUP et au CSCEE, pour simplifier le code et le baser **sur des objectifs à atteindre et non en définissant des moyens**.

Pour cette réécriture le CSCEE⁴ a mis en place douze groupes de travail où siègent des représentants de l'Unsfa : GT transversaux comme l'assurance et la sinistralité, le numérique et la structuration du livre 1, et les dispositions générales ; et GT spécifiques comme la sécurité incendie, l'accessibilité, l'acoustique, la ventilation et qualité de l'air, la santé et bâtiment, les risques sismiques et la performance énergétique.

4 } Le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique (CSCEE) est une instance créée par la loi sur la transition énergétique, où siège l'Unsfa par nomination en décret

LOI ELAN – 2018

LOI PORTANT ÉVOLUTION DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU NUMÉRIQUE



En septembre 2017, le gouvernement lance un appel à contributions pour sa "stratégie logement" à laquelle l'Unfsa contribue fortement, ainsi qu'à la "conférence de consensus logement" organisée par le sénat de décembre 2017 à février 2018.

Début mars 2018, paraît le projet de loi, dont l'objectif était **"construire plus, mieux et moins cher"**, mais au détriment de l'architecture, des citoyens et du cadre de vie, sans parler de la destruction de la maîtrise d'œuvre indépendante.

Il s'ensuivra huit mois de combats intensifs menés à l'échelle nationale et régionale pour lutter contre ce projet de loi par l'Unfsa et l'ensemble des professionnels de la maîtrise d'œuvre.

Nous obtiendrons quelques résultats positifs mais malheureusement **la loi est adoptée le 23 novembre 2018**, avec des articles qui vont entraîner une dégradation de la qualité des constructions et du cadre

de vie sans pour autant déboucher sur une réduction des coûts et qui ramènent la construction cinquante ans en arrière :

- Article 63 : les CUMA (coopératives agricoles) ont obtenu les mêmes dérogations que les sociétés agricoles, c'est-à-dire **construire des bâtiments sans architecte jusqu'à 800 m²**.
- Article 69 : la conception-réalisation est pérennisée pour la construction de logements sociaux, elle est étendue aux CROUS, et est généralisée à tous les marchés publics dès lors qu'il y a une performance demandée.
- Article 88 : transformation du secteur HLM, qui prend notamment trois dispositions défavorables :
 - création de filiales par les offices publics d'habitat, les SA d'HLM, les coop d'HLM, etc. qui **pourront réaliser des études d'ingénierie urbaine et passer des marchés hors loi MOP** pour toute opération de construction ou d'aménagement pour les collectivités ;
 - les bailleurs peuvent déroger au livre IV du code de la commande publique (ex titre II de la loi MOP), pour les logements sociaux ;
 - l'obligation de concours d'architecture est supprimée pour les bailleurs sociaux et les CROUS.

ET POUR QUEL RÉSULTAT ?

En juin 2019, le Monde titre **"La construction de logements en berne"**³ et indique que le nombre de permis de construire délivrés a chuté en un an de 8,6 %, et celui des mises en chantier de 4,5 % (chiffres publiés par le ministère du Logement).

Il conclut : **"Alors qu'Emmanuel Macron promettait un "choc de la construction" et que la loi ELAN, adoptée le 23 novembre 2018, ambitionnait de "construire plus, plus vite et moins cher", c'est l'inverse qui se produit. On bâtit moins, mais aussi plus cher. Les coûts de construction flambent, avec une hausse de plus de 7 % en deux ans au niveau national, et même 15 % en Île-de-France"**.

³ La construction de logements neufs en berne, article du Monde du 29 juin 2019, par Isabelle Rey-Lefebvre



MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE,
DÉLÉGUÉE AU BUREAU DE L'UNFSA, EN CHARGE DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET DE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE
PRÉSIDENTE D'HONNEUR

FORMATION INITIALE ET FORMATION CONTINUE

PROPOSITIONS DE L'UNSFA

LORS DE LA CONCERTATION SUR L'ENSEIGNEMENT
ET LA RECHERCHE EN ARCHITECTURE¹ EN MARS 2013

"J'inscris comme une priorité l'attention que mon Ministère portera à l'enseignement supérieur et à la recherche en architecture et je souhaite engager des changements à la hauteur des enjeux de l'architecture aujourd'hui."

AURÉLIE FILIPPETTI,
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
VENISE, AOÛT 2012

- Mettre en place un **carnet référentiel** uniformisant les acquis minimums et proposant des **options spécifiques par école**. Intégrer dès maintenant les formations relatives à la santé, et à la réhabilitation / rénovation durable.
- Accentuer la **formation pluridisciplinaire** et la **mise en situation réelle du projet**, l'**interdisciplinarité** et avec la pluralité de l'enseignement supérieur en intégrant des **laboratoires de recherches pluridisciplinaires**.
- **Créer des passerelles** réciproques avec les enseignements des grandes écoles et des universités, notamment au niveau licence.
- Mettre en place des **doctorats professionnels** à vocation pluridisciplinaire comme ils se développent en Europe.
- **Proposer la possibilité de formation en alternance** et/ou **donner plus de souplesse au déroulé du cursus**, ce qui ouvrirait les études à une plus

grande mixité sociale, et une meilleure cohérence entre le contenu théorique et la pratique professionnelle.

- **Redéployer les écoles sur tout le territoire**, pour faciliter l'accès à un panel plus divers d'étudiants et créer des pôles de diffusion de la culture architecturale dans les territoires.
- **Faire évoluer la HMONP vers une licence d'exercice** avec un contenu, des enseignements et une durée en adéquation avec l'exercice futur de la maîtrise d'œuvre.
- **Ouvrir les écoles à la profession** à tous niveaux, pour l'ouvrir sur l'évolution des besoins, des contraintes, des connaissances et des compétences nécessaires.
- **Les écoles doivent être en phase avec la réalité sociétale technique et pratique.**

1 } Cette concertation lancée en 2012 par la ministre de la Culture Aurélie Filippetti débouchera sur le rapport Feltesse en 2013

FORMATION CONTINUE

De tout temps, l'Unsa s'est mobilisée pour faire reconnaître, encadrer et contrôler l'obligation de formation inscrite à l'article 4 de notre code de déontologie.

À la suite de nombreux échanges avec la Direction de l'architecture et avec le conseil national de l'Ordre des architectes, nous avons réussi à faire imposer le **principe du contrôle de la formation continue obligatoire des architectes** par notre ministère de tutelle le 15 février 2016.

Nombre de confrères ont très mal accueilli cette démarche, considérant que leur pra-

tique leur permettait de se tenir à jour, et que la créativité et l'imagination ne se cultivent pas grâce à la formation.

Ceux qui ont régulièrement recours à la formation continue savent qu'elle leur permet de développer leurs capacités d'innovation et leur ouverture aux domaines connexes de la pratique quotidienne.

Pour l'Unsa, au-delà de la formation continue nécessaire à l'architecte, c'est bien la formation continue de tous, ADE, techniciens et collaborateurs, qui constitue la richesse et l'ouverture aux compétences au sein des agences. L'entreprise d'architecture doit élaborer et valoriser son plan de formation pour assoir sa crédibilité.



**MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE
ET MICHEL JARLETON**

JE SAIS, JE SAIS, JE SAIS, JE SAIS !



L'histoire commune du GEPA et de l'Unsa

s'est construite sur une volonté partagée : bâtir une profession forte ! Pour être forte, la profession doit être formée, bien formée. Former à l'architecture est la tâche des écoles qui apprennent "le projet", mais il reste encore à apprendre... tout le reste !

"Investir dans la formation c'est conjuguer au présent mais aussi au futur, le souci des hommes et le souci des résultats."



YVES MONNOT,
ARCHITECTE ET PRÉSIDENT DU GEPA

On ne peut que saluer l'esprit visionnaire de quelques syndiqués qui, venus de toute la France, ont rêvé et créé le GEPA : **Groupe pour l'Éducation Permanente des Architectes**. Dès juin 1968, alors que l'antique l'École des "Bôzarts" explosait, ils avaient pressenti l'impérieuse nécessité d'accompagner la société dans ses aspirations et ses mutations.

Le GEPA a su accompagner tous les bouleversements de la profession, des 30 Glorieuses finissantes à la protection de l'environnement, des grandes certitudes de la "modernité" aux interrogations sur l'avenir de la planète et plus prosaïquement du tire-ligne aux algorithmes.

Cela s'est fait sur plusieurs centaines de formations aux nouvelles réglementations, aux nouvelles pratiques et aux nouveaux outils. En 50 ans, plus de 100 000 journées de formation ont été délivrées par le GEPA à plusieurs générations d'architectes... et la formation continue !

Cela ne suffit pas car **90 % de la profession ne répond plus à son obligation de formation continue**. Suite à ce constat accablant, l'Ordre¹ a décidé d'imposer un véritable contrôle.

Les architectes qui se forment soutiennent cette initiative courageuse et responsable car elle renforce l'image de notre profession qui, par ailleurs, bénéficie du recours obligatoire à l'architecte².

Cependant les professionnels doivent veiller à ce que l'instance ordinaire ne s'érige – plus ou moins directement – en organisme de formation régional, car elle ne peut être juge et partie en imposant une formation qu'elle revend par ailleurs. L'Ordre est-il un organisme d'assurance ? Non, et pourtant l'assurance professionnelle est aussi un devoir.

Pourquoi les architectes ne se forment-ils pas et quels arguments sont avancés pour justifier le défaut à l'obligation de formation et surtout comment le GEPA peut-il y répondre ?

J'ai déjà donné !

"Je sais, je sais, je sais, je sais !" : ce refrain³, on l'a souvent, trop souvent entendu. De nombreux architectes estiment que les années passées à l'école constituent un investissement initial important qui vaut pour toute une vie professionnelle. Depuis un peu plus de dix ans, ils sont rejoints par la "génération HMONP". Elle reçoit une formation censée lui apporter le bagage complémentaire nécessaire à l'exercice professionnel. Il y aurait beaucoup à dire sur cette réforme et son bilan mais je laisse à l'Unsa – organisme représentatif – le soin de le faire. On doit seulement constater qu'elle ne mentionne pas les piqûres de rappel nécessaires et même obligatoires... car les temps changent comme le disait un récent Nobel de littérature⁴.

Tous les domaines, techniques, réglementaires, réclament une mise à jour sérieuse des compétences.

L'urgence climatique trop longtemps négligée, voire raillée, interroge et impacte presque tous les aspects du projet. Aux concepteurs que nous sommes, elle ouvre donc la porte à un champ d'expérimentation motivant et offre à notre profession l'occasion de revenir au centre du processus de conceptuel.

1 } L'ordre est un organisme de droit privé avec une mission de service public conférée par l'état au travers de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, sa mission est de régir l'exercice de la profession pour garantir le respect de l'intérêt public de l'architecture.

2 } Le recours aux services d'un architecte est obligatoire pour établir le projet architectural, sauf dérogations ("Loi CAP", ...).

3 } "Maintenant je sais" ("But now I know" en anglais) / J.L. Dabadie

4 } The Times They Are a-Changin' / B.Dylan

“Peu de choses sont impossible à qui est assidu et compétent... Les grandes œuvres jaillissent non de la force, mais de la persévérance.”

Mais c'est seulement quand il est bien formé que l'architecte peut pleinement jouer son rôle de conseil auprès de son client et rester en position de chef d'orchestre avisé au sein de l'équipe de conception.

De nombreuses sources⁵ confirment l'intérêt de sortir de sa “zone de confort”. Accepter de se remettre en cause stimulerait la créativité... démarche indispensable aux concepteurs. **Le GEPA peut vous accompagner dans cette approche essentielle au développement de nouvelles compétences.**



Samuel Johnson

Ainsi, ceux qui ne se forment pas font monter l'addition pour ceux qui se forment.

Sous un autre angle, on constate que, dans un contexte économique ultra-concurrentiel, le fait de maintenir régulièrement son niveau de compétence permet de justifier le niveau de ses demandes en honoraires. De plus, acquérir de nouvelles expertises permet de réaliser – en interne – des missions complémentaires (SPS, OPC, MCA, BIM management...) souvent bien rémunérées qui s'ajoutent à sa mission de base.

“Si l'on investit pas sur le long terme, il n'y a pas de court terme.”



Georges David

C'est pas donné !

Faut-il rappeler que tous les professionnels – libéraux ou salariés de leur société – cotisent pour la formation continue. En ne se formant pas, ils paient... mais n'en retirent aucun avantage en retour.

Les prix de vente des formations doivent bien couvrir les honoraires des formateurs et ceux du fonctionnement de la structure pour que la démarche reste d'un bon niveau de service.

Pour rester sur le registre comptable, on notera que ces coûts incluent tous les frais engagés pour des sessions qui sont annulées ou reportées faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

Je suis bien in-formé !

Se tenir informé est nécessaire pour suivre l'actualité et les tendances. La presse, le Net, les conférences ou les réunions organisées par des professionnels (Congrès des Architectes, événements du Club Prescrire, “Jeudis Utiles” du GEPA) sont de bons médias. Mais il faut savoir que les informations offertes sont portées par des groupes qui entendent faire passer un message commercial, défendre leurs intérêts donc de vendre leurs produits.

La formation “structurée” ne peut être réalisée que par des organismes professionnels agréés.

Le GEPA peut vous permettre d'acquérir les compétences correspondant à vos attentes... idéalement formalisées dans votre plan de formation. Le certificat qu'il remet à l'issue de la formation vous permet de justifier valablement des compétences nouvelles acquises.

C'est trop éloigné !

Fort de ses 50 ans d'expérience et de ses liens avec le tissu professionnel et syndical des architectes, le GEPA est au fait des attentes et des besoins du métier. Cela lui permet de bâtir une ingénierie pédagogique qui répond à toutes les attentes des confrères quelles que soient leurs pratiques. Le choix des intervenants, la définition et la validation des contenus prennent du temps. Ces étapes garantissent la qualité de nos modules regroupés en six cycles⁶.

Ces formations sont proposées au siège du GEPA, mais aussi sur tout le territoire, DROM-COM compris. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau d'organismes de formation comme le GEPA Rhône-Alpes ou l'AFAPI avec lesquels nous échangeons informations et formations. Les syndicats affiliés à l'Unsfa sont aussi nos partenaires quand ils demandent le montage d'une formation sur leur territoire. Ce lien avec la base va maintenant se structurer avec la mise en place d'un “référént formation” dans chaque syndicat.

Le GEPA, organisme de formation national, sait aussi répondre partout à toute demande de formation : à domicile, dans chaque agence ou regroupement d'agences et bien sûr dans ses locaux... dès qu'un nombre raisonnable de stagiaires est atteint.

Pour rester forte, la profession doit donc se former. Elle ne peut pas s'appuyer uniquement sur les textes de loi et les obligations, il devient donc urgent qu'elle se lance dans une réflexion profonde sur son avenir. Elle doit être et rester l'acteur de son futur, pour le dessiner et surtout ne pas le subir.

5 } Rapport du cabinet de conseil, McKinsey Global Institute / 2015

6 } <http://www.formation-architecte.com>

Se projeter

Pour rester forte, la profession, face aux nouveaux défis la profession, ne peut s'appuyer uniquement sur les textes de loi et les obligations. Il devient donc urgent qu'elle se lance dans une réflexion profonde sur l'avenir du métier. Elle doit être l'acteur de son futur pour le dessiner et surtout ne pas le subir.

Comme elle le fait depuis 50 ans, l'Unfsa doit poursuivre avec l'ensemble de la profession – au niveau local, national et même international – une démarche prospective visant à anticiper et accompagner les grandes mutations technologiques et ou environnementale du monde.

Le GEPA sera à ses côtés afin que les architectes puissent acquérir régulièrement les nouvelles expertises et les savoirs nécessaires pour remplir leurs missions de concepteurs responsables.

Climat

La planète et la société lancée à un rythme de consommation 1,7 fois supérieur à ses ressources naturelles⁷. Elle devra d'abord redresser la barre. Les architectes sont en position pour aider à la manœuvre s'ils veulent bien s'engager dans une démarche vraiment responsable et concevoir une architecture dé-carbonée et résiliente. Avec l'ensemble de la profession, au niveau global, elle devra continuer à se battre pour faire reconnaître le rôle majeur que seuls les architectes peuvent avoir, en imaginant et en mettant en œuvre les solutions permettant de répondre aux défis environnementaux auxquels la planète est confrontée.

Intelligence Artificielle

Le Big-Data et l'intelligence artificielle vont complètement révolutionner la gestion et la diffusion des données et des savoirs. Cer-



“Le partage d'idées en présentiel nourrit la pensée, libère de l'énergie créatrice et met en lumière le sens de la co-construction bienveillante.”

taines tâches seront automatisées, d'autres, nouvelles, deviendront incontournables.

Les architectes vont devoir s'approprier les nouvelles technologies s'ils ne veulent pas devenir – au mieux – des coachs de robots. Ce propos peut sembler excessif, pourtant 45 % du travail accompli actuellement par des humains pourraient être réalisés dans le futur par l'IA. Il ne s'agit pas seulement de travail manuel mais aussi intellectuel. Un robot sait déjà analyser un dossier médical ou juridique de 300 pages en une demi-seconde ou proposer en temps réel des solutions d'optimisation spatiale et économique pour l'implantation des cages d'ascenseurs dans un projet hospitalier de 150 000 m²⁸.

Présentiel / distanciel

Les outils de formation ne seront peut-être plus les mêmes. On trouve déjà sur internet des formations en “distanciel”. Ces nouveaux modes se déclinent en acronymes tels que MOOC, SPOC et autres COOC.

Ils offrent la possibilité d'accéder à des informations à son rythme suivant ses besoins. Cette approche nouvelle est donc potentiellement intéressante... même si nous avons la conviction que ses atouts ne remplaceront jamais complètement les échanges directs entre apprenants et formateurs.

On ne sait jamais !

Toutes ces réflexions impliquent que le GEPA et les architectes acceptent de sortir de leur zone de confort et se mobilisent car...

*“Maintenant je sais, je sais
qu'on ne sait jamais !
La vie, l'amour, l'argent,
les amis et les roses
On ne sait jamais le bruit ni
la couleur des choses
C'est tout ce que je sais !
Mais ça, je le sais...”*

7} Rapport du cabinet de conseil, McKinsey Global Institute / 2015

8} Interview d'Emmanuel Di Giacomo, responsable écosystèmes BIM Europe et Architecte chez Autodesk.

DEADLINE AU 31 DÉCEMBRE 2019 DU 1^{ER} CYCLE DE MISE EN PLACE DE L'OBLIGATION DE FORMATION DE 60 HEURES SUR 3 ANS : ÊTES-VOUS À JOUR ?



La formation continue des architectes revêt pour l'Unfsa une grande importance. Que dire sinon qu'elle est capitale, incontournable pour des professionnels qui se doivent de répondre à des obligations réglementaires et déontologiques de formation continue que leur impose un art majeur complexe.

Le FIF-PL au service de la formation des professionnels libéraux depuis plus de 20 ans accompagne financièrement les architectes dans la prise en charge de leur obligation de 42 heures de formation minimum sur 3 ans, dite “structurées”. L'Unfsa étudie et arrête chaque année au sein du FIF-PL les critères de prise en charge (thèmes et montants) spécifiques à notre profession.

Pour une prise en charge de formations de qualité, depuis le 1er juillet 2018 seules les formations dispensées par des organismes de formation référencés “DATADOCK” et dont le programme répond aux critères de notre profession pourront être prises en charge par le FIF PL. Ces critères de prise en charge peuvent être consultés sur le site du FIF PL : www.fifpl.fr.

L'UNSFa À L'INTERNATIONAL, UNE PRÉSENCE INDISPENSABLE

Le premier rôle de l'UnsfA est de défendre les intérêts professionnels des entreprises d'architecture françaises, et plus particulièrement dans le cadre de l'évolution du cadre social, économique et réglementaire de l'exercice de notre profession.

Les enjeux de la présence de l'UnsfA dans des instances représentatives de la profession à l'International ne sont pas toujours compris. Pourtant, cette présence est nécessaire pour qu'un syndicat représentatif puisse remplir, auprès de ses adhérents, mais aussi auprès des pouvoirs publics français, son rôle d'anticipation et d'accompagnement de l'évolution du cadre juridique et réglementaire.

En effet, l'essentiel de cette évolution découle directement de la transposition ou de l'application de textes émanant d'instances internationales et en particulier de l'Union européenne : directives européennes qui impliquent une transposition nationale, qu'il nous appartient d'accompagner, et règlements européens qui seront appliqués.

Il est donc incontournable de développer une politique active à l'international, d'en faire comprendre les enjeux aux architectes français à travers la diffusion régulière d'informations.

Notre présence à l'international doit entretenir et développer :

- la **veille juridique et l'accompagnement de l'évolution du cadre juridique et réglementaire de la profession**. Car l'évolution du droit national dépend de l'évolution du cadre réglementaire européen, mais aussi d'autres accords dans les pays avec lesquels l'Europe met en place des accords internationaux ;
- la **veille technique** et les échanges d'expérience entre architectes et organisations professionnelles d'Europe et du Monde ;
- les **échanges d'expériences et de compétences** et le développement de pratiques professionnelles communes entre architectes français et étrangers ;
- la **promotion des architectes français à l'étranger** à travers la valorisation de leurs œuvres et de leurs compétences.

La présence de l'UnsfA dans les organisations professionnelles internationales, en direct comme au CAE, ou par la délégation du CIAF à l'UIA, reste indispensable pour jouer pleinement notre rôle de syndicat représentatif, entretenir notre veille juridique et technique, anticiper sur l'évolution du cadre juridique européen ou international, et jouer pleinement notre rôle d'interlocuteur auprès des pouvoirs publics et des élus français, mais aussi de nous faire entendre, et pour défendre les intérêts spécifiques des architectes français dans les instances internationales.

Cette présence nous permet de :

- entretenir notre veille juridique internationale, en nous appuyant sur les organisations nationales (Conseil International des Architectes Français, CIAF) ou internationales (Conseil des Architectes d'Europe, CAE) dont nous sommes membres, permettant une mise en commun des informations ;
- poursuivre nos actions pour la défense à l'international des intérêts spécifiques des architectes français, et plus particulièrement au CAE, dans un contexte où le cadre réglementaire européen induit l'évolution des réglementations nationales ;
- promouvoir une représentation professionnelle des architectes français à l'international reposant sur les organisations reconnues comme représentatives et dans laquelle l'UnsfA continue à jouer un rôle actif ;
- participer à la coordination entre ces organisations pour une défense commune des intérêts des architectes français à l'international ;
- préserver une représentation internationale des architectes français respectueuse des acteurs et des équilibres entre organisations ;
- entretenir une communication sur l'international à destination de nos adhérents et permettant de pérenniser l'accès à l'information, et de diffuser auprès des architectes français une culture de l'International dans ses dimensions professionnelles.

Les organisations où l'UnsfA est présente sont le Conseil des Architectes d'Europe (CAE), où l'UnsfA siège en nom propre, et le Conseil pour l'International des Architectes Français (CIAF), qui est la section française de l'Union Internationale des Architectes (UIA), ce qui permet à l'UnsfA de participer à l'ensemble des travaux tant de l'UIA que du CAE, d'avoir accès à toutes les informations et d'y défendre ses positions et les intérêts des architectes français.



PHILIPPE KLEIN,
DÉLÉGUÉ UNSFA À L'INTERNATIONAL
VICE-PRÉSIDENT DU CAE 2018-2019
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CIAF 2018-2020



Assemblée générale du CAE

Le Conseil des Architectes d'Europe (CAE)

Le CAE est une **association internationale de droit belge qui réunit les organisations professionnelles d'architectes des différents pays de l'Union européenne, des pays ayant un accord de coopération avec l'UE (Norvège et Suisse actuellement) et des pays candidats à l'adhésion**. Son premier rôle est de représenter les architectes européens auprès de l'Union européenne, de la Commission européenne et du Parlement européen pour tous les sujets concernant la profession d'architectes et l'aménagement du cadre bâti, urbain et naturel. Le CAE est aussi un espace d'échanges et de prise de positions sur ces sujets. Il devient de plus en plus un centre de ressources qui est associé à différents programmes européens, en particulier actuellement le programme "Creative Europe".

Les principaux dossiers actuellement traités portent sur : la communication du Paquet Marchés Publics de la Commission Européenne pour améliorer la passation de marchés publics ; le programme "Creative Europe" ; l'étude de secteur sur la situation de la profession en Europe ; le paquet législatif sur les services de la Commission Européenne ; les priorités stratégiques portant sur : les pratiques professionnelles, les marchés publics et concours d'architecture, les contrats sous les seuils ; la promotion de l'architecture responsable ; le paquet Énergie Propre ; les accords de reconnaissance mutuelle ; le BIM ; la transition du patrimoine bâti ; la Baukultur ; la valeur de l'architecture ; la formation initiale et continue ; l'internationalisation et les nouveaux modèles commerciaux.

Ces quelques exemples, qui varient dans le temps, permettent de prendre conscience de la diversité des sujets abordés, qui aboutissent à des rapports de synthèse, avec des propositions et prises de positions, mais aussi des colloques organisés en commun avec les programmes européens auxquels le CAE est associé.

Cela permet de se rendre compte de la

nécessité pour l'Unsfa d'être en veille sur l'international et de prendre en compte dans sa politique les changements législatifs qui se dessinent désormais au niveau européen. Si le cadre législatif se construit au niveau européen, les réponses aux grands enjeux sociétaux se construisent à l'échelle mondiale et interfèrent directement sur nos pratiques professionnelles et sur nos besoins de formation, d'échanges d'expérience et même sur les modèles économiques qui impactent notre profession.

L'Union Internationale des Architectes (UIA)

L'UIA est l'ONG internationale reconnue comme représentative de la profession d'architecte au niveau mondial. Cette reconnaissance s'appuie sur l'antériorité de l'UIA qui a été fondée en 1948 à Lausanne.

Elle se fonde sur le nombre de 1,3 million d'architectes réunis dans ses 110 sections membres.

Elle s'appuie sur les valeurs et objectifs défendus, en particulier :

- "Unir tous les architectes du Monde sans aucune discrimination", et se consacrer "à l'évolution et à la promotion de la profession, ainsi qu'à celles de la qualité de l'architecture dans le monde, grâce aux travaux effectués par des experts mondiaux." ;
- la promotion d'un recours élargi aux architectes et à leurs compétences spécifiques et holistique pour répondre aux enjeux actuels de société en matière de construction, d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de préservation du patrimoine construit et naturel, de développement culturel et humain et de cohésion sociale ;

– la promotion de saines pratiques en matière de commandes d'architecture et de contenu des missions.

Elle s'appuie sur les actions menées depuis sa création :

- les concours internationaux ouverts qui ont permis l'émergence de quelques très grands projets, dont certains portés par des architectes encore inconnus (Utzon pour l'Opéra de Sydney, Piano et Rogers pour Beaubourg, Snohetta pour la Bibliothèque Alexandrie...), mais aussi de nombreux autres projets de qualité ;
- la sensibilisation sur les bonnes pratiques professionnelles ;
- les propositions faites aux gouvernements et aux organisations internationales en particulier en matière d'habitat et de développement durable ;
- les propositions régulières, en collaboration avec l'UNESCO, en matière de contenus des formations et de contrôle des écoles, dont les labellisations UIA ;
- la contribution régulière à des colloques et organisation d'événements sur des sujets d'actualité concernant l'architecture et l'aménagement du territoire ;
- les positionnements politiques élaborés par les commissions de l'UIA : formation, pratiques professionnelles, concours, développement durable et efficacité énergétique ;
- les échanges d'expériences entre architectes de toutes les parties du Monde et les contributions apportées par les Programmes de Travail (PT) de l'UIA, dans leurs différents domaines en fonction de l'évolution des enjeux et attentes sociétales : habitat, villes intermédiaires, sport et loisirs, santé publique, développement durable, efficacité énergétique, architecture pour tous, patrimoine, culture et tourisme... ;



Pavillon français, congrès de l'UIA (Séoul, 2017)

- la sensibilisation des sections membres pour se faire le relais de ces actions et positionnements auprès des architectes de leur pays, mais aussi de leurs gouvernements et interlocuteurs politiques ;
- les congrès triannuels qui sont de formidables espaces de rencontres et d'échanges entre architectes et vis-à-vis de nos partenaires et interlocuteurs. Ainsi le Congrès de Séoul a réuni plus de 10 700 congressistes, a donné lieu à plus de 200 événements et plus de 600 publications.

C'est sur cette base que l'UIA est reconnue comme l'interlocuteur représentant les architectes auprès de grandes organisations internationales : l'ONU, UN Habitat, l'UNESCO, le Conseil de l'Europe...

Le Conseil pour l'International des Architectes Français (CIAF)

Le CIAF réunit l'Ordre et les deux syndicats d'architectes français, l'Unsa et

le Syndicat de l'Architecture. Le rythme de fonctionnement du CIAF se calque sur celui de l'UIA.

La présence française est importante et constitue un investissement financier et humain. Au-delà d'un engagement, il s'agit du challenge de porter à l'UIA la vision des architectes français, parfois décalée et pas toujours comprise.

Le CIAF, par ses différentes actions et contributions, renforce la place de la France à l'UIA et contribue à faire évoluer positivement l'organisation internationale, en particulier concernant la définition géographique des différentes régions et en particulier l'évolution de la Région 1 qui ne peut plus se calquer sur les accords de Yalta mais doit tenir compte de la nouvelle réalité géopolitique de l'Europe.

Le CIAF doit continuer à renforcer son rôle d'espace de coordination entre le CNOA et les deux syndicats représentatifs pour toutes les autres représentations françaises à l'international dont celle au CAE.

Le CIAF a pour vocation de participer à la

promotion de l'architecture française et des architectes français à l'international. Il le fait aussi à travers des nominations françaises pour des prix internationaux.

Le CIAF a aussi vocation à défendre de façon plus large une certaine vision française et européenne du rôle culturel, social et sociétal de l'architecte. Ce combat ne peut se mener sans revendiquer l'indépendance de l'architecte et un fonctionnement démocratique de nos organisations **internationales.**

Il est essentiel que les syndicats restent mobilisés pour maintenir et asseoir leur présence dans les organisations internationale représentant les architectes.

L'Ordre est garant de l'intérêt public lié à l'architecture, dans ce cadre il a pour vocation de participer à la promotion de l'architecture française à l'international ; il n'a en aucun cas vocation à défendre les intérêts professionnels des architectes français.

C'est pourquoi une structure paritaire réunissant l'Ordre et les deux syndicats représentatifs a toute sa raison d'être.

"SAVE THE DATE" – RIO



Sur le thème

"Tous les mondes.

Juste un monde, Architecture 21 "

VENEZ AVEC NOUS AU BRÉSIL POUR PARTICIPER AU

27^{ème} congrès de l'UIA

à Rio de Janeiro du 19 au 23 juillet 2020

ET DÉCOUVRIR

Rio - Sao Paulo – Brasilia

du 23 au 28 juillet 2020

AU PROGRAMME : conférences, visites architecturales et rencontres d'affaires

Lancement des inscriptions le jeudi 25 octobre à Strasbourg, lors du 50^{ème} congrès annuel des architectes, organisé par l'Unsa
www.congresdesarchis.com

PLUS D'INFORMATIONS SUR : www.syndicat-architectes.fr

Contact : Patrick Julien, délégué général de l'Unsa
01 45 44 82 45 – contact@unsa.com



UNESCO-UIA
WORLD CAPITAL
OF ARCHITECTURE



En partenariat avec le



PRIX DU PROJET CITOYEN

LA CONCERTATION RÉCOMPENSÉE



Remise du Prix 2017



Remise du Prix 2003



Remise du Prix 2005

Créé en 2001, à l'initiative de l'Unsa, placé sous le haut parrainage du ministre de la Culture, le Prix du projet citoyen distingue une démarche concertée, exemplaire, mise au service des projets d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement et de paysage (programmation, études et réalisation, suivi après construction...).

Il récompense les acteurs d'un parcours exemplaire de concertation : maître d'ouvrage, architecte et usager-citoyen.

Le Prix du projet citoyen reconnaît à l'utilisateur sa qualité de maître d'usage et honore conjointement les acteurs d'un parcours ayant conduit à une véritable co-production du projet : habitants et usagers ayant

participé à l'opération, maître d'ouvrage ayant su rassembler toutes les énergies, auteur architecte ayant su intégrer ces dynamiques communes.

"Par la proclamation annuelle du Prix du projet citoyen, l'Unsa manifeste que l'architecture relève bien de la chose commune."

PHILIPPE MADEC,
ARCHITECTE ET ÉCRIVAIN,
LAURÉAT DU 1^{ER} PRIX DU PROJET CITOYEN

"Ce que veut signifier l'Unsa à travers l'instauration annuelle du Prix du projet citoyen, c'est que l'architecture ne saurait être indifférente au contexte social, culturel, urbain et environnemental et que les problèmes liés à l'acte de bâtir doivent être appréhendés dans leur globalité. C'est bien l'architecte qui est en mesure de composer l'espace et de lui donner du sens car l'intérêt collectif ne peut se réduire à la somme des intérêts individuels de ses acteurs. C'est dans ce contexte que le mot 'citoyen' prend tout son sens ? Le citoyen, c'est celui qui a sa place dans la Cité."

FRANÇOIS ROUANET,
ARCHITECTE DPLG (PASSION ARCHITECTURE N°1)



ARCHI CITOYEN, DIX ANNÉES DE PRIX DU PROJET CITOYEN

(Unsa, aux Éditions PC — 2010)

La création architecturale est d'intérêt public (Article 1 de la loi de 1977) et le projet d'architecture est un acte citoyen. En inventant le Prix du projet citoyen, l'Unsa a démontré que le travail de l'architecte partagé avec les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'usages (les usagers) est au cœur de

la vie de la cité. L'Unsa appelle aujourd'hui les architectes à s'emparer de ces valeurs et à les diffuser largement autour d'eux. Pour leur permettre de mieux les partager, elle a publié un ouvrage vivant et dynamique retraçant les projets lauréats et mentionnés par ce prix de 2001 à 2011.

PASSION ARCHITECTURE,

VECTEUR DE COMMUNICATION DE L'UNSFA



Créée en 2002 par Éditions PC, à l'initiative du président de l'Unsfa François Pélegrin, *Passion Architecture* est LA revue des architectes.

Depuis 17 ans, **Passion Architecture** s'est fait une place dans l'univers des publications dédiées au Bâtiment, à la maîtrise d'œuvre et plus particulièrement aux architectes.

Passion Architecture se distingue par son positionnement. C'est la revue des architectes qui traite, dans chacun de ses numéros, des sujets de la vie des architectes du quotidien. *Passion Architecture* n'a jamais été l'organe interne et corporatiste d'un syndicat parlant d'une seule voix ; la revue s'est au contraire épanouie dans la liberté de ton, devenant une redoutable tribune au fil des ans.

Passion Architecture est donc bien plus qu'une publication syndicale, elle fait d'ailleurs l'objet d'une large diffusion auprès de l'ensemble des architectes avec un tirage à 15 000 exemplaires, soit plus de 50 000 lecteurs par numéro.

"La création de *Passion Architecture* fut l'une de mes priorités lorsque je me suis porté candidat à la présidence de l'Unsfa. Nous avons besoin d'un tel support pour valoriser le rôle des architectes, rendre compte de nos actions, porter les réflexions utiles à la profession et à la défense du cadre de vie."

FRANÇOIS PÉLEGRIN

Passion Architecture, c'est :

4 numéros par an

15 000 exemplaires diffusés via un fichier qualifié

une véritable **source** d'informations pour les architectes

17 ans d'existence

5^e publication la plus lue par les architectes, toutes publications confondues (enquête Archiliste)



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :

UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE POUR LES ARCHITECTES

L'Unsa, mobilisée depuis toujours par la performance environnementale dans le bâtiment, milite pour une rénovation énergétique globale, sept ans de combat, année par année.

1982

L'Unsa est la première organisation professionnelle à signer avec l'AFME (devenue ADEME) une convention pour engager les architectes sur le diagnostic énergétique des bâtiments.

2012

À l'occasion du débat national sur la transition énergétique, l'Unsa défend déjà que seules des **réponses globales** permettront de rénover énergétiquement les bâtiments en préservant le confort et la santé des occupants.

2014

L'Unsa intervient lors de l'élaboration et de la discussion de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (4 contributions entre juin 2014 et l'adoption définitive). Nos revendications :

- nécessité de recourir à une **maîtrise d'œuvre compétente** pour garantir l'équilibre et l'homogénéité des travaux, tout en améliorant la vie quotidienne des usagers et leur confort ;
- refus du recours obligatoire à l'isolation des bâtiments existants par l'extérieur ;
- refus de la prise en charge des missions de maîtrise d'œuvre privée par un établissement public ;

7,5 millions

c'est le nombre de passoires énergétiques que compte le parc français estimé à 35,4 millions de logements (36,3 avec l'outre-mer)



MICHEL JARLETON,
DÉLÉGUÉ À LA FORMATION UNSFA

– le chèque énergie est une fausse réponse de très court terme à la précarité énergétique, il ne traite pas le fond, pouvant aggraver l'insécurité des personnes et les risques sanitaires.

Les architectes et la maîtrise d'œuvre sont quasiment absents de la loi, l'Unfsa est peu écoutée.

L'Unfsa martelle auprès de tous les partenaires que la rénovation doit s'adresser d'abord à l'**usager**, l'habitant. Les travaux de revalorisation patrimoniale, d'amélioration du confort, d'optimisation et redistribution des espaces, d'entretien doivent toujours **embarquer les travaux de performance énergétique et réciproquement**. L'architecte, à l'écoute des usagers, est leur interlocuteur privilégié, rassurant et synthétique.

2015 (COP 21)

L'Unfsa, en partenariat avec le GEPA, forme plus d'un demi-millier d'architectes, pour répondre aux objectifs de la massification de rénovation énergétique des locaux résidentiels et tertiaires, et les aider à construire une offre performante, apte à répondre à la spécificité des petits chantiers.

Nous proposons les "agendas de la rénovation" issus d'un diagnostic global élaboré par les architectes, aptes à apporter

une réelle valeur ajoutée à la rénovation des bâtiments (de confort, d'usage, patrimoniale). **L'Unfsa obtient le soutien de la ministre du Logement et de l'Habitat**

2016

LES ARCHITECTES DE LA RÉNOVATION

L'Unfsa se mobilise pour innover dans les approches, les méthodes et les pratiques nécessaires à la massification. Elle coordonne et pilote le rassemblement des architectes motivés. **L'association "les Architectes de la rénovation" est créée.**

Huit groupes locaux, répartis sur toute la France, travaillent régulièrement ensemble pour mutualiser leurs outils et construire leur offre.

2017

De plus en plus d'acteurs reconnaissent la pertinence de l'approche globale défen-

due par l'Unfsa depuis 2012 et l'intègrent dans leurs réflexions.

Les Architectes de la rénovation s'organisent, mettent au point et testent le **"Passport Rénovation Architecte"**, un outil commun de diagnostic global proposant un programme cohérent permettant d'atteindre les performances énergétiques.

2018

Les plateformes locales accueillent favorablement la démarche des architectes de la rénovation.

L'Unfsa a été entendue lors de son audition par le cabinet du ministre Nicolas Hulot : la proposition de **subvention de diagnostic préalable** est adoptée par le CITE¹.

2019

L'Unfsa, les architectes de la rénovation et la CAPEB murissent leurs réflexions commune d'une **offre totale**, correspondant aux attentes des usagers, pour une rénovation globale. Un programme d'**expérimentation** commun est lancé au second semestre. À suivre...

1 } Crédit d'impôt pour la transition énergétique

4 AVRIL 2019 : SIGNATURE DE LA CHARTE FAIRE



137 acteurs du bâtiment, dont une dizaine d'architectes de l'Unfsa, tous adhérents aux ADLR (Architectes de la Rénovation), étaient présents au ministère de la Transition écologique pour signer la charte "Engagé pour Faire". Les pouvoirs publics espèrent ainsi lancer une véritable dynamique pour éradiquer les passoires thermiques.

Qu'est ce que "Engagé pour Faire" ?

Faire, comme Faciliter, Accompagner, Informer sur la Rénovation Énergétique. L'enjeu de la signature, le 4 avril 2019, de la charte est de **"Mettre les ménages en confiance tout au long**

du parcours de rénovation des logements." (extrait du discours du président du Plan bâtiment durable, Philippe Pelletier) ; *"Ce sujet est plus que jamais dans l'intérêt des Français. Il marque une convergence entre l'intérêt général – climatique, économique – et particulier – baisse des factures de chauffage, gain en pouvoir d'achat."* (extrait du discours de François de Rugy)

Qu'est-ce que les ADLR ?

Un collectif d'architectes engagés pour promouvoir une approche globale de la rénovation des bâtiments embarquant la performance énergétique dans la rénovation. Une initiative soutenue par l'Unfsa.

Les architectes engagés dans la transition énergétique peuvent accompagner tous les particuliers (habitant des maisons ou des appartements) pour améliorer leur logement et valoriser leur patrimoine.

Ils sont capables d'établir un audit complet, suivi d'un plan de financement et d'un planning et ensuite de faire réaliser les travaux au meilleur coût pour un projet confortable durable et à forte valeur ajoutée.

VÉRONIQUE GUTTON-BON,
PRÉSIDENTE DE ADLR-IDF

L'UNSA, PRÉCURSEUR DU NUMÉRIQUE

Les premières traces de l'informatique de l'Unsa remontent à 1982, sous les mandats de Joseph Bremond et de Michel Delaporte, aux côtés de Jacques Marrast, je me suis retrouvé chargé de mission pour élaborer le plan informatique les architectes.

Avec le soutien de l'Agence de l'informatique (1 million de francs), l'Unsa a lancé le **plan d'informatisation des architectes**, réalisé une vaste enquête, détecté les architectes pionniers, constitué un groupe de travail.

L'Unsa a créé le **Centre Informatique Des Architectes** en 1982.

Sous les mandats de Jean Causse, Alain Vaconsin, Alain Huber, en qualité de vice-président de la politique technique et de la prospective, je fais de cet axe une priorité. En 1985, la campagne "**Un architecte, un ordinateur**" a remporté un vis succès et fait entrer de nombreux nouveaux adhérents, tout comme l'ouvrage *L'architecte et l'informatique : choix des matériels et des logiciels* pour expliquer aux architectes l'enjeu et les aider à faire les meilleurs choix pour s'équiper.

En 1986, dans *Le journal des architectes*, je publiais un long article expliquant combien l'informatique allait impacter nos

pratiques et décris ce qui allait devenir le BIM (Bouleversement Interprofessionnel Majeur).

Nous avons entrepris un tour de France pour prêcher partout la bonne parole et avons lancé une série de bancs d'essai de logiciels et largement publié les résultats sous l'égide du ministère de l'Équipement : **17 logiciels de CAO et DAO au banc d'essai** (mai 1989), **12 logiciels de mété issus de la CAO - DAO au banc d'essai** (1991).

L'Unsa était ainsi devenue la référence

incontournable pour les architectes ; et les éditeurs de logiciels étaient tous très attentifs à ses avis et recommandations formulées à partir des bancs d'essai.

L'Unsa a ensuite participé à la création – avec *Le Moniteur* – de 1984 à 1988, à la série des **salons "Constructique"**, puis aux **"journées informatique et construction"**.

En 1988, l'Unsa, l'Union Sociale pour l'Habitat, Syntec et la FFB se sont associés pour créer Ediconstruct : échanges de données informatisées. Avec l'arrivée d'Internet, les échanges se sont étendus aux vidéos et images et **Ediconstruct** s'est transformé en **Médiaconstruct**.

Depuis 1982, je n'ai eu de cesse d'expliquer aux architectes l'importance du numérique pour mieux élaborer nos projets grâce à la simulation et pour mieux dialoguer ensemble.



FRANÇOIS PÉLEGRIN,

ARCHITECTE DPLG, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'UNSA

L'UNSA AU CŒUR DU BIM

Depuis quinze ans, l'Unsa a œuvré pour sensibiliser la profession aux nouvelles technologies et à la maquette numérique Open-BIM. Du projet expert à ABV en passant par BATIBUS, le BIM pour Tous, le BIM Unsa Tour, le PTNB et depuis deux ans au sein d'ADN, notre union participe activement au développement du BIM.

Ce **Bouleversement Interprofessionnel Majeur** doit permettre de réduire la non qualité dans la construction, repositionner l'archi-

tecte au centre de l'acte de bâtir, faciliter l'auto-contrôle, mieux communiquer pour mieux construire.

A l'instar de son implication dans la politique de Développement Durable, l'Unsa est très présente dans ADNc, l'Association pour le Développement du Numérique

dans la construction, pour réussir le PLAN BIM 2022. C'est ainsi que l'Union a créé le GT BIM qui travaille sur les formations, sur le développement et l'évaluation des outils, sur les nouvelles missions telle que le management du BIM, sur les expérimentations, sur le déploiement du BIM dans les régions, sur la maturité des acteurs, sur la protection juridique de l'architecte, sur la normalisation et sur le danger de la certification...

De nombreux axes qui vont occuper notre Union encore pendant quelques années. Pour que le BIM POUR TOUS devienne une réalité, rejoignez l'Unsa et son GT BIM !

THIERRY PARINAUD,

ARCHITECTE

Dans la dernière décennie, l'Unfsa a été sans relâche au cœur du développement du BIM au profit de tous les architectes.

Je me souviens des premières réunions de sensibilisation où les débats étaient "plutôt" vifs et animés. Toute mutation étant source de légitime inquiétude ! Mais aujourd'hui, qui peut nier l'importance du numérique pour notre profession ?

À l'Unfsa, nous avons toujours pensé que la réussite d'une mutation numérique viendrait de l'adhésion de la base. Toutes nos actions se sont d'abord adressées aux moins sachants, aux incrédules.

Il était primordial d'éviter de ne pas penser qu'entre experts, au sein de comités ou commissions diverses. C'est le message qu'a porté l'Unfsa tout au long de ces années.

Un peu d'histoire :

- novembre 2011 : la politique technique de l'Unfsa devient la politique technique et numérique ;
- mai 2014 : création du **Club BIM Prescrire** ;

LIONEL BLANCARD DE LÉRY,

RÉFÉRENT BIM DE L'UNFSA

PRÉSIDENT DU CLUB PRESCRIRE ET DIGITAL PRESCRIRE

– juin 2014 : Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, lance une mission sur le numérique du bâtiment avec un objectif ambitieux : permettre une généralisation du recours aux outils numériques par l'ensemble des acteurs dans le bâtiment à horizon 2017 !!

– Naissance du **PTNB (Plan de Transition Numérique dans le Bâtiment)** avec une mobilisation financière de 20 M€.

– L'Unfsa et le CNOA ont représenté tous les architectes à ce plan (je tiens à souligner la parfaite entente de notre syndicat et de l'Ordre pour la défense de notre profession),

– mars 2015 : création du fameux "**Kit BIM**", qui rencontrera encore un grand succès auprès des architectes ;

– 2015 : lancement du **BIM TOUR : PRESCRIRE – GEPA – Unfsa** ;

– septembre 2015 : **Première Rentrée du "BIM TOUR"** au DOMOLAB de Saint-Gobain ;

– 2017 : généralisation des thématiques BIM lors des Entretiens de la prescription du Club Prescrire ;

– 15 juin 2017 : création "**d'ADN construction**" par les principales organisations professionnelles du secteur de la construction, dont l'Unfsa, membre fondateur. L'objectif est de représenter la fi-

lière, de définir et contribuer à la mise en œuvre d'une politique d'intérêt général permettant d'accompagner les acteurs du bâtiment dans leur appropriation du numérique ;

– mars 2018 : 1^{er} "Grand témoin" au CSTB sur le thème du **TIM – CIM – BIM** ;

– 17 novembre 2018 : annonce du Plan BIM 2022 pour le ministre Julien Denormandie. ADN construction est fière d'être reconnue comme l'acteur de confiance des pouvoirs publics pour accompagner les acteurs dans la transition numérique ;

– avril 2019 : BIM Prescrire devient **Digital Prescrire** ;

– 2019 : lancement du "**TIM - CIM – BIM Tour**" de l'Unfsa – GEPA – Prescrire ;

– 2020 : à venir l'intelligence artificielle...

Enfin, je profite de ce numéro des 50 ans de l'Unfsa pour remercier tou(te)s mes partenaires du GT BIM de l'Unfsa pour leur remarquable travail durant cette décennie aux services exclusifs des architectes de l'Unfsa.

Merci de nous encourager, en adhérant, à poursuivre au quotidien et bénévolement, ces actions si importantes pour l'avenir des architectes.

Bon anniversaire à l'Unfsa !

BIM ET ADN CONSTRUCTION

Le GT BIM Unfsa, très actif, a assuré près d'une centaine de réunions au sein du PTNB et du plan BIM 2022, et s'est fortement investi dans l'Association pour le Développement du Numérique dans la construction (ADNc).

2 axes :

1. Généraliser la commande en BIM dans l'ensemble de la construction,
2. Déployer le BIM dans tous les territoires et pour tous grâce aux outils adaptés.

5 actions :

- Action 1 : Fiabiliser et sécuriser la commande en BIM
- Action 2 : Simplifier le contrôle et l'auto-contrôle du projet (**l'Unfsa copilote**)
- Action 3 : Définir et assurer la prise en compte des besoins de la filière dans les travaux sur les normes BIM, les accélérer et faire converger
- Action 4 : Observatoire du BIM dans la construction



Les représentants des 12 membres fondateurs d'ADN Construction le 15 juin 2017.

– Action 5 : Développer les outils de formation accessibles au plus près des territoires

– Action 6 : Évaluer sa maturité en BIM et la faire reconnaître par tous (**l'Unfsa copilote**)

– Action 7 : Constituer un écosystème dynamique permettant à l'ensemble des acteurs d'échanger au niveau local

– Action 8 : Permettre aux acteurs de collaborer concrètement en BIM avec la plateforme publique KROQI et son éco-

système d'outils simples et adaptés aux professionnels.

ADNc est un des rares lieux de convergence de la filière. L'Unfsa est très appréciée, cela influe sur d'autres sujets et d'autres lieux (CSCEE, normalisation, dialogue FFB, CAPEB, USH).

Les positions fortes : pas de certification de projets ni d'acteurs, on ne refait pas les mêmes erreurs que sur le HQE.

BIM pour tous !

GÉRARD SÉNIOR,

ARCHITECTE DPLG

RÉFLEXION

SUR NOS ENJEUX PROFESSIONNELS ET NOTRE DEVENIR

Dans un contexte législatif où nous avons vu émerger un soutien à la qualité architecturale et aux architectes concrétisé par la loi LCAP, mais vite désavoué par la loi ELAN qui a fait régresser celle-ci 30 ans en arrière, nous sommes convaincus que les architectes sont en profonde mutation.

Mutation des pratiques, mutations conjoncturelles, organisationnelles, financières, sociétales, travail en réseau, nous devons faire preuve de **vigilance, d'imagination et d'agilité** pour poursuivre l'exercice de notre profession.

Seule l'Unsfa, par l'adhésion volontaire de tous ses membres, par la pluralité des formes d'exercice des architectes qui la compose et par son maillage territorial, est à même de répondre aux grands enjeux qui attendent notre profession.

Dans une conjoncture marquée par le resserrement des politiques publiques d'investissement, la diminution des financements des collectivités locales et la concurrence d'une maîtrise d'œuvre publique, notre activité doit s'ouvrir sur de nouveaux champs. **Les architectes doivent se posi-**

tionner comme acteurs incontournables de la conception et de l'organisation de la ville, des métropoles, en termes de qualité de vie, de mode de communication, de déplacement, d'échanges et de connexions. Ils doivent s'ouvrir sur de nouveaux champs de compétences et s'imposer sur les marchés de la rénovation et des particuliers.

Pour ce faire, seule une **maîtrise d'œuvre indépendante** contribue à une véritable **qualité architecturale** ; cette qualité ne se fera qu'en revendiquant et en assumant pleinement nos **missions complètes** : l'architecte s'exprime et se nourrit aussi par le chantier.

La formation est un des enjeux majeurs de notre profession. Notre formation initiale forme aux métiers de l'architecture mais forme-t-elle au métier d'architecte-maître d'œuvre ? Transformons la HMNOP en une véritable licence d'exercice pour que les jeunes diplômés aient une vision complète de leur future profession.

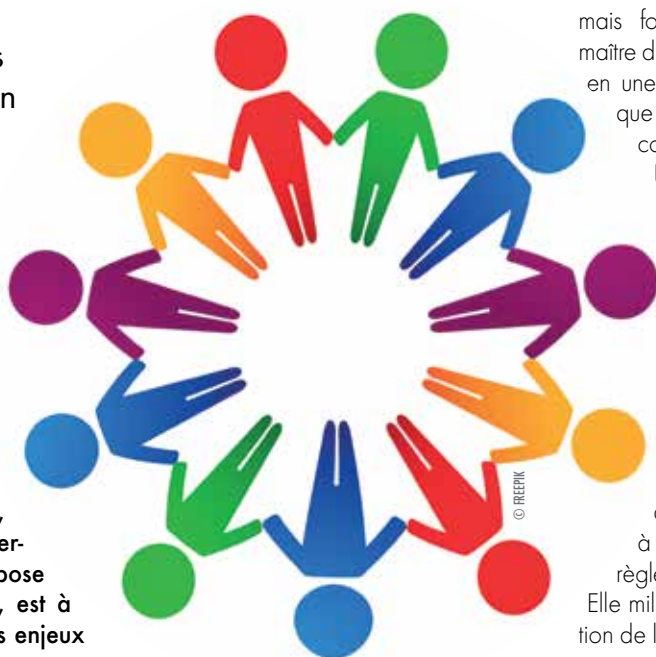
Enfin, la formation continue des professionnels, que l'Unsfa a toujours soutenue, est indispensable.

L'Unsfa représente l'ensemble des architectes au sein de très nombreuses organisations professionnelles connexes à notre métier. Elle travaille, participe, propose, réfléchit aux améliorations quotidiennes de notre savoir, contribue à faire avancer la conception et les règlements dans le bâtiment.

Elle milite pour un BIM "éclairé", l'utilisation de l'intelligence artificielle doit se faire avec une réflexion profonde sur sa finalité pour ne pas se faire piller notre savoir et notre créativité.

Enfin, l'Unsfa est présente dans toutes les **réunions paritaires** pour défendre les intérêts des entreprises d'architecture, unipersonnelles ou plus structurées, leur permettre d'avancer, d'évoluer et ainsi concourir à l'épanouissement de leurs salariés.

Nous avons construit les 50 premières années de notre Union, rejoignez-nous pour les années à venir et construire avec nous le devenir de notre profession.



JEAN-MICHEL WOULKOFF,
SECRÉTAIRE NATIONAL DE L'UNSFA

Nous devons à la fois résonner en mixité d'usage, en capacité de résilience de nos réalisations et en mixité sociale en arrêtant le zonage.

IL ÉTAIT UNE FOIS UN CLUB D'INDUSTRIELS...



Je cède aux demandes pressantes, malgré moi dans le rôle de l'ancien combattant, pour vous parler d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître. Le Club Prescrire en ce temps là...



MICHEL HORDÉ,
PRÉSIDENT DU CLUB PRESCRIRE 2001-2011

2001, la présidente de l'Unsa, Dominique Riquier Sauvage, me demande de prendre la présidence du club.

Mes premières interventions : trouver une nouvelle dynamique, assainir les finances, constituer une équipe de permanents, re-définir et moderniser le fonctionnement.

Par **la refonte des statuts**, pour permettre au collège industriel de s'impliquer plus formellement dans le fonctionnement du club. Par la création d'un site, avec sa **matériauthèque**, permettant la liaison avec nos membres industriels.

Par la forte implication du club à la naissance de **Passion Architecture**.

Par la création d'une **newsletter**.

Par les RIT, les "réunions d'information techniques" qui deviennent les EP "**Entretiens de la Prescription**" nouveau format, réunion en fin de journée, quatre heures maxi, un projet significatif, présenté par son architecte avec ses joies et ses peines, des débats, des présentations. Communications techniques de nos partenaires, suivi d'échanges autour

d'un verre. Ça fonctionne, c'est exclusif, le fond de commerce du club, seul capable d'organiser des EP de qualité n'importe où en France, souvent copié jamais égalé.

Je suis toujours heureux de constater la grande qualité des Entretiens de la Prescription proposés actuellement par la nouvelle équipe.

Par l'invention de "**la Fête des archi's**" pour démontrer qu'il est possible de travailler sérieusement dans la joie et la bonne humeur, beau succès renouvelé.

Par **l'espace Prescrire** "cafés, bières pression, vin, boissons, voyages, cadeaux, sourires" **présent à chaque Congrès de l'Unsa**.

2011, je passe le flambeau à Marc Seifert.

Je me réjouis de voir le club prospérer dans son esprit de convivialité, d'amitié, et d'échanges.

Merci Dominique pour ta confiance, amicales pensées à tous.



“ J’AIME LES INDUSTRIELS ”

Une France sans industriel, n’est pas vraiment la France. L’industriel est ancré au cœur de nos territoires, il fait très souvent vivre des villes, voire des régions. Voilà pourquoi j’aime les industriels.



LIONEL BLANCARD DE LÉRY,
RÉFÉRENT BIM DE L’UNSCFA
PRÉSIDENT DU CLUB PRESCRIRE
ET DE DIGITAL PRESCRIRE

La politique dramatique de ces quarante dernières années a conduit à une désindustrialisation sans précédent de notre pays. Où “ nos chers politiques ” ont privilégié le service au détriment de l’industrie ; alors que l’un ne fonctionne pas sans l’autre.

En 2013, le Club Prescrire avait un problème de gouvernance. J’étais alors un des vice-présidents de Marie-Françoise Manière, bien occupé notamment à préparer l’Unscfa à “ la bataille du BIM ”.

C’est avec honneur que j’ai répondu présent à la sollicitation de notre présidente.

Au départ, ce n’était qu’une mission de gouvernance de transition. Rapidement, j’ai été amené à mieux découvrir nos deux permanents Ruth Mnamani et Thomas Leccia, ainsi que tous nos fidèles industriels (Geze, Mantion, Norma, Rector, Saint-Gobain Glass, Schüco, Siplast, Soprema, Weber... pour n’en citer que quelques uns).

Vote après vote, l’Unscfa et les industriels ont souhaité confirmer mon mandat, depuis maintenant six ans. Depuis, nous avons es-

sayé de renforcer sans cesse nos liens avec les architectes de l’Unscfa, à fidéliser nos adhérents et à en conquérir de nouveaux. Les actions ont été nombreuses et variées.

Quelques dates et chiffres :

- juillet 2014 : création du **Club BIM Prescrire** ;
- septembre 2015 : première **Rentrée du BIM** au Domolab de Saint-Gobain (plus de 250 participants) ;
- 2015 : lancement du “**BIM Prescrire Tour**” avec l’Unscfa et le GEPA, avec un record de participation à Nice (142 participants) ;
- janvier 2016 : record de participation à la **Fête des archi’s** avec plus de 400 fêtard(e)s ;
- 2017 : généralisation des thématiques lors des Entretiens de la Prescription ;
- mars 2018 : premier “**Grand Témoin**” au CSTB sur le thème du TIM-CIM ;
- octobre 2018 : lancement des “**Voyages de Prescrire**”, pour aller à la rencontre de nos industriels, en France et à l’étranger ;



- avril 2019 : BIM Prescrire devient **Digital Prescrire**, pour s'inscrire dans une vision plus globale du monde numérique ;
- juin 2019 : premier **tournoi "des légendes de la construction"** ayant réuni 22 équipes et près de 200 participants à l'Urban foot de Meudon ;
- 2019-2020 : lancement du **"TIM-CIM-BIM Tour"** ;

Un "grand témoin" en collaboration avec l'Association pour le Développement du Numérique dans la construction (ADN), de nouvelles thématiques lors des Entretiens de la Prescription (qualité de l'air, matériaux et bas carbone...), une rencontre de l'insolite sur le thème de l'intelligence artificielle, les Voyages de Prescrire, un livre "témoignage" sur les 30

ans du Club Prescrire... Et encore plein de beaux projets à venir, qui vont favoriser les échanges et surtout le plaisir d'être ensemble !

Un grand merci à tous les architectes de l'Unsfra, qui aident le club à se développer. Un grand merci à tous les anciens présidents : Monsieur Denisot, Thierry Binachon, Michel Hordé, Marc Seifert et Guy Vaurillon pour leur dévouement au club.

Un grand merci à nos permanents Ruth et Thomas, qui aident à la réalisation de nos idées les plus folles.

Enfin, un grand merci à tous nos industriels, anciens et nouveaux, qui aident à conserver ce lien essentiel entre les architectes et le monde de l'industrie.

Il y a tant de choses à innover ensemble !

www.comatelec.fr

PROPOSE DEPUIS 1951 DES SOLUTIONS D'ÉCLAIRAGE SUR-MESURE :
RUES, ZONES PIÉTONNES, RÉSIDENCES HÔTELIÈRES...

Comatelec Schröder
Experts in lightability

OYO, le mariage parfait entre élégance et performance

Oyo est le digne héritier d'une lignée réputée de luminaires décoratifs développés par Comatelec Schröder. Ce nouveau luminaire intelligent a été conçu pour s'intégrer harmonieusement dans n'importe quel espace urbain. Avec sa coupole élégante campée sur deux arcs raffinés et son réflecteur interne délicatement ondulé, ce nouveau luminaire décoratif apporte une élégante touche contemporaine à la ville.

Basé sur le moteur photométrique éprouvé LensoFlex®2, Oyo offre une large gamme de distributions lumineuses pour améliorer la sécurité, le confort et l'efficacité énergétique dans divers environnements.

En option, Oyo peut être équipé d'une prise NEMA à sept broches pour être contrôlé par le système de télégestion Owlet IoT et gagner encore en efficacité. Il peut également permettre la création de scénarios de lumière à la demande, grâce à son capteur de mouvement à infrarouge (PIR) intégré en option.



< Design Michel Tortel



Pour faciliter l'installation, Oyo est > fourni câble sortant.



< Oyo présente une fixation couvrante pour embout de 60 mm de diamètre (6 vis M8).



Pour la création de scénarios de > lumière la demande, Oyo peut être fourni avec un capteur.

ANTHONY TENINGE

Directeur de la prescription
et des grands comptes
anthony.teninge@comatelec.fr
Port. : 06 85 03 00 37
www.comatelec.fr



LOLITA EMALDI

Responsable Marketing
l.emaldi@franceequipement.fr
Tél. : 03 84 91 24 50
www.franceequipement.fr

DES ESPACES SANITAIRES ÉLÉGANTS ET RAFFINÉS avec les cabines TOPAZE

France Equipement vous propose la gamme TOPAZE, des cabines sanitaires particulièrement adaptées aux environnements tertiaires : bureaux, musées, restaurants, centres commerciaux... Conçues spécialement pour les milieux secs, les cabines TOPAZE sont réalisées en mélaminé d'épaisseur 30 ou 40 mm. Elles sauront vous séduire par leur design mais également pour la grande intimité qu'elles offrent aux usagers. En effet, chaque modèle est disponible en version toute hauteur permettant ainsi de fermer dans son intégralité l'espace sanitaire. L'ensemble de la quincaillerie est en inox, leur conférant ainsi une robustesse éprouvée.

- **Modèle Topaze 30** : cabine économique réalisée en mélaminé épaisseur 30 mm. Hauteur standard 2015 mm avec vide au sol de 150 mm, disponible également en version toute hauteur.
- **Modèle Topaze 40** : cabine haut de gamme au design épuré et réalisée dans des matériaux de qualité : mélaminé d'épaisseur 40 mm avec chants en bois véritables. Hauteur standard 2020 mm avec vide au sol de 150 mm, disponible également en version toute hauteur.



GLASKERAMIK : des façades uniques et durables issues du surcyclage de verre

Issu de l'éco-conception, le Glaskeramik est un matériau fabriqué à partir de surplus de verre industriel récupéré dans les verreries dans un rayon de 200 km autour de l'usine. Le procédé de fusion et de refroidissement spécifique des morceaux de verre confère à ce matériau unique et écologique l'aspect translucide et inaltérable du verre.

Initialement utilisé pour la fabrication de plans de travail ou dalles de sol, le Glaskeramik est désormais développé en France par la société POLY-PAC pour les applications de façades et parois verticales.

Décliné en huit coloris, le Glaskeramik apporte un effet marbré, minéral et translucide aux façades, et révèle votre bâtiment la nuit grâce à ses facultés de diffusion du rétro-éclairage.

- Produit 100 % surcyclé
- Sans aucun liant ni additif
- Résistance à l'eau, au feu, aux UV
- 8 couleurs disponibles
- Découpes, fraisage sur mesure possible

PIERRE MICHALOWSKI

Directeur commercial
dir.com@poly-pac.fr
Port. : 06 81 58 04 71
www.poly-pac.fr

TOUT SAVOIR SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE EN FAÇADE VENTILÉE

La sécurité avant tout.

Le sujet de la sécurité incendie gagne de plus en plus d'attention. Des incidents majeurs tels que l'incendie de la Grenfell Tower à Londres en 2017 ont encore accentué le débat, ce qui a finalement conduit à une interdiction des matériaux combustibles au Royaume-Uni. Rockpanel a constaté qu'il n'existait pas d'informations sans équivoque sur la sécurité incendie dans le secteur de la construction.

Jeroen Ebus, directeur général de Rockpanel, déclare : "À Rockpanel, nous estimons que tout le monde mérite de vivre dans un environnement sûr. Quand il s'agit de protéger la vie des gens, vous ne pouvez jamais être trop sûr. Tous les acteurs de notre industrie doivent assumer leurs responsabilités et faire leur part. En tant qu'entreprise, nous allons donc plus loin que la simple production de revêtements de façade dotés de solides qualités de résistance au feu. Nous estimons qu'il est de notre devoir de fournir au marché toutes les informations dont il a besoin, afin que les personnes puissent prendre les décisions qu'elles soutiennent avec tout leur cœur. Résistant au feu et au futur, c'est ce que nous recherchons."

C+D, MCM, valeurs de PCS... Découvrez dans notre guide un aperçu de la terminologie incendie la plus utilisée, et comment s'y retrouver.



Tours Bièvre,
Antony (92) :
sans bavettes
de recouvrement



Liberté de conception et sécurité incendie

YANN HORVILLE,

business director

Port. : 06 31 24 87 29

Yann.horville@rockpanel.com

ECLAZ : la dernière génération de vitrages à isolation thermique renforcée de Saint-Gobain

La gamme ECLAZ se positionne comme une gamme premium distribuée en complément des traditionnels vitrages à isolation thermique PLANITHERM. Elle se distingue par une transparence au rayonnement solaire particulièrement élevée.

La gamme ECLAZ comporte deux produits : SGG ECLAZ et SGG ECLAZ ONE qui sont utilisables en doubles et triples vitrages :

Produit	Composition	Position couche	TL (%)	RL ext (%)	g (%)	Ug (W/m ² .K)
SGG ECLAZ	4 - 16 - 4 - 16 - 4	2 et 5	77	14	60	0,6
SGG ECLAZ	4 - 16 - 4	3	83	12	71	1,1
SGG ECLAZ ONE	4 - 16 - 4	3	80	15	60	1,0

Le coefficient de déperdition thermique Ug reste identique à celui des vitrages traditionnels mais les apports solaires, TL et g, présentent des valeurs beaucoup plus élevées. Il en résulte une meilleure efficacité énergétique (au sens de la RT 2012).

Le vitrage SGG ECLAZ ONE, dont le Ug est de 1.0, présente une esthétique similaire à celle des vitrages à Ug 1.1 et ses performances sont bien supérieures à celles des vitrages traditionnels à Ug 1.0.



RÉGIS BUSSY

Chef de marché résidentiel

regis.bussy@saint-gobain.com

Tél. : 03 44 92 34 42

<http://fr.saint-gobain-glass.com/>

www.siplast.fr

ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION
ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASS



Projet Le Kalei à Paris.

ASSOUR 22 CONFORT ET LA CHAPE THERMIO®+ : un procédé original avec rapport d'essai acoustique

L'association Assour 22 Confort – sous-couche acoustique mince en double-couche – et chape liquide mince Thermio®+, une solution au cœur des projets de la construction. Offrir un excellent confort acoustique en respectant les contraintes techniques et réglementaires est la priorité de Siplast et d'Anhydritec. Ces deux sociétés ont étudié ensemble une solution mécanique et acoustique de très faible épaisseur qui puisse répondre parfaitement aux exigences. La solution retenue consiste à mettre en œuvre l'Assour 22 Confort en double-couche associée à une chape liquide mince de forte densité. Cette solution exclusive présente comme avantages majeurs de garantir une très forte performance acoustique, de bénéficier d'une chape mince très résistante à la flexion et d'offrir une masse volumique plus légère.

ÉRIC LAINÉ

Directeur Prescription
eric.laine@bmigroup.com
Port. : 06 81 34 10 33
www.siplast.fr

www.velux.fr

DEPUIS PLUS DE 75 ANS, VELUX AMÉLIORE LE CONFORT DANS TOUS LES BÂTIMENTS
GRÂCE À DES SOLUTIONS INNOVANTES D'ENTRÉES DE LUMIÈRE NATURELLE
ET D'AIR FRAIS PAR LE TOIT

VELUX®



Verrières Modulaires Velux, solution shed au lycée Renoir de Cagnes-sur-mer (06).

LA SOLUTION "LUMIÈRE" POUR PRENDRE DE LA HAUTEUR : la verrière plane VELUX

Une vue panoramique grâce à une verrière réalisée à partir du sol pour reproduire un effet "baie vitrée", avec une perception d'espace agrandi.

Installée en partie basse dans les combles dont la partie rampante rejoint le sol, la verrière plane VELUX est en réalité une fenêtre fixe qui va permettre de prolonger l'ouverture de la fenêtre de toit de même largeur, augmentant ainsi l'ouverture vers l'extérieur.

- Disponible en finitions WhiteFinish (bois de haute qualité peint en blanc) ou EverFinish (bois enrobé d'une coque en polyuréthane, insensible à l'humidité).
- Compatible avec les stores d'occultation, stores extérieurs et volets roulants VELUX.
- Pose traditionnelle ou encastrée.
- Pour les toitures de 15 à 90° de pente.

CHLOÉ BRISMONTIER

Chef de projet Prescription
chloe.brismonier@velux.com
Port. : 06 87 67 65 23
www.velux.fr



CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE MENUISERIE ALUMINIUM, ALUK APPORTE DES SOLUTIONS D'EXPERTISE ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ À SES CLIENTS.

JONATHAN THIRION
jonathan.thirion@aluk.com
Tél. : 04 78 19 37 40
<https://fr.aluk.com>



FABRICANT ALLEMAND DE VOILETS ROULANTS, DE PORTES DE GARAGE ET DE STORES À LAMELLES EN ALUMINIUM DE HAUTE QUALITÉ, AINSI QUE D'ÉCRANS TEXTILES

ANNA NEUHAUS
neuhaus@alulux.de
Tél. : +49 5246 965-133
www.alulux.de



DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMODURCISSABLES ALESTA® ET TEODUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.

LILIANE DURRIS
liliane.durris@axalta.com
Tél. : 04 77 96 70 33
www.poudre.axalta.com



PROPOSE DEPUIS 1951 DES SOLUTIONS D'ÉCLAIRAGE SUR-MESURE : RUES, ZONES PIÉTONNES, RÉSIDENCES HÔTELIÈRES...

ANTHONY TENINGE
Anthony.TENINGE@comatelec.fr
Port. : 06 85 03 00 37
www.comatelec.fr



DYSON A DÉVELOPPÉ TOUTE UNE GAMME DE TECHNOLOGIES À DESTINATION DES LIEUX PUBLICS, DES ESPACES DE LOISIRS ET DE TRAVAIL

MATHIEU ADAMISTE
Mathieu.Adamiste@dyson.com
Port. : 03 60 83 34 09
www.dyson.fr



SPÉCIALISTE DE L'AMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES ET DE SANITAIRES

LOLITA EMALDI
L.emaldi@franceequipement.net
Tél. : 03 84 91 24 50
www.franceequipement.fr



SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ

CLAIRE MOUCHEL
c.mouchel@geze.com
Tél. : 01 60 62 60 76
www.geze.fr



SOLUTIONS POUR L'ENVELOPPE DES BÂTIMENTS : ISOLANTS HAUTE PERFORMANCE, PANNEAUX SANDWICH ISOLANTS, ET SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE NATUREL, DE VENTILATION ET DÉSENFUMAGE NATURELS

CATHERINE FINOT
Catherine.Finot@kingspan.com
Port. : 06 37 61 51 39
www.kingspan.fr



NOUS SOMMES AMÉNAGEUR D'ESPACES, MOBILIERS DE BUREAU ET DE COLLECTIVITÉS ET SPÉCIALISÉS DANS LA RÉALISATION DE PROJETS SUR MESURE

VALÉRIE DOIGNON
valerie.doignon@lbc.eu
Tél. : 01 60 35 45 45
www.lbc.eu



SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COUISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE

STELLA NANECOU
s.nanecou@mansion.com
Tél. : 03 81 50 56 77
www.mansion.com
www.la-porte-en-verre.com



FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC

RÉMI DUVERT
remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 33 14 53
www.nora.com



SOLUTIONS POUR LA DISTRIBUTION DES FLUIDES DU BÂTIMENT : PLANCHER CHAUFFANT, PLAFOND CHAUFFANT-RAFRÂCHISSANT, HYDRODISTRIBUTION, ET MULTICOUCHES

YANN ISABELLO
infos@pbtub.fr
Port. : 07 87 74 00 98
<http://www.pbtub.fr>



POLY-PAC VOUS PROPOSE LES SYSTÈMES ARCOPLUS®, RÉFÉRENCE DE L'ARCHITECTURE POLYCARBONATE

PIERRE MICHALOWSKI
dir.com@poly-pac.fr
Port. : 06 81 58 04 71
www.poly-pac.fr



RECTOR CONÇOIT ET FABRIQUE DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN BÉTON COMPLÈTES ET INNOVANTES

DENIS SCHMIT
denis.schmit@rector.fr
Port. : 06 71 17 43 44
www.rector.fr



UNE BONNE QUALITÉ DE L'AIR ET UN CLIMAT INTÉRIEUR SAIN ET CONFORTABLE ? LES CONCEPTS GLOBAUX DE RENSON OFFRENT UNE SOLUTION POUR CHAQUE PROJET RÉSIDENTIEL, SCOLAIRE OU DE SANTÉ PUBLIQUE.

MICKAËL LAURENCE
mickael.laurence@renson.net
Port. : 06 85 40 98 02
www.renson.eu



FABRICANT DE PANNEAUX DE FAÇADES EN LAINE MINÉRALE COMPRIMÉE À BASE DE ROCHE VOLCANIQUE (BASALTE) DISPONIBLE DANS UN VASTE CHOIX DE DESIGN EN GARANTISSANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

Info@rockpanel.com
Tél. : 01 40 77 83 35
www.rockpanel.com



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT

FRANÇOIS ROUX
Francois.Roux@saint-gobain.com
Port. : 06 64 06 32 23
www.saint-gobain-glass.com
www.glassolutions.fr



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION

ALEXANDRE KRUPKA
akrupka@schuco.com
Port. : 06 30 37 71 47
www.schuco.fr



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE

ERIC LAINÉ
eric.laine@bmigroup.com
Tél. : 01 40 96 36 58
Port. : 06 81 34 10 33
www.siplast.fr



SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908

THIERRY SONET
tsonet@soprema.fr
Tél. : 04 90 82 79 66
www.soprema.fr



S'APPUYANT SUR UNE EXPERTISE DE PRÈS DE 100 ANS, SYLVANIA FOURNIT DES SOLUTIONS GLOBALES D'ÉCLAIRAGE POUR LES SECTEURS PUBLICS, PRIVÉS ET COMMERCIAUX

THOMAS DE BUEGER
thomas.debueger@sylvania-lighting.com
Port. : 06 07 23 28 29
www.sylvania-lighting.com



DEPUIS 1928, TARGETTI CONÇOIT ET FABRIQUE DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

FRÉDÉRIC ALLEGATIERE
frederic.allegatiere@targetti.com
Port. : 06 67 00 13 06
www.targetti.com



DEPUIS PLUS DE 75 ANS, VELUX AMÉLIORE LE CONFORT DANS TOUS LES BÂTIMENTS GRÂCE À DES SOLUTIONS INNOVANTES D'ENTRÉES DE LUMIÈRE NATURELLE ET D'AIR FRAIS PAR LE TOIT

CHLOÉ BRISMONTIER
chloe.brismontier@velux.com
Port. : 06 87 67 65 23
www.velux.fr



ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS

JEAN-CLAUDE GIRAUD
jean-claude.giraud@saint-gobain.com
Tél. : 01 60 62 13 51
Port. : 06 07 66 13 50
www.weber.fr



1^{ER} BRIQUETIER MONDIAL ET 1^{ER} TUILIER EUROPÉEN, FABRICANT DE PRODUITS EN TERRE CUIE, MATÉRIAU SAIN, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE, POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTIONS À HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

FABIENNE CARLOS
fabienne.carlos@wienerberger.com
www.wienerberger.com



FABRICANT DE BÉTON CELLULAIRE YTONG POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE MAISONS INDIVIDUELLES, LOGEMENTS COLLECTIFS, BÂTIMENTS TERTIAIRES...

FRANÇOIS CHARDON
francois.chardon@yella.com
Tél. : 04 74 28 87 96
www.ytong.fr



CONTACTS

Thomas Leccia, Chargé de projets — Ruth Mnamani, Responsable Administrative 29 bd Raspail — 75007 Paris — Tél. : 01 40 26 04 04 — Fax : 01 40 26 04 05 — clubprescrire@clubprescrire.com

Des matériaux qui changent la vie

Saint-Gobain conçoit, produit et distribue des matériaux et des solutions pensés pour le bien-être de chacun et l'avenir de tous. Ces matériaux se trouvent partout dans notre habitat et notre vie quotidienne : bâtiments, transports, infrastructures, ainsi que dans de nombreuses applications industrielles. Ils apportent confort, performance et sécurité tout en répondant aux défis de la construction durable, de la gestion efficace des ressources et du changement climatique.

